

REPUBLIQUE DU NIGER



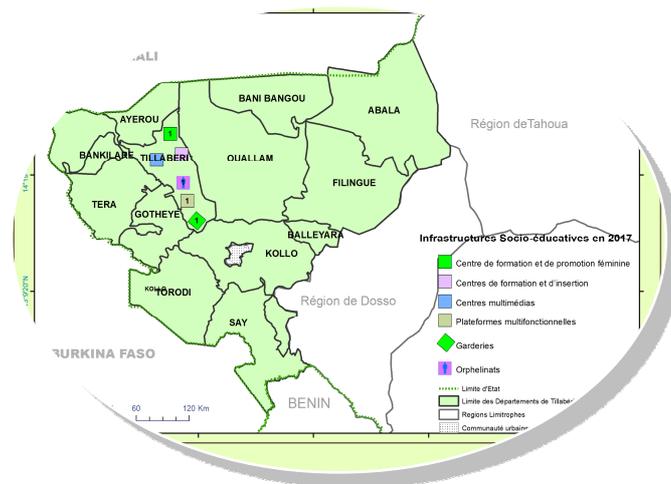
Fraternité -Travail- Progrès

=====

REGION DE TILLABERI

=====

COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CRAT)



ATLAS DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SRAT) DE TILLABERI

2018-2043

Version finale

Octobre 2018

SOMMAIRE

I. GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉGION	9
1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	9
1.2. DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF	11
1.3. INSTITUTIONS COUTUMIÈRES	13
II. BILAN DIAGNOSTIC	14
2.1. MILIEU PHYSIQUE	14
2.1.1. LA GEOLOGIE	14
2.1.2. LE RELIEF	14
2.1.3. LES SOLS	14
2.1.6. ZONNAGE AGRO-ÉCOLOGIQUE	22
2.2. MILIEU HUMAIN	23
2.2.1. DÉMOGRAPHIE	23
2.3. SECTEUR DE L'ÉDUCATION	28
2.4. SECTEUR DE LA SANTÉ	30
2.6. MINES/ÉNERGIE/INDUSTRIES	36
2.7. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS	41
2.7.1. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENT DE L'ÉDUCATION	41
2.7.2. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DU SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	43
2.7.3. Infrastructures sportives	45
2.7.4. Infrastructures CULTURELLES	48
2.7.5. Infrastructures socio-éducatives	50
2.7.6. INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES	52
2.7.7. INFRASTRUCTURES MARCHANDES	65
2.7.8. Infrastructures commerciales	69
2.7.9. Infrastructures des transports et communication	72
III. SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE TILLABERI	74
3.2. Evolution des variables démographiques à l'horizon 2043	77
3.3. SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION	81
3.4. OBJECTIFS D'aménagement et de DÉVELOPPEMENT de l'axe 5	108
3.5. CARTE DE SYNTHÈSE	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
CONCLUSION GÉNÉRALE	125
BIBLIOGRAPHIE	127

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PROPORTION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS CRAIE EN MAIN PAR DÉPARTEMENT EN 2016	28
TABLEAU 2 : SITUATION DES TCG, TAT ET TP PAR DÉPARTEMENT EN 2016	35
TABLEAU 3 : INVENTAIRE DES CARRIÈRES MODERNES DE LA RÉGION PAR DÉPARTEMENT EN 2015	38
TABLEAU 4 : SITUATION DES MATÉRIAUX ET DES TAXES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉES DES CARRIÈRES DE LA RÉGION PAR COMMUNE SELON LE VOLUME EN 2015	38
TABLEAU 5 : SITUATION DES POINTS D'EAU MODERNE PAR DÉPARTEMENT DE LA RÉGION AU 31/12/2016	43
TABLEAU 6 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION TOTALE À L'HORIZON 2043	78
TABLEAU 7 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION URBAINE À L'HORIZON 2043	78
TABLEAU 8 : BESOINS CÉRÉALIERS DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI À L'HORIZON 2043 (TENDANCES SPONTANÉE ET AMÉNAGÉE)	81
TABLEAU 9 : COMPARAISON DE L'EFFECTIF DU CHEPTEL (EN UBT) EN TENDANCE SPONTANÉE ET EN TENDANCE AMÉNAGÉE À L'HORIZON DU SCHÉMA PAR DÉPARTEMENT DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI	85
TABLEAU 10: PRODUCTION FOURRAGÈRE ET BESOINS DES ANIMAUX (EN TMS) EN TENDANCES SPONTANÉE ET AMÉNAGÉE	87
TABLEAU 11 : RÉSEAU ROUTIER BITUMÉ EXISTANT ET À RÉHABILITER	90
TABLEAU 12 : RÉSEAU ROUTIER EN TERRE ET À BITUMER	92
TABLEAU 13 : RÉSEAU ROUTIER EN TERRE ET À RENFORCER	93
TABLEAU 14 : BANQUES À INSTALLER DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI À L'HORIZON DU SRAT 2043	102
TABLEAU 15 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE (15-65 ANS) SUIVANT LE SCÉNARIO TENDANCIEL	105
TABLEAU 16 : DEMANDE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF DU SOUS-SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE RURALE EN 2043	119
TABLEAU 17 : SITUATION DE LA DEMANDE EN M ³ D'EAU DANS LES CENTRES URBAINS DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN 2043	121

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (CETIC-CONSULT : NOVEMBRE 2017)	10
CARTE 2 : DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (CETIC-CONSULT : NOVEMBRE 2017)	11
CARTE 3 : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (CETIC-CONSULT/ NOVEMBRE 2017)	12
- CARTE 4 : CARTE DES SOLS DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (SOURCE : PDR, TILLABÉRI 2016)	16
CARTE 5 : CLASSES D'OCCUPATION DES SOLS DE TILLABÉRI 2013 (EXTRAIT DE L'ATLAS OSS-CNSEE 2015)	17
CARTE 7 : ISOHYÈTES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (SOURCE : CETIC CONSULT 2017)	18

CARTE 7 :FLEUVE NIGER ET SES AFFLUENTS, (CETIC-CONSULT; NOVEMBRE 2017).....	21
CARTE 7 :ZONAGE AGRO ÉCOLOGIQUE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (PDR, TILLABÉRI 2016).....	22
CARTE 9 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI PAR DÉPARTEMENT EN 2017 (CETIC-CONSULT; NOVEMBRE 2017)	24
CARTE 10 : TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI PAR DÉPARTEMENT EN 2001-2012, (CETIC-CONSULT; NOVEMBRE 2017)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 11 : DENSITÉ (HBT/KM ²) PAR DÉPARTEMENT EN 2017 SELON LA MÉTHODE DE COULEUR DÉGRADÉE	26
CARTE 12 : RURALITÉ ET URBANITÉ DE LA RÉGION EN 2012 (SOURCE :INS (RGPH 2012))	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 13 : TAUX DE COUVERTURE SANITAIRE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI PAR DISTRICT SANITAIRE EN 2016, (CETIC-CONSULT ; NOVEMBRE 2017)	31
CARTE 14 : TAUX D'ACCÈS THÉORIQUE À L'EAU POTABLE DE LA RÉGION PAR DÉPARTEMENT EN 2016 (SOURCE : CETIC-CONSULT, 2017)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 17 : INDICES DES MINIERES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (CETIC-CONSULT)	37
CARTE 16 : POTENTIALITÉS MINIÈRES (INDICES) ET CARRIÈRES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (CETIC-CONSULT, 2017)	39
CARTE 17 : SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN 2017 (CETIC-CONSULT, MARS 2018)	42
CARTE 18 : INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES RURALES DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI EN 2016 (CETIC-CONSULT ; MARS 2018)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 19 : SITUATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA RÉGION EN 2017 (DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS/TILLABÉRI ; MAI 2017)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 20 : INFRASTRUCTURES D'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE EN 2017 (DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE TILLABÉRI ; MAI 2017)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 21 : RÉPARTITION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES DE LA RÉGION PAR DÉPARTEMENT EN 2017. (ÉLABORATION PAR CETIC-CONSULT SUR LA BASE DES DONNÉES FOURNIES PAR LA DRC /L DE TILLABÉRI ; JANVIER 2018)	49
CARTE 22 : INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉDUCATIVES EN 2017 (CETIC-CONSULT JANVIER 2018)	51
CARTE 23 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BANQUES CÉRÉALIÈRES (BC) AU NIVEAU RÉGIONAL ET PAR DÉPARTEMENT EN 2016 (CETIC-CONSULT, 2017)	53
CARTE 24 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BOUTIQUES D'INTRANTS AGRICOLES (BIA) AU NIVEAU RÉGIONAL ET PAR DÉPARTEMENT (CETIC-CONSULT, 2017)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 25 : EFFECTIF DES AIRES DE REPOS, AIRES DE PÂTURAGE ET ENCLAVES PASTORALES DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (CETIC-CONSULT 2016)	56
CARTE 26 : SITUATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DANS LA RÉGION (CETIC-CONSULT, 2016)	57
CARTE 27 : SITUATION DES PARCS ET COULOIRS DE VACCINATION DE LA RÉGION (CETIC-CONSULT, 2016)	58

CARTE 28 : SITUATION DES MARCHÉS ET DES ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS PAR DÉPARTEMENT ET DE LEUR AIRE D'INFLUENCE (CETIC-CONSULT DR/EL, 2016)	59
CARTE 31 : MARCHÉS SUIVIS PAR LE SIM BÉTAIL EN 2017 (CETIC-CONSULT DR/EL, 2017)	60
CARTE 30 : SITUATION DES ABATTOIRS – SÉCHOIRS DE LA RÉGION, (CETIC-CONSULT DR/EL, 2016)	61
CARTE 31 : SITUATION DU MATÉRIEL DE FROID (CETIC-CONSULT DR/EL, 2016)	62
CARTE 32 : SITUATION DES ÉQUIPEMENTS DE PÊCHE DANS LA RÉGION EN 2017 (CETIC-CONSULT 2016, DRE TILLABÉRI)	63
CARTE 33 : SITUATION DES PÉPINIÈRES DE LA RÉGION EN 2016 (CETIC-CONSULT DRE TILLABÉRI)	64
CARTE 34 : SITUATION DES TYPES DE MARCHÉS DE LA RÉGION EN 2015 (CETIC-CONSULT/ANALYSE DIAGNOSTIQUE/DP/PDR) 66	
CARTE 35 : INVENTAIRE DES ZONES ET PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES, LEUR RÉPARTITION SPATIALE ET LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL (CETIC-CONSULT,2018)	67
CARTE 36 : LOCALISATION DES SITES TOURISTIQUES, DES INFRASTRUCTURES HOTELLIÈRES ET DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL. (CETIC-CONSULT PAR DES DONNÉES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT DE TILLABÉRI)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 37 : INSTITUTIONS BANCAIRES, DE MICRO FINANCE ET DE TRANSFERT D'ARGENT (CETIC-CONSULT DIRECTION RÉGIONALE DU COMMERCE DE TILLABÉRI)	71
CARTE 38 : RÉSEAU ROUTIER DE LA RÉGION (CETIC-CONSULT)	73
CARTE 39 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN TS ET EN TA EN 2043 (CETIC-CONSULT ; 2018)	79
CARTE 40 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE LA RÉGION DE TILLABÉRI EN TS ET EN TA EN 2043 (SOURCE : CETIC-CONSULT ; 2018)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 41 : BILAN CÉRÉALIER DE LA RÉGION À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043) (CETIC-CONSULT ; 2018)	83
CARTE 42 : SITUATION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL DANS LA RÉGION À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043) (SOURCE : CETIC-CONSULT ; 2018)	86
CARTE 43 : SITUATION DES PRODUCTIONS DES BESOINS (TMS) DU CHEPTEL DE LA RÉGION À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043) (CETIC-CONSULT ; 2018)	88
CARTE 44 : RÉSEAU ROUTIER EXISTANT ET À RÉHABILITER DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (SOURCE : CETIC-CONSULT 2018);	91
CARTE 45 : RÉSEAU ROUTIER EN TERRE À BITUMER DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (CETIC-CONSULT ; 2018) ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
CARTE 46 : RÉSEAU ROUTIER EN TERRE ET À RENFORCER DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (SOURCE : CETIC-CONSULT ; 2018) .ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.	
CARTE 47 : INVENTAIRE DES ZONES DES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES ET INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL À L'HORIZON DU SCHÉMA (SOURCE : CETIC-CONSULT ; 2018)	97
CARTE 48 : MARCHÉS À BÉTAIL À AMÉNAGER DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI À L'HORIZON DU SCHÉMA (2043) (CETIC-CONSULT ; 2018)	99

CARTE 49 :GARES ROUTIÈRES À CRÉER ET À AMÉNAGER DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI À L’HORIZON DU SCHÉMA (2043) (SOURCE : CETIC-CONSULT ; 2018).....	101
CARTE 50 : INVENTAIRE DES BANQUES À INSTALLER DANS LA RÉGION À L’HORIZON DU SCHÉMA (CETIC-CONSULT ; 2018)	103
CARTE 51 : EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE DE LA RÉGION DE 2012 À 2043 EN TS ET EN TA (CETIC-CONSULT ; 2018)DE CATASTROPHES	107
CARTE 52 : SITUATION DE LA DEMANDE EN SALLES DE CLASSE DU SYSTÈME ÉDUCATIF DE LA RÉGION EN 2043 EN TS ET TA (CETIC-CONSULT ; 2018)	111
CARTE 53 : SITUATION DE LA DEMANDE EN PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA RÉGION EN 2043 EN TS ET TA (CETIC-CONSULT ; 2018)	112
CARTE 54 : SITUATION DE LA DEMANDE EN CSI À L’HORIZON DU SCHÉMA (2043) (CETIC-CONSULT ; 2018)	115
CARTE 55 : SITUATION DE LA DEMANDE EN PERSONNEL DE SANTÉ À L’HORIZON DU SCHÉMA (2043) (CETIC-CONSULT ; 2018)	116
CARTE 56 : DEMANDE EN PEM À L’HORIZON DU SCHÉMA (2043)(CETIC-CONSULT ; 2018)	120
CARTE 57 : DEMANDE EN M3 D’EAU DANS LES CENTRES URBAINS DE LA RÉGION À L’HORIZON DU SCHÉMA (2043) (CETIC-CONSULT ; 2018)	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
CARTE 58 : DEMANDE EN OUVRAGES D’ASSAINISSEMENT À L’HORIZON DU SCHÉMA (2043) (CETIC-CONSULT ; 2018)	123
CARTE 59 : SYNTHÈSE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI (CETIC-CONSULT ; 2018)	124

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : EVOLUTION DE LA PLUVIOMÉTRIE ANNUELLE MOYENNE DE 1980 À 2012 (DIAGNOSTIC SRAT TILLABÉRI ; NOVEMBRE 2017)	19
FIGURE 2 : VARIABILITÉ DE TEMPÉRATURE MAXIMALE MOYENNE ANNUELLE À TILLABÉRI DE 1981 À 2012 (CETIC-CONSL, NOVEMBRE 2017)	20
FIGURE 3 : EVOLUTION DE LA MOYENNE ANNUELLE DE VENT À 10M AU-DESSUS DU SOL À TILLABÉRI	20
FIGURE 4 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ENSEIGNANT CRAIE EN MAIN DU PRIMAIRE DANS LA RÉGION DE TILLABÉRI ...	28
FIGURE 5 : EVOLUTION TAUX D’ACHÈVEMENT DU PRIMAIRE (TAP) EN % SELON LE SEXE	29
FIGURE 6 : EVOLUTION DES RÉSULTATS PÉDAGOGIQUES DANS LES CENTRES (DREP/A/PLN/EC, MAI 2017)	29
FIGURE 7 :EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE SANITAIRE (%) PAR DISTRICT SANITAIRE DE LA RÉGION DE TILLABÉRI SOURCE : SNIS/ANNUAIRES DES STATISTIQUES SANITAIRES DU NIGER/ANNÉES 2005-	32
FIGURE 8 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE DESSERTE EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (DRH/ASSAINISSEMENT DE TILLABÉRI ; MAI 2017)	35
FIGURE 9 : TENDANCE DE L’ÉVOLUTION DE LA TAXE D’ORPAILLAGE DE 2011 À 2015, (DIRECTION RÉGIONAL DES MINES DE TILLABÉRI)	40
FIGURE 10 : EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE EN ÉLECTRICITÉ DES ZONES RURALES,(TIRÉ DES DONNÉES FOURNIES PAR LA CRAT TILLABÉRI)	40

INTRODUCTION

Au lendemain de son indépendance, le Niger a très tôt exprimé sa volonté de faire de l'aménagement du territoire une priorité à travers la promotion d'un développement harmonieux et spatialement équilibré.

Cette volonté s'est manifestée à travers les différentes Constitutions qui ont prescrit de manière constante l'aménagement du territoire comme outil de développement du pays en ces termes : « l'Etat veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales sur la base de la solidarité nationale, de la justice sociale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional ».

Sur les plans technique, institutionnel et réglementaire, des efforts ont été déployés en matière d'études et réflexions, d'élaboration et de mise en œuvre des outils de planification et de gestion économique spatiale du développement dès 1960.

Toutefois, il a fallu attendre les travaux préparatoires du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 1987-1991 pour qu'une prise de conscience en faveur d'une politique formelle d'aménagement du territoire se manifeste. C'est ainsi que ce PDES a proposé une stratégie comprenant les axes suivants:

- l'élaboration du Schéma National et des schémas régionaux
- la structuration de l'armature urbaine
- et l'intégration des aménagements sous régionaux Ouest-Africains dans la stratégie nationale de développement.

Mais le fait le plus marquant du processus a été l'adoption de la loi n° 2001-032 du 31 décembre 2001 portant orientation de la Politique d'Aménagement du Territoire, qui « fixe le cadre juridique de toutes les interventions de l'Etat et des autres acteurs ayant pour effet la structuration, l'occupation et l'utilisation du territoire national et de ses ressources ».

Un autre fait marquant est celui relatif aux orientations données par les plus hautes autorités de l'Etat à travers le Programme de la Renaissance du Niger (2011-2015). En effet, **dans son chapitre sur l'Aménagement du Territoire, le Développement Urbain et l'Habitat, le Programme de Renaissance (2011-2015) de S.E.M. le Président de la République, Chef**

de l'Etat, a assigné à la politique d'Aménagement du Territoire trois objectifs, dont entre autres, l'atténuation des disparités inter et intra régionales et entre le milieu urbain et le milieu rural.

Le PDES 2012-2015 réaffirmera la volonté du Gouvernement de promouvoir l'aménagement du territoire comme une politique publique de planification spatiale qui permet « d'atténuer les disparités inter et intra-régionales dans la couverture des besoins essentiels des populations, favoriser la répartition harmonieuse de la population en veillant à l'équilibre des rapports entre les villes et les campagnes et soutenir l'émergence des pôles régionaux de développement ».

Tous ces faits ont abouti à l'adoption de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) par décret N°2014-319/PRN/MPAT/DC du 2 mai 2014 avec comme objectif général : « la promotion d'un développement spatial équilibré et durable qui réduit les disparités inter et intra régionales en se basant sur les potentialités naturelles du pays, la promotion des pôles régionaux de développement, la réduction des déficits sociaux, la préservation de l'environnement et les dynamiques d'intégration régionale ».

Parmi les outils de la mise en œuvre de la PNAT figurent en bonne place les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) qui fixent pour chaque région les grandes lignes d'intervention en matière d'aménagement pour un développement harmonieux, cohérent, durable et spatialement équilibré.

La Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement de juin 2016, tout en clarifiant les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire, a réitéré l'engagement de l'Etat à doter toutes les régions du pays d'un SRAT.

C'est ainsi qu'après les régions de Maradi, Agadez, Dosso et Zinder qui disposent chacune d'un SRAT, les régions de Diffa et Tillabéri vient de prendre fin et le processus d'élaboration du SRAT de Tahoua vient d'être lancé.

Le présent document est une compilation des cartes et graphiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du SRAT de la région de Tillabéri

I. GÉNÉRALITÉS SUR LA RÉGION

1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

L'espace territorial actuel de Tillabéri a été érigé d'abord en Département par l'Ordonnance n° 88-20 du 07 avril 1988, puis en Région Circonscription Administrative par la loi n° 58-31 du 14 septembre 2002 et subdivisée en six départements.

Par la loi 42-2008 du 31 Juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, en son article 6, la Région de Tillabéri devient Collectivité Territoriale.

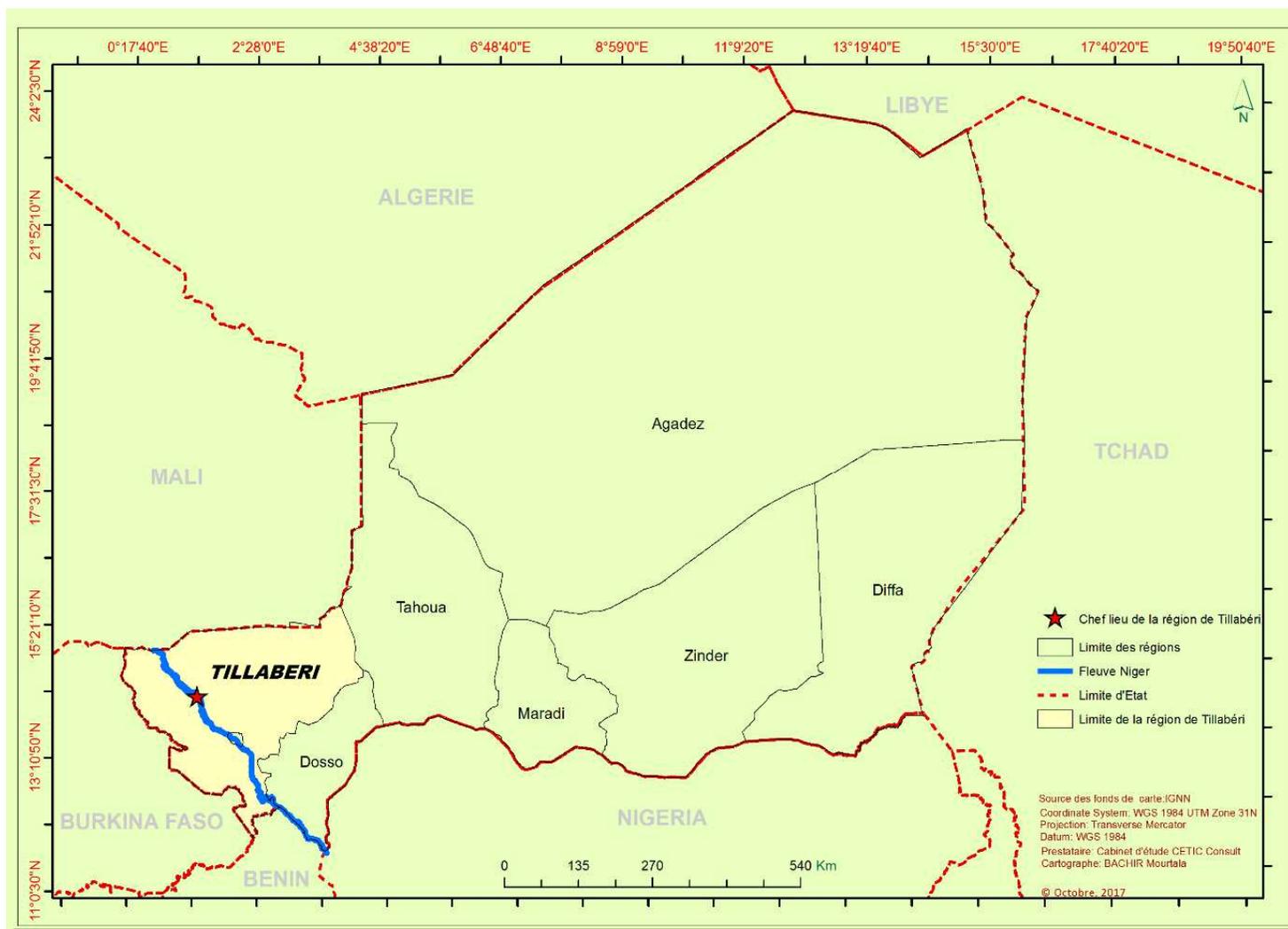
Enfin, par la loi 2011-22 du 08 Août 2011, les anciens postes administratifs ont été érigés en Départements, portant ceux-ci au nombre de 13 pour la région de Tillabéri.

La Région actuelle de Tillabéri est située dans l'extrême Ouest de la République du Niger entre 11°50 et 15°45 de latitude Nord et 0°10 et 4°20 de longitude Est. Elle est limitée (document de monographie de Tillabéri) :

- Au Nord par la République du Mali ;
- au Nord-Est par la Région de Tahoua ;
- Au Sud par le Bénin ;
- à l'Est par Région de Dosso ;
- A l'Ouest par la République du Burkina Faso.

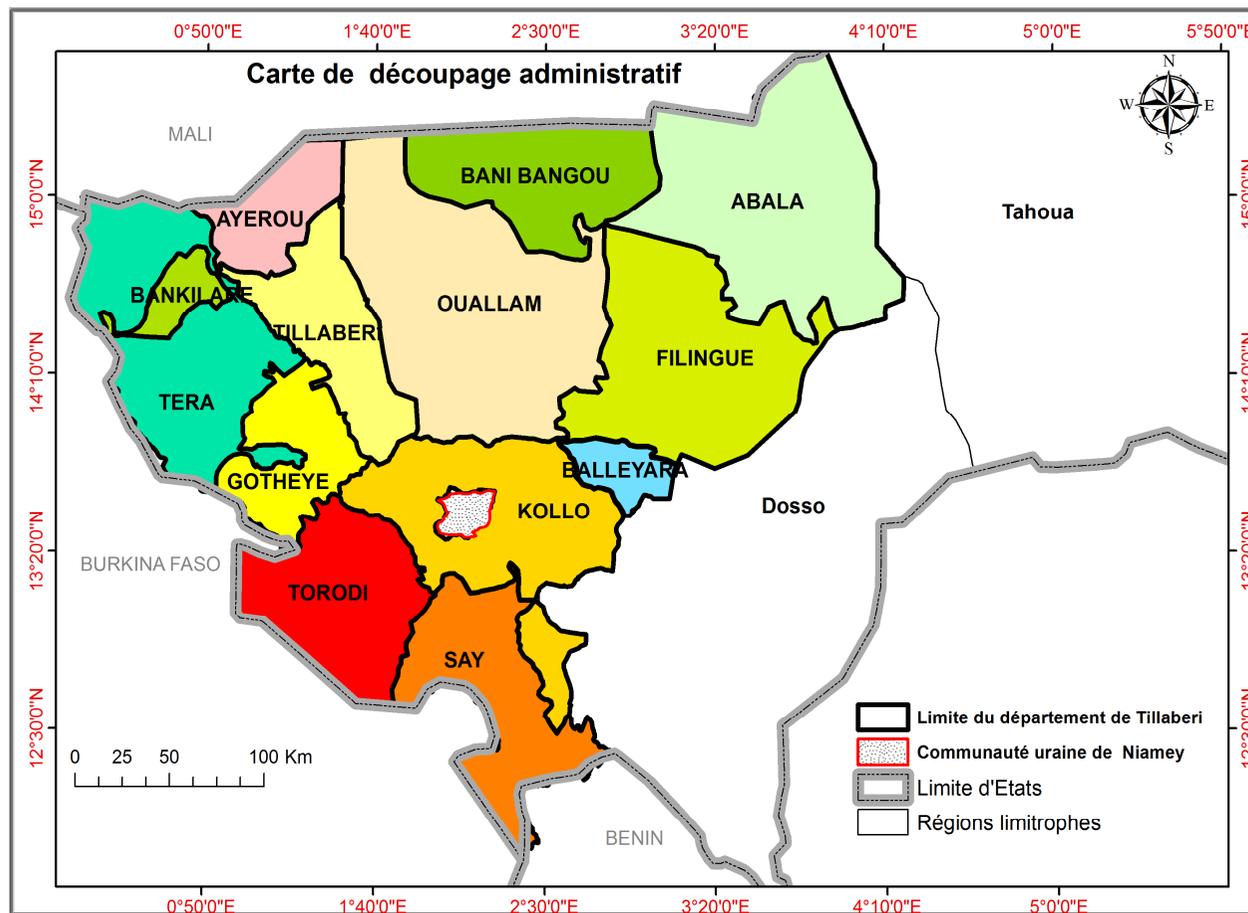
Elle couvre une superficie de 97 251 km², soit environ 7,7 % du territoire national (PDR/Tillabéri). Selon l'INS/RGP/H 2012, la population de la région a été estimée à 2 722 482 habitants en 2012, soit 15,9% de la population nigérienne, dont 49,5% d'hommes et 50,5% de femmes. Le taux d'accroissement intercensitaire 2001-2012 est de 3,2%.

Carte 1 : Localisation de la région de Tillabéri

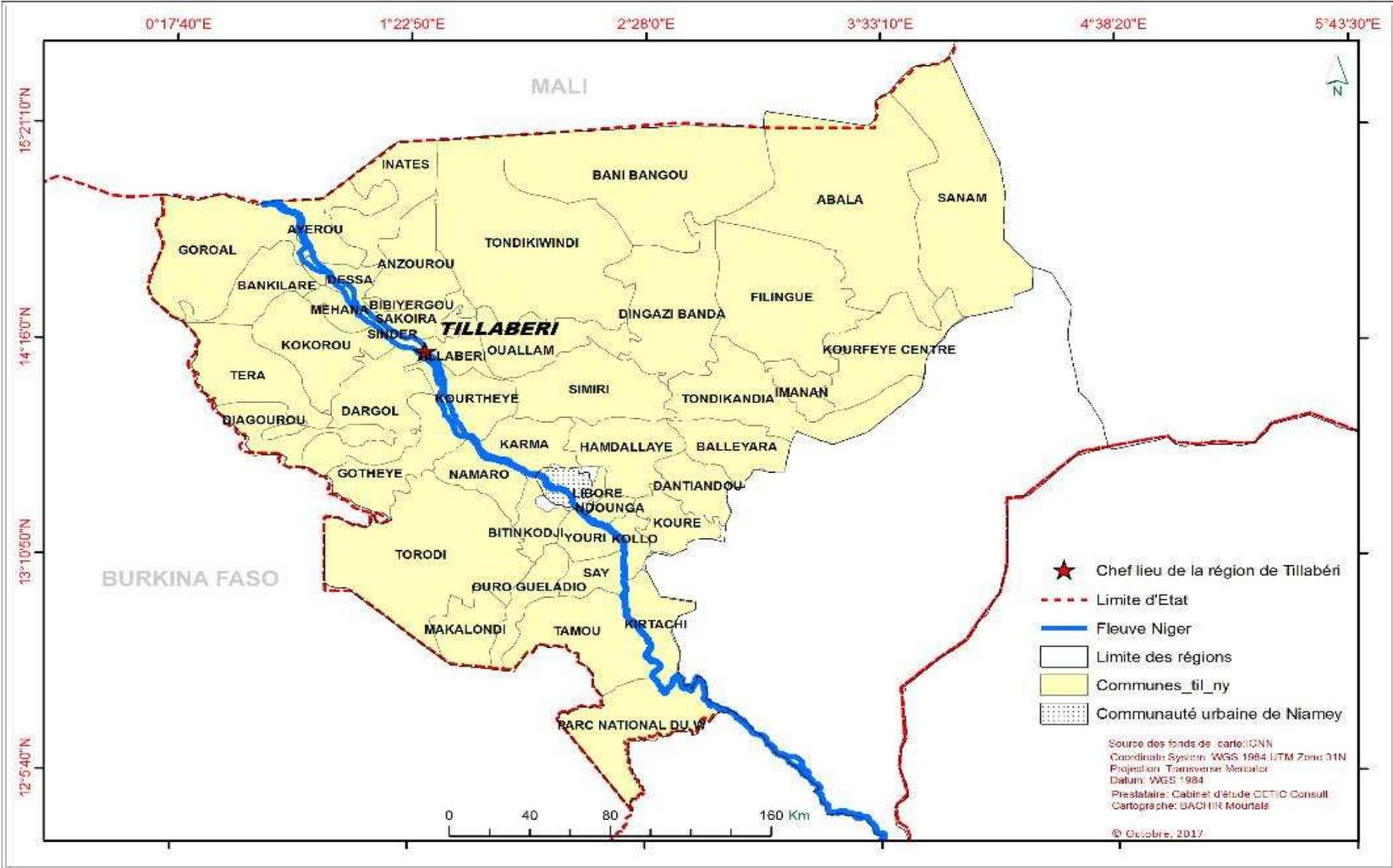


1.2. DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF

2. Carte 2 :Découpage administratif de la région de Tillabéri



Carte 3 : Collectivités territoriales de la région de Tillabéri



2.1. INSTITUTIONS COUTUMIÈRES

La chefferie traditionnelle a été intégrée dans le système administratif nigérien et sa réorganisation opérée par l'arrêté n°2566/APA du 16 novembre 1955 du Gouverneur général du Niger portant réorganisation de la chefferie traditionnelle du Niger.

La brochure d'information sur la décentralisation au Niger rappelle que selon la loi n°2008-22 du 23 juin 2008 : « Les communautés coutumières (sultanats, provinces, cantons, groupements, villages et tribus, quartiers administratifs) participent de l'organisation administrative des circonscriptions administratives dans lesquelles elles sont implantées et demeurent régies par les textes qui leur sont propres dans tous les cas où ceux-ci ne sont pas contraires à la législation en vigueur ».

L'organisation traditionnelle de l'espace relève des autorités coutumières qui gèrent cet espace sur la base des structures traditionnelles existantes.

L'organisation traditionnelle de la région reste marquée par les institutions coutumières, qui, comme toutes les institutions coutumières du pays, bénéficient d'une attention spécifique dans le système administratif nigérien au regard d'un des principes de la politique nationale de décentralisation à savoir le respect des limites territoriales des entités coutumières.

Ainsi, au plan de l'organisation coutumière, la région de Tillabéri compte actuellement 1946 villages administratifs et tribus (contre 1683 villages administratifs, 130 quartiers, 3663 hameaux et 257 campements selon le RGH/H 2012), localisés dans 31 cantons et 9 groupements Peulhs et Touaregs répartis dans les 13 départements et 45 communes de la région.

Leur création remonte dans la nuit des temps en ce qui concerne les villages et depuis la période coloniale en ce qui concerne les cantons et groupements. Le découpage administratif issu de la décentralisation a, en dehors de certains cas spécifiques, respecté le découpage de la région en cantons. En raison de leur étendue territoriale ou de la composition ethnique, certains cantons ont été découpés en plusieurs communes. Si le nombre de cantons est resté relativement stable, le nombre de villages est évolutif du fait de la transformation de certains hameaux en villages administratifs en raison de leur poids démographique et pour tenir compte de l'adaptation au contexte démocratique

II. BILAN DIAGNOSTIC

2.1. MILIEU PHYSIQUE

Les composantes du milieu physique sont : la géologie, le relief, les sols, le climat, la végétation, la faune, l'hydrogéologie et l'hydrographie

2.1.1. LA GEOLOGIE

Deux structures géologiques caractérisent la région de Tillabéri: le Liptako-Gourma et le Bassin des Lulliminden.

- ✓ *Le Liptako Gourma* est un ensemble structural appartenant au domaine birimien de l'Afrique de l'ouest ; il est caractérisé par des roches métamorphiques (granitoïdes) et ignées de la période précambrienne qui ont subi plusieurs orogénèses et mouvements tectoniques;
- ✓ Le Bassin des Lulliminden est un vaste ensemble dont l'histoire géologique est jalonnée par une alternance de dépôts marins et continentaux mis en place lors des différents épisodes transgressifs et régressifs. Les sédiments marins sont à dominante carbonatée, calcaires blancs et marnes tandis que les formations d'origine continentale correspondant aux différentes phases (Continental Intercalaire, Continental Hamadien et Continental Terminal) sont détritiques à dominance argilo-gréseuse.

2.1.2 LE RELIEF

La région de Tillabéri du point de vue morphologique est presque une pénéplaine, les formes de relief qu'on observe actuellement dans les paysages de la région ont pris naissance après diverses étapes d'évolution géologique. On distingue à cet effet trois unités de relief à savoir: les plateaux latéritiques (ou cuirassés) et leurs talus, les glacis sableux et les bas-fonds (les plus remarquables sont la vallée du fleuve Niger et de ses affluents ainsi que la vallée fossile du dallo).

2.1.3 LES SOLS

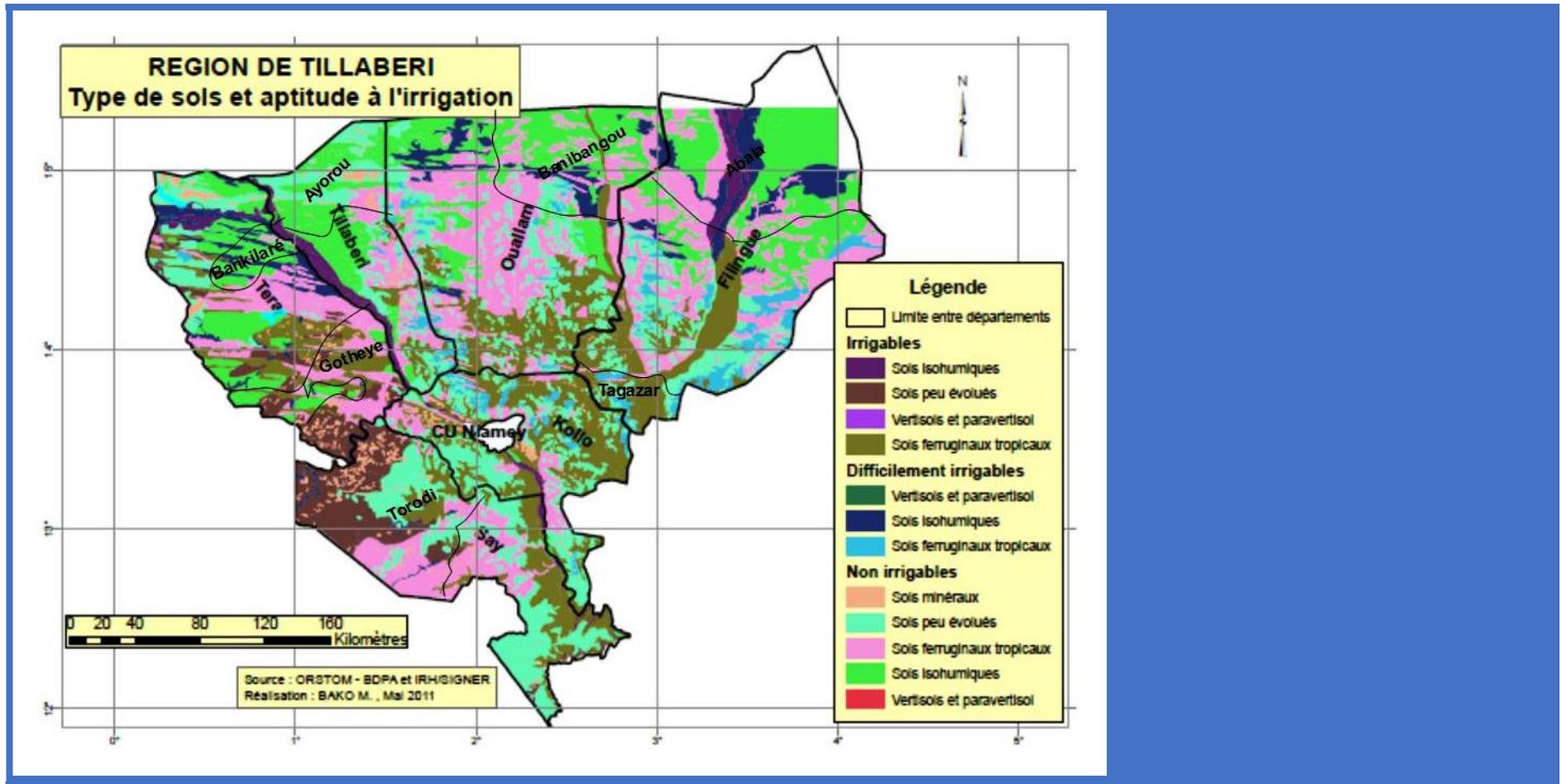
Trois (3) grands ensembles pédologiques peuvent être distingués:

- Les regs et les sols latéritiques ; ce sont des lithosols peu évolués à faciès ferrugineux issus du démantèlement des cuirasses et se développent sur les plateaux et/ou les versants. Ces sols sont peu épais, graveleux et relativement riches en argile kaolinique ; ils sont sans valeur agricole et ils sont très sensibles à l'érosion hydrique;
- Les sols ferrugineux tropicaux non ou peu lessivés, ils se développent sur les modelés dunaires avec un faciès consolidé ou meuble. Ce sont des sols épais (+3m) à profil coloré ; la texture des horizons de surface est très sableuse avec une nette prédominance de sables fins. d'où leur susceptibilité à l'encroûtement sous l'action des pluies de forte intensité. Ils constituent l'essentiel des sols cultivés;

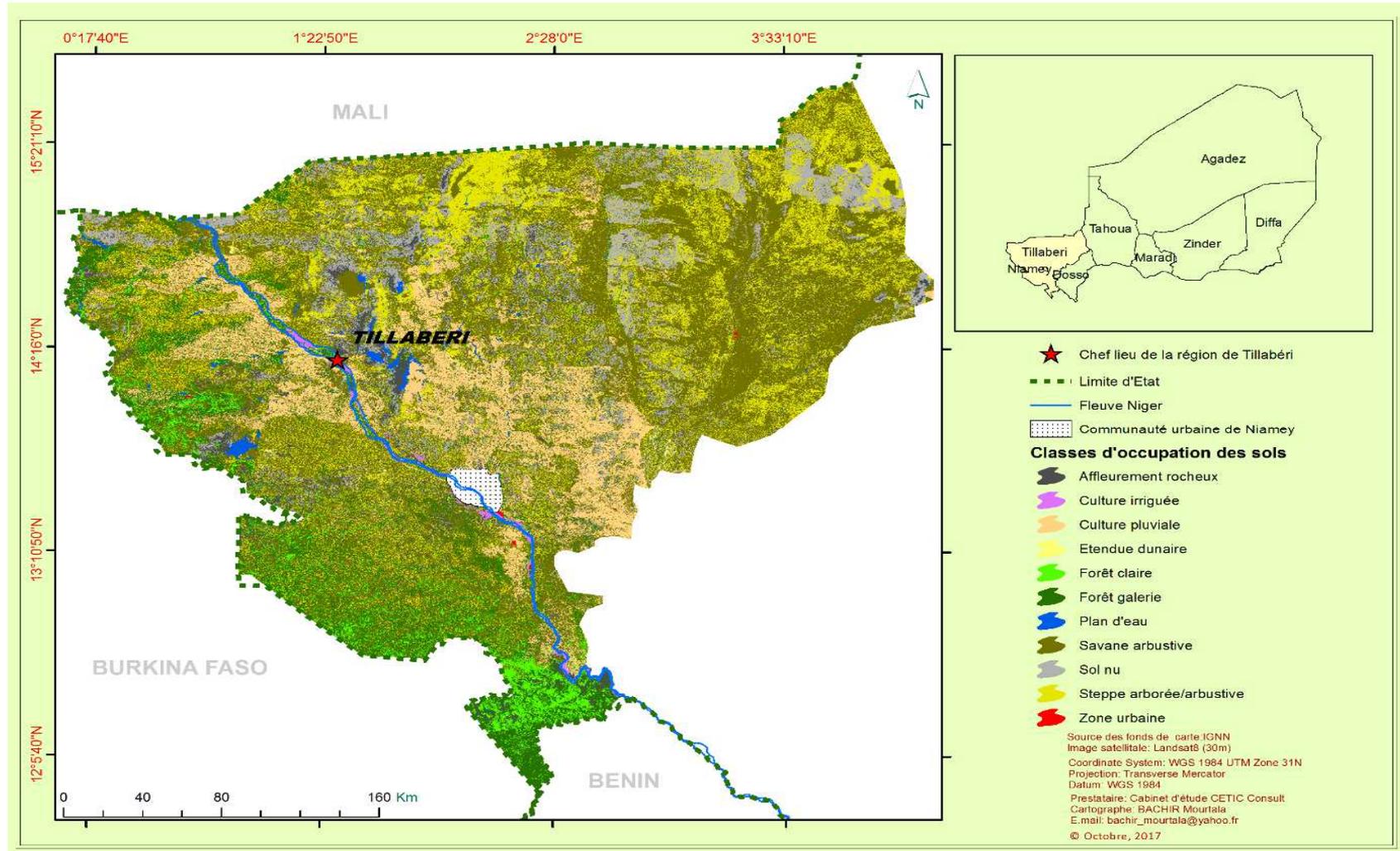
- Dans les bas-fonds, les sols qui s'y développent sont là aussi de type ferrugineux peu lessivés mais fortement remaniés. Ils sont argileux-sableux ou limoneux-sableux, plus ou moins cohérents quand ils sont humectés.

Ces types de sols présentent les caractéristiques suivantes : Ils sont de texture sableuse, pauvres en matière organique et à faible capacité de rétention et d'échange en cations ; ils sont ferrugineux tropicaux, peu profonds et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne ; Enfin, les sols sont argileux limoneux, riches en matières organiques avec un fort pouvoir de cations échangeables.

Carte 4 : sols de la région de Tillabéri

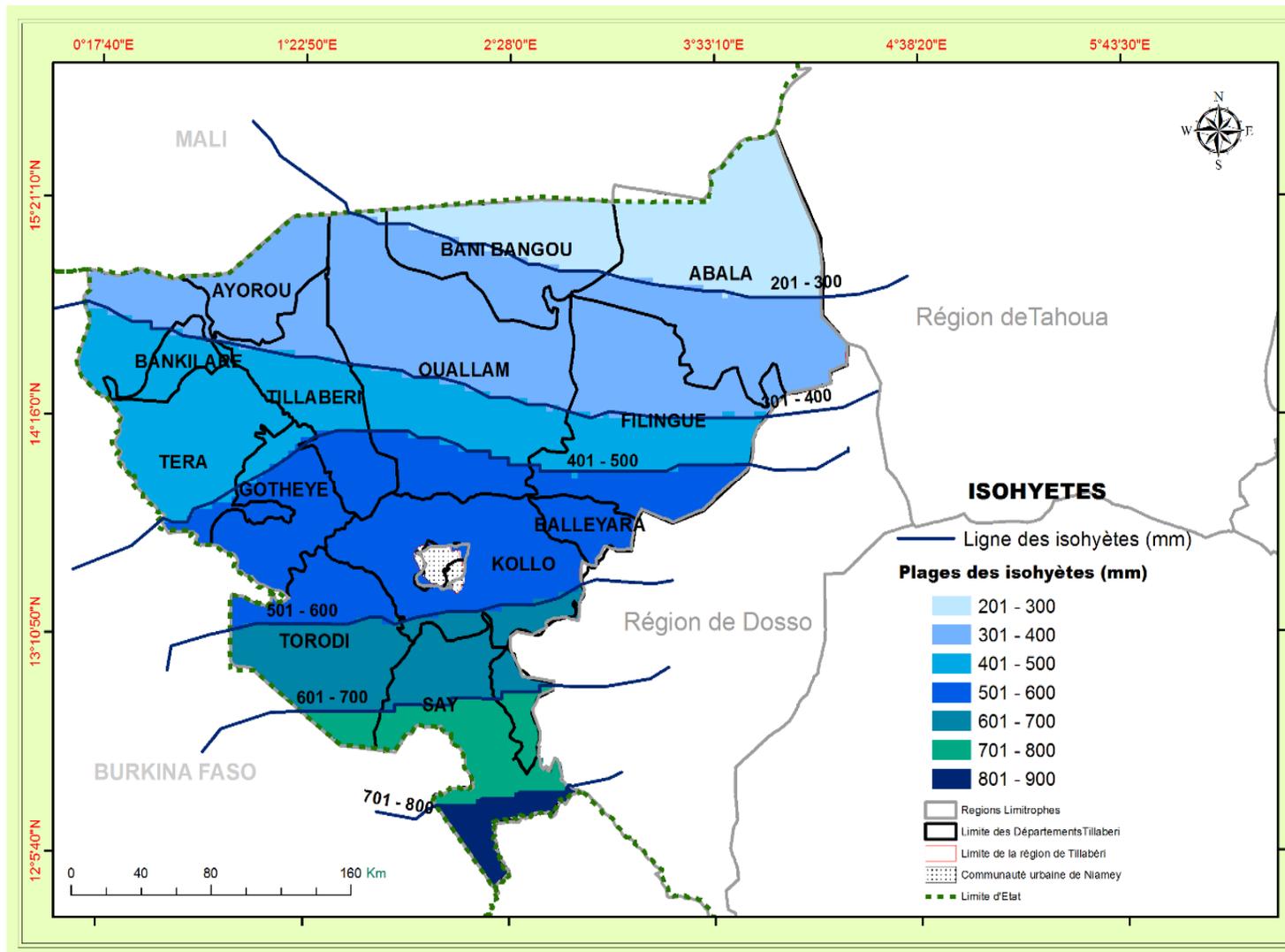


2.1.4 OCCUPATION ET UTILISATION DES SOLS



Carte 5 : Classes d'occupation des sols de Tillabéri

CARTE6 : Isohyètes de la région de Tillabéri



Source : CETIC Consult 2017)

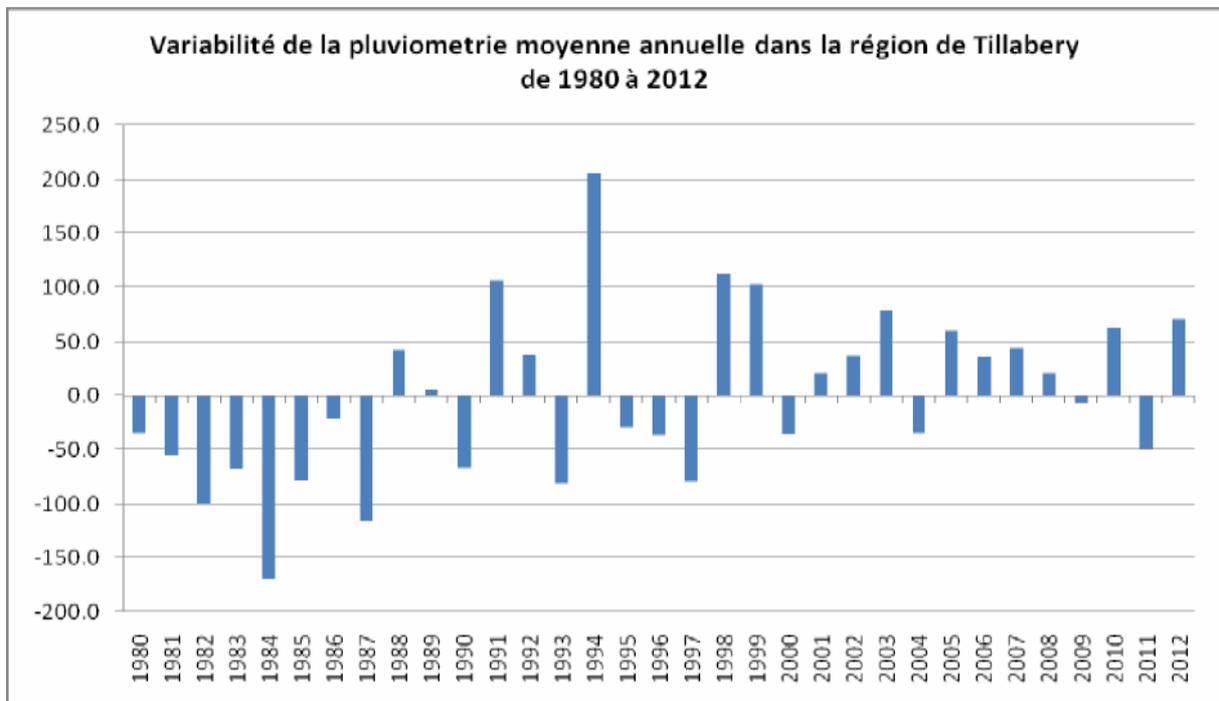
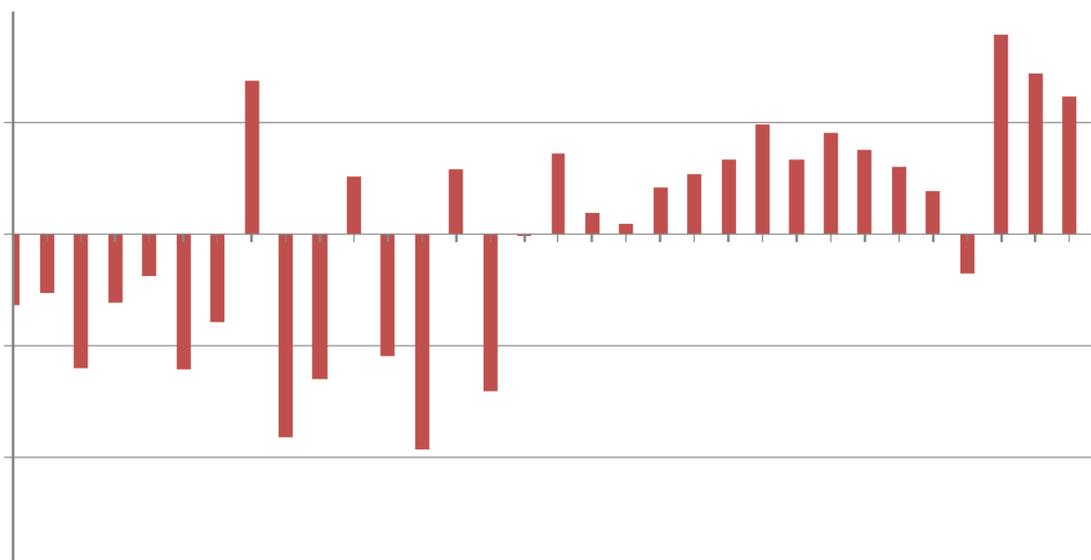


Figure 1 : Evolution de la pluviométrie annuelle moyenne de 1980 à 2012 (Diagnostic SRAT Tillabéri ; novembre 2017)

2.1.4.2. LES TEMPÉRATURES



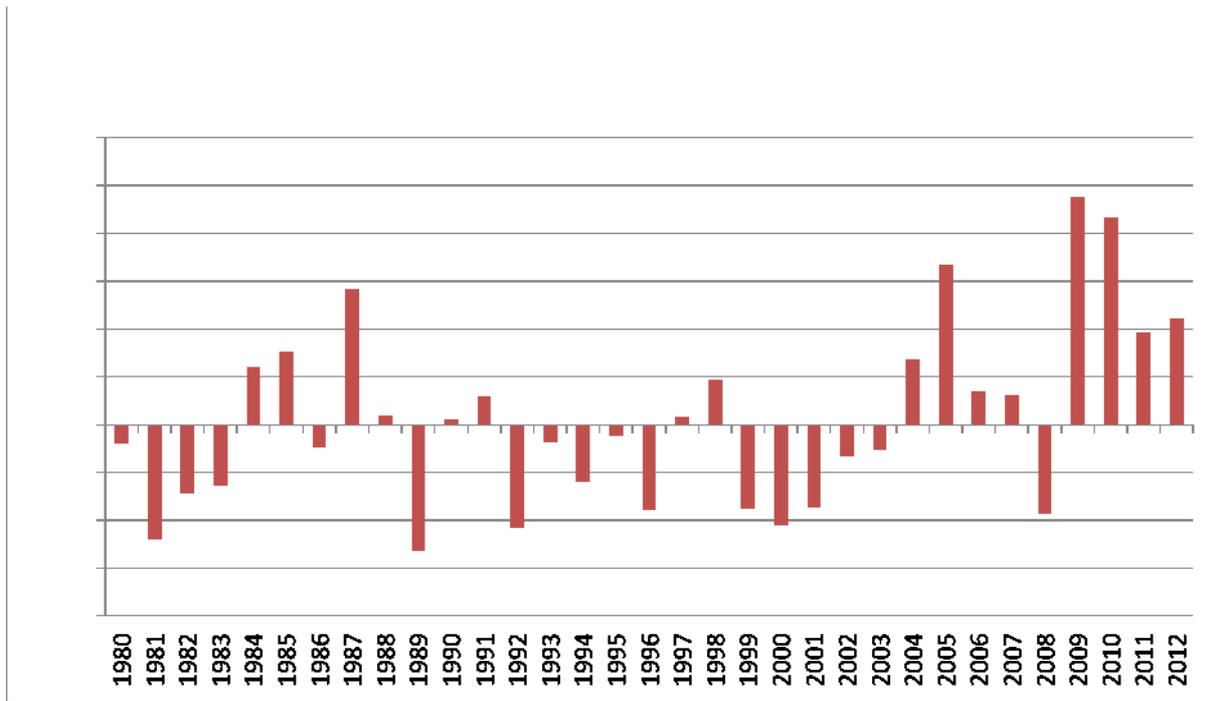


Figure 2 : Variabilité de température maximale moyenne annuelle à Tillabéri de 1981 à 2012 (CETIC-CONSL, novembre 2017)

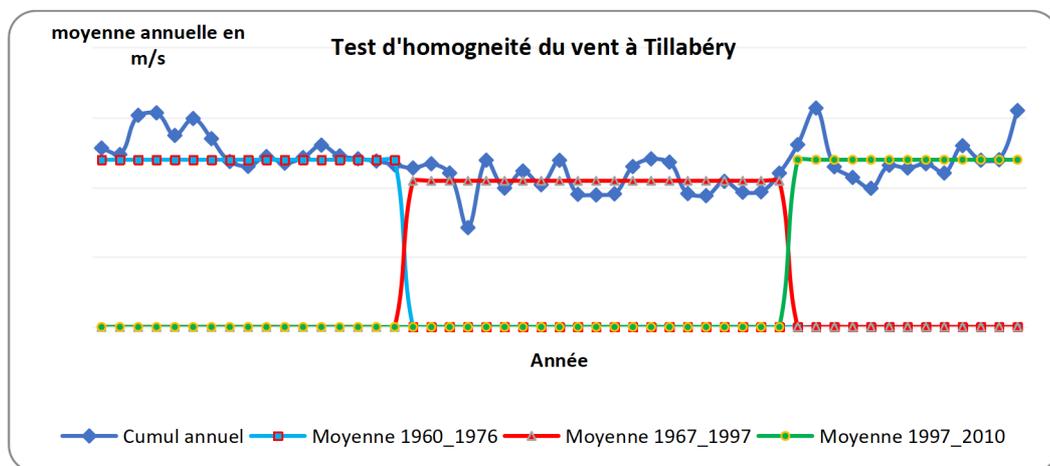
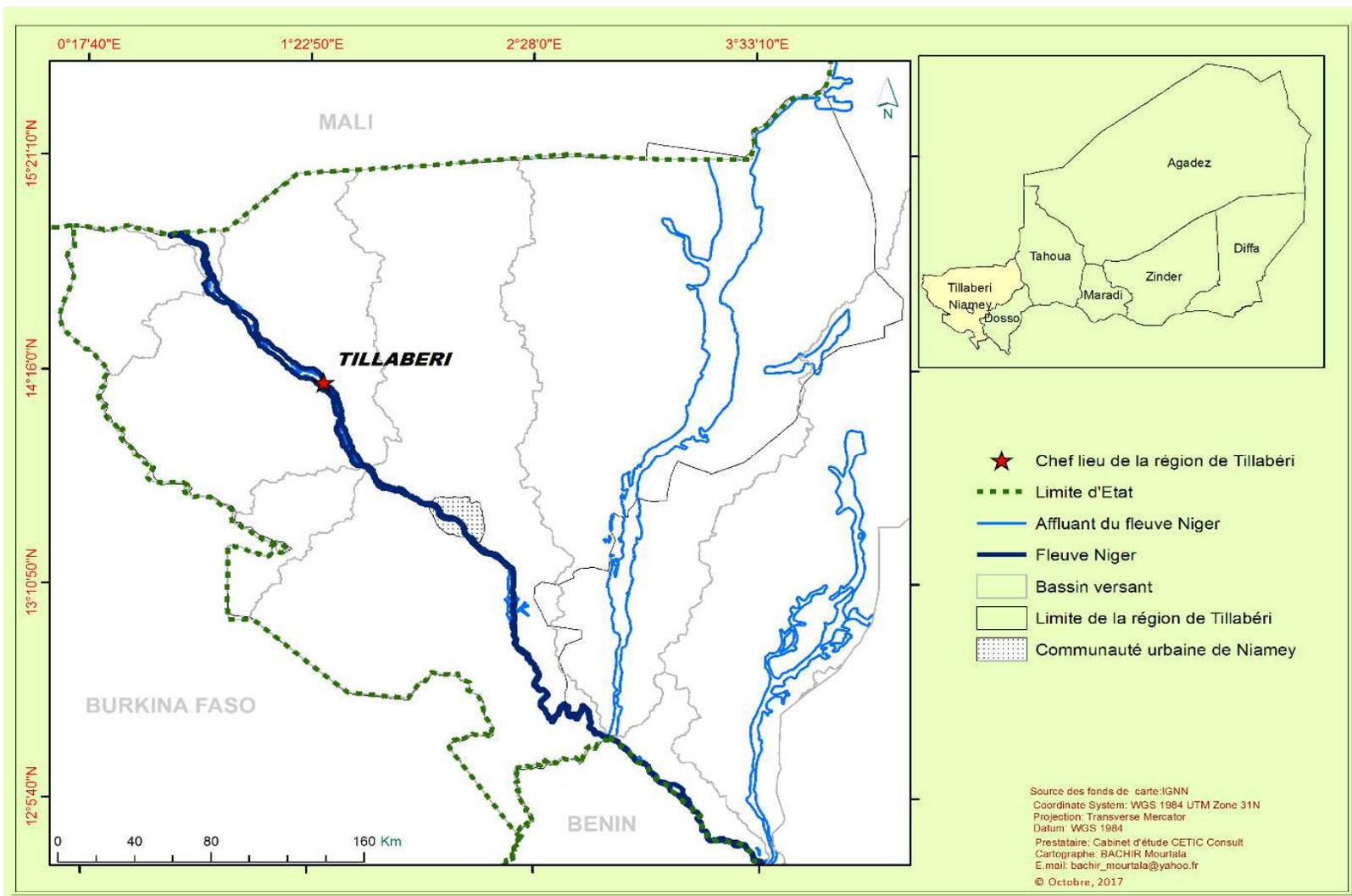


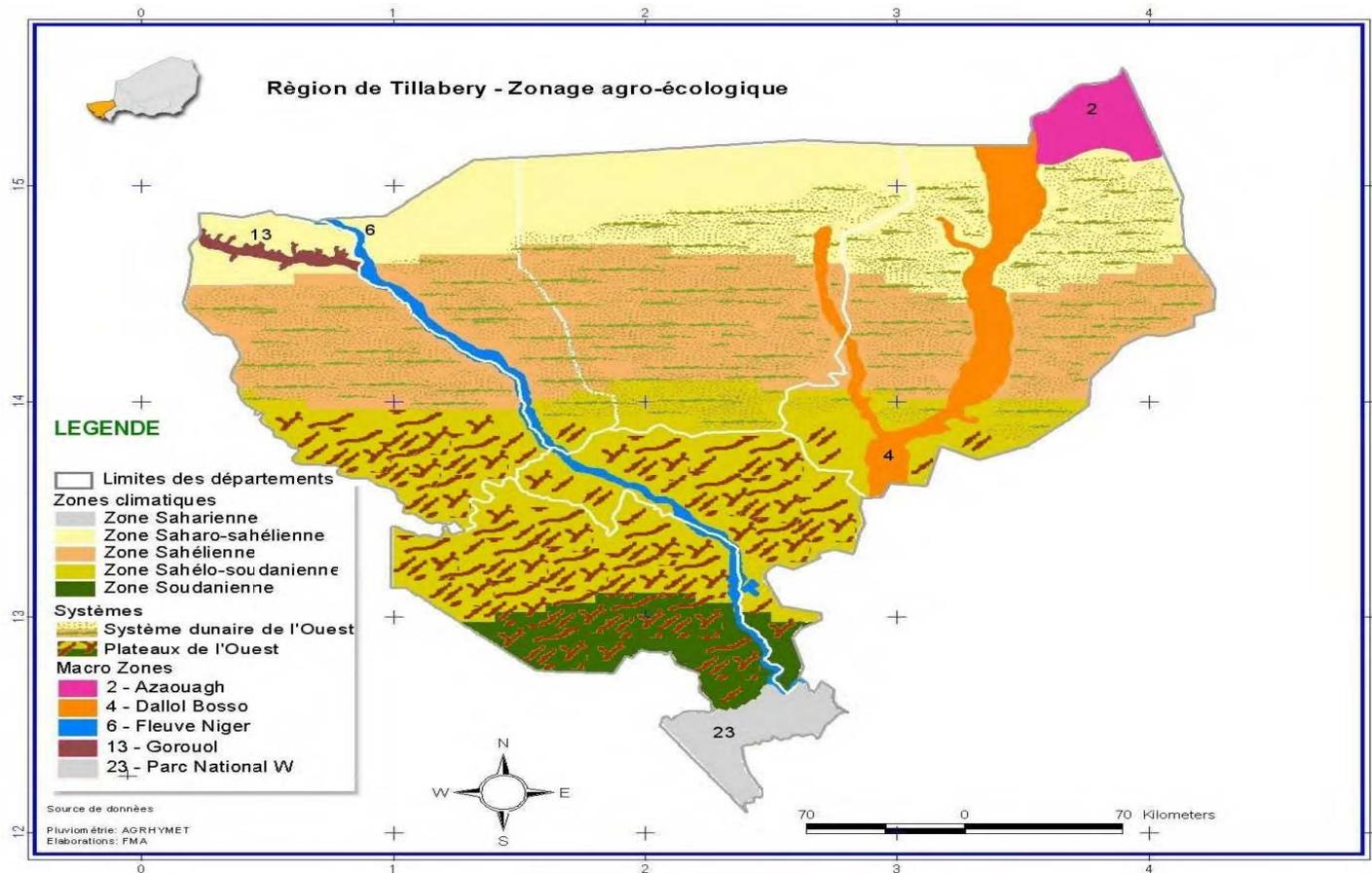
Figure 3 : Evolution de la moyenne annuelle de vent à 10m au-dessus du sol à Tillabéri



Carte 7 : Fleuve Niger et dallols, (CETIC-CONSULT; novembre 2017)

2.1.6. ZONNAGE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Carte 8 : Zonage agro écologique de la région de Tillabery



2.2. MILIEU HUMAIN

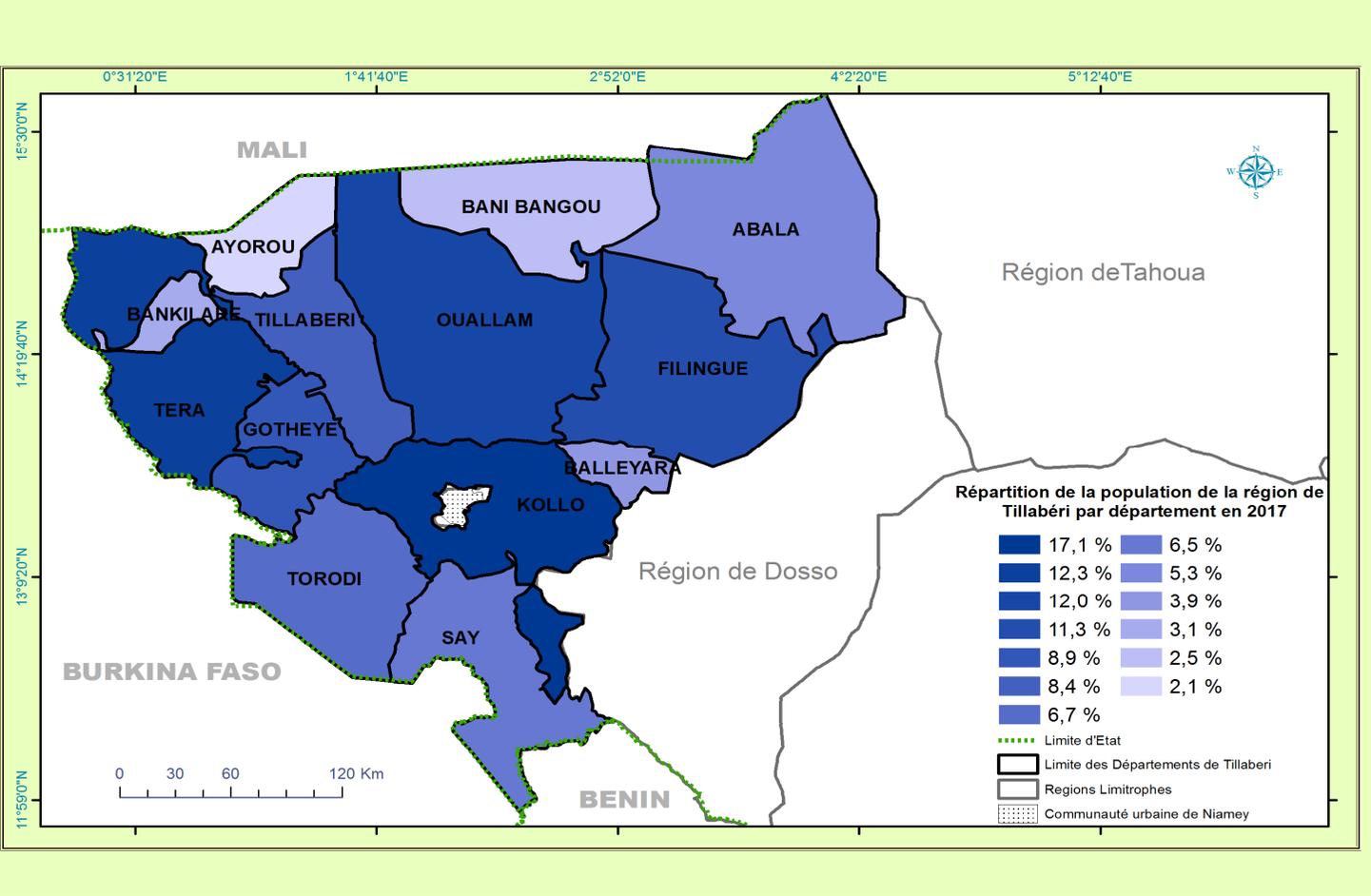
2.2.1. DÉMOGRAPHIE

Selon le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012, la population de la région de Tillabéri est de 2 701 408 habitants dont 1 365 528 (50,55%) de femmes. Ce qui la classe en quatrième place en termes de poids démographique des régions du Niger après respectivement Zinder, Maradi et Tahoua. Cette population est passée à 3 280 333 en 2017 selon les projections démographiques de l'Institut National de la Statistique (INS). Les femmes avec un effectif de 1 652 383 représentent plus de la moitié (50,37%) de la population de la région en 2017.

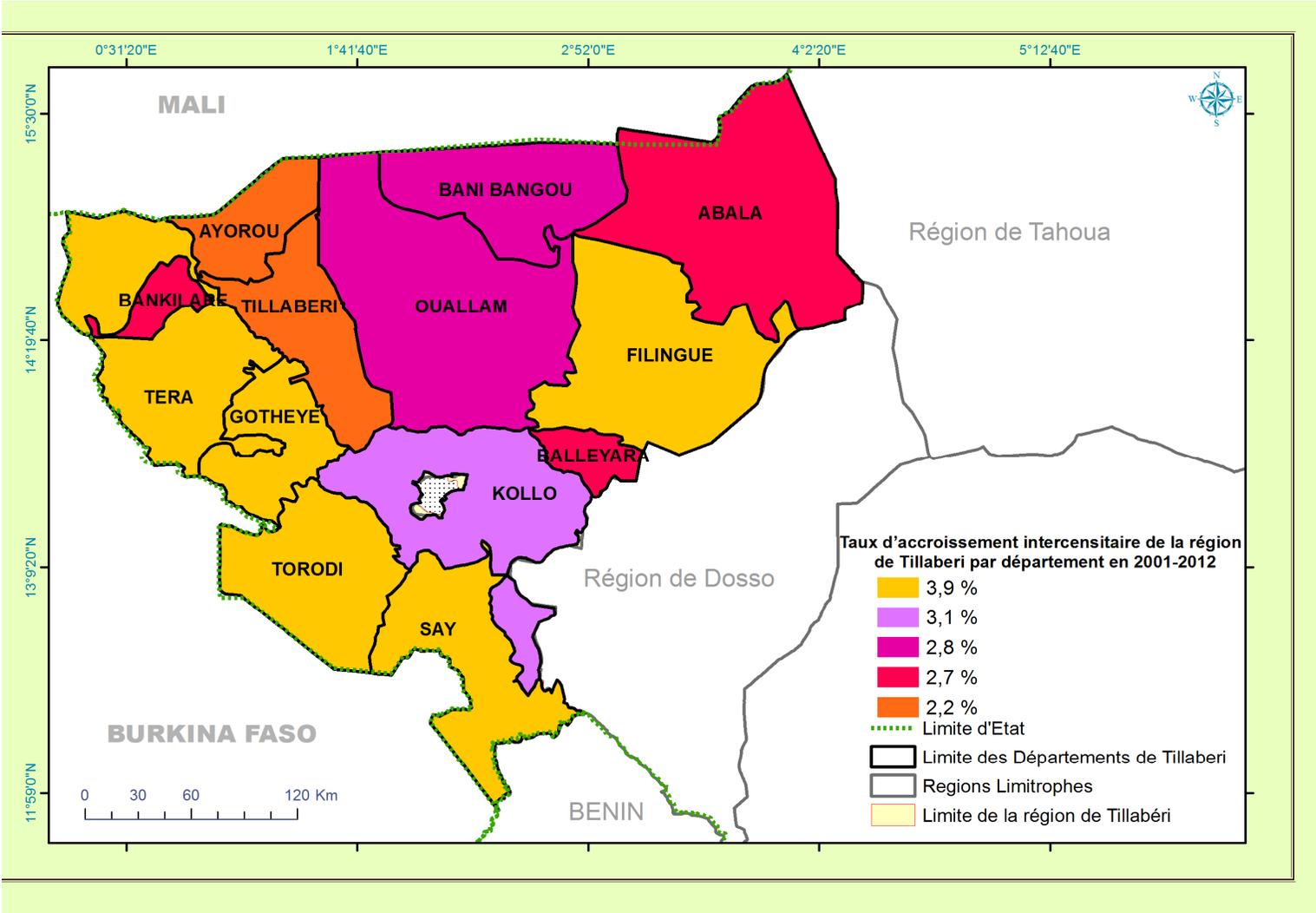
La population est inégalement répartie dans l'espace régional. En effet avec 17,09% de la population totale de la région, le département de Kollo est le plus peuplé en termes d'effectif de la population. Il est suivi par celui de Téra (12,35%). A l'opposé, les départements d'Ayorou et de Banibangou abritant respectivement 2,09% et 2,46% de la population totale de la région, sont les départements les moins peuplés. Dans tous les départements on constate que la proportion des femmes dépasse celle des hommes. En 2017, elle varie de 48,94% dans le département de Torodi à 52,28% dans celui de Balléyara.

Le taux d'accroissement intercensitaire annuel moyen de la région est de 3,2% en 2001-2012, inférieur à celui du niveau national qui est de 3,9%. Tillabéri est la deuxième région où le taux de croissance intercensitaire est le moins élevé du Niger. Sur le plan spatial, ce taux varie de 2,2% (départements de Tillabéri et Ayorou) à 3,9% (départements de Say, Téra, Bankilaré, Gothèye et Torodi).

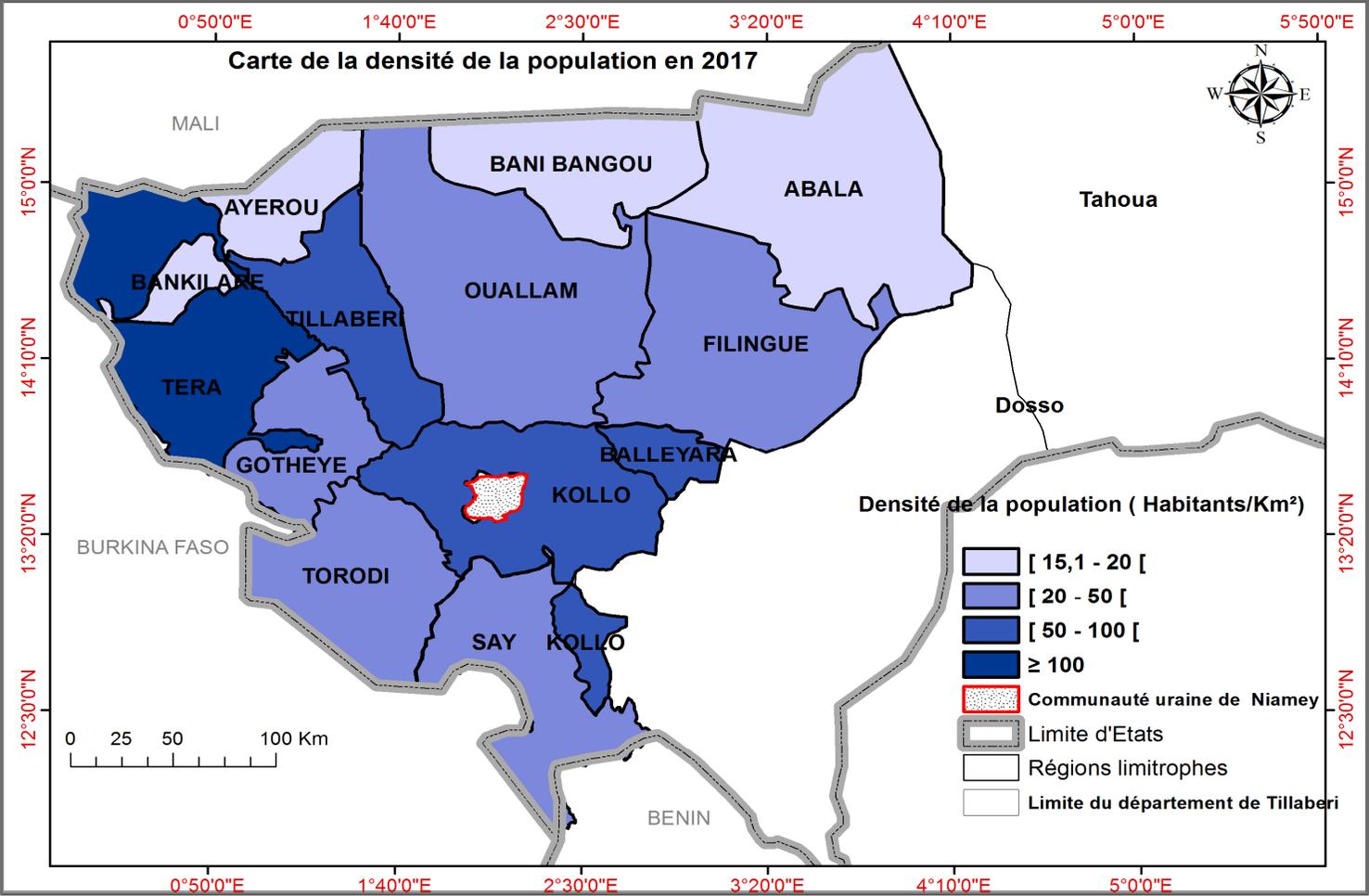
Carte 9 : Répartition de la population de la région de Tillabéri par département en 2017



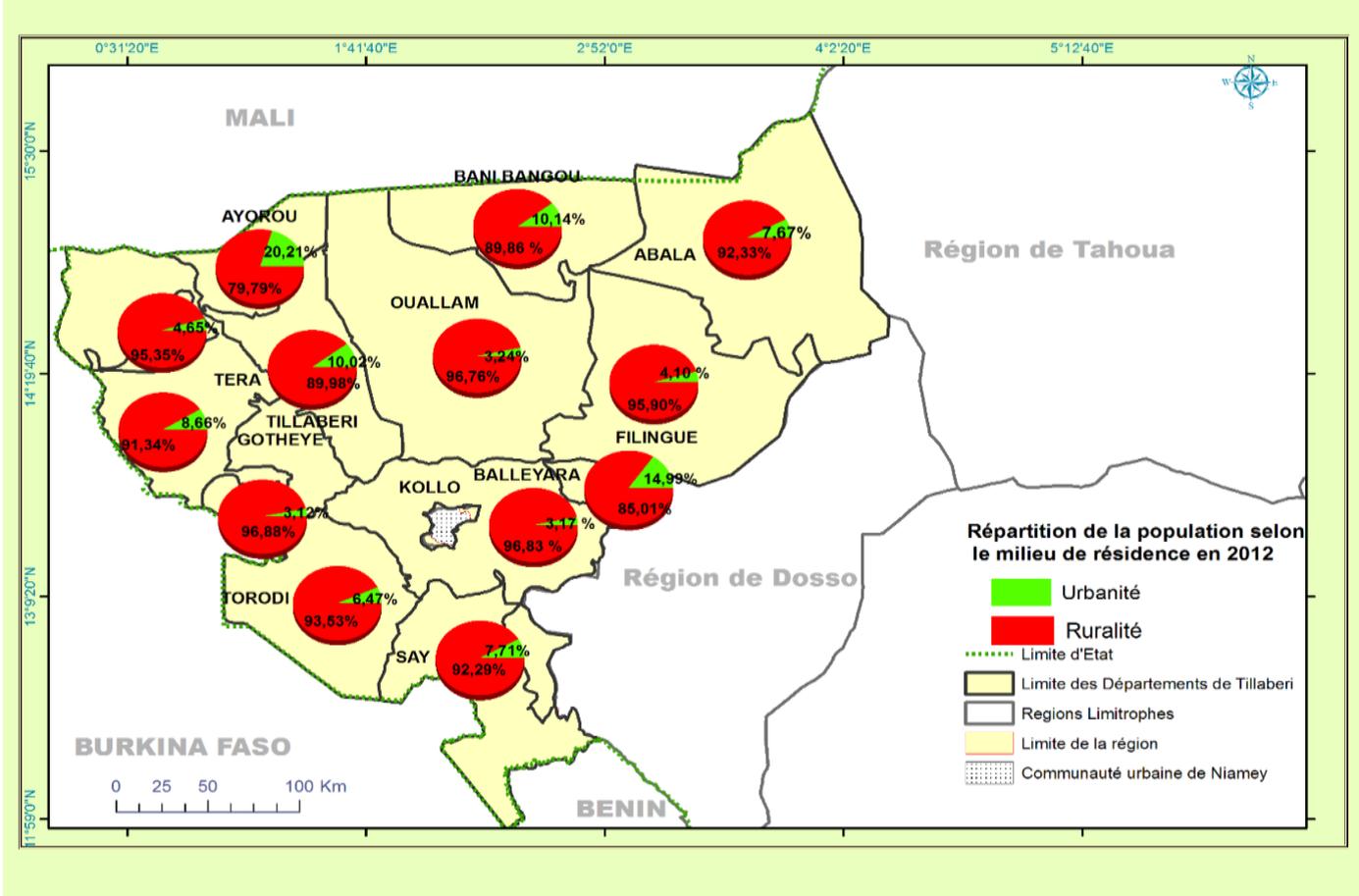
Carte 10 : Taux d'accroissement intercensitaire de la région de Tillabéri par département en 2001-2012



Carte 11 : Densité (hbt/km²) par département en 2017



Carte 12 : Ruralité et urbanité de la région en 2012(Source :INS (RGPH 2012))



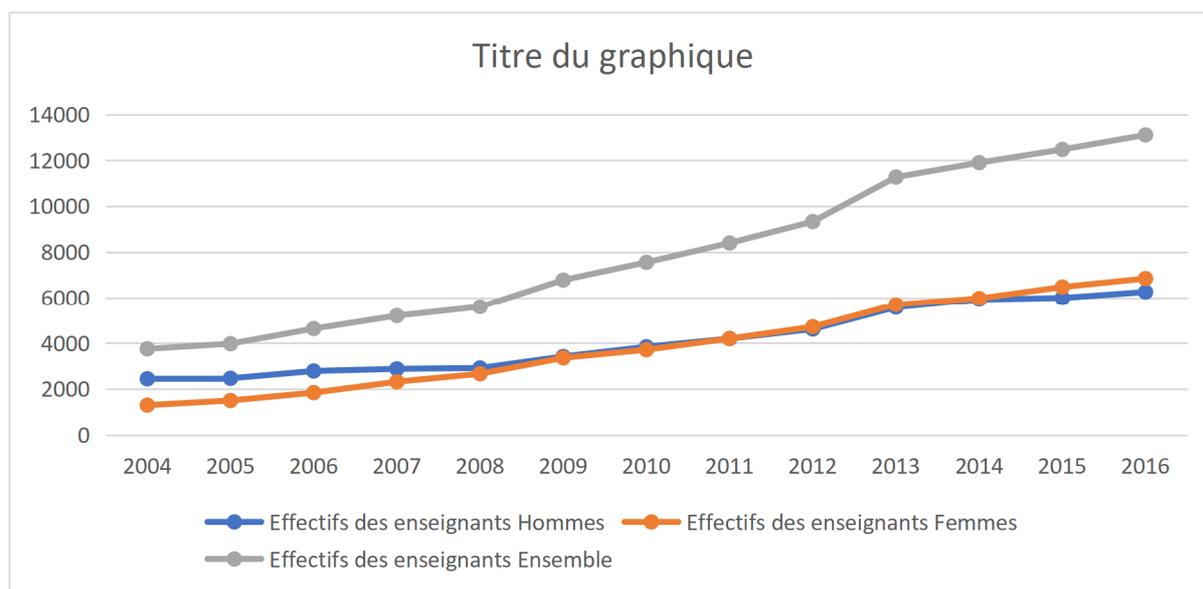
2.3. SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Tableau 1 : Proportion des enseignants contractuels craie en main par département en 2016

Département	Effectif global	Effectif des enseignants contractuels	% des enseignants contractuels
ABALA	410	360	87,8
AYOROU	452	381	84,3
BALLEYARA	587	490	83,5
BANIBANGOU	185	165	89,2
BANKILARE	353	331	93,8
FILINGUE	1 141	932	81,7
GOTHEYE	878	757	86,2
KOLLO	2 830	2 317	81,9
OUALLAM	1 596	1 411	88,4
SAY	1 027	859	83,6
TERA	1 314	1 148	87,4
TILLABERI	1 528	1 236	80,9
TORODI	805	672	83,5
DREP/Ti	13 106	11 059	84,4

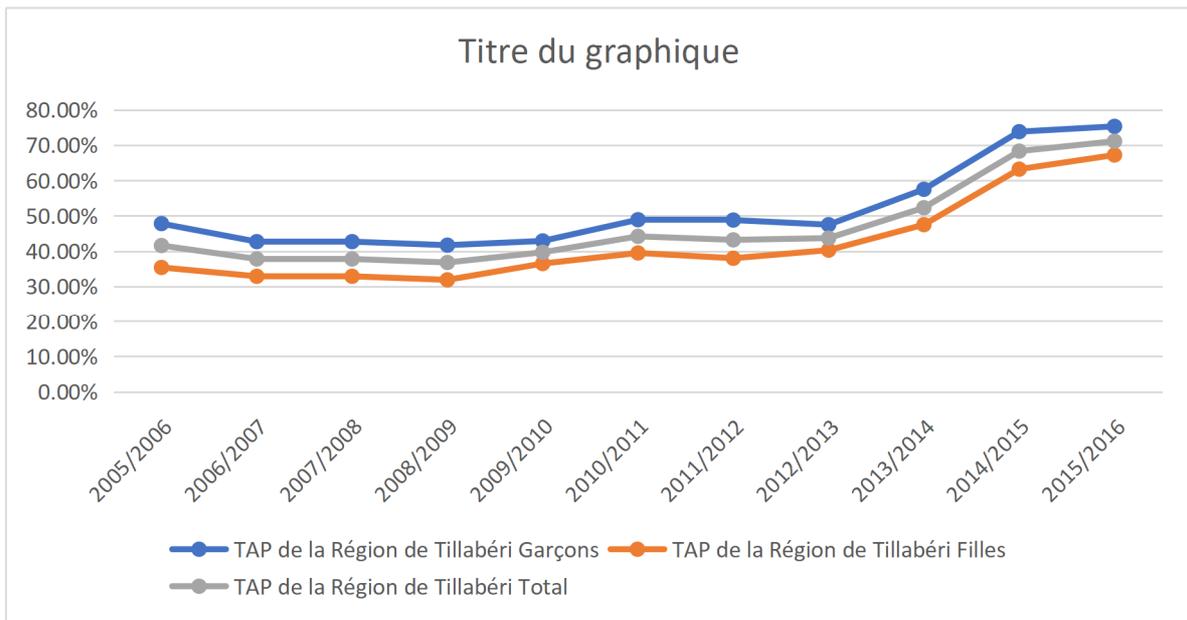
Sources : Statistiques de l'éducation de base/Annuaire de 2016

Le personnel enseignant de la région est passé de 3 752 enseignants en 2003-2004 à 13 106 enseignants en 2015-2016, soit un accroissement annuel moyen de 10,2% dont 14,19% pour les femmes enseignantes contre 7,80% pour les hommes. Cette forte augmentation du personnel enseignant est la réponse au besoin de plus en plus croissant de la demande d'éducation.



Sources : Statistiques de l'éducation de base/Annuaire de 2004 à 2016

Figure 4 : Evolution des effectifs du personnel enseignant craie en main du primaire dans la région de Tillabéri



Source : Annuaire des statistiques de l'éducation base et rapports annuels DREP/A/PLN/EC de Tillabéri, Mai 2017

Figure 5 : Evolution Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) en % selon le sexe

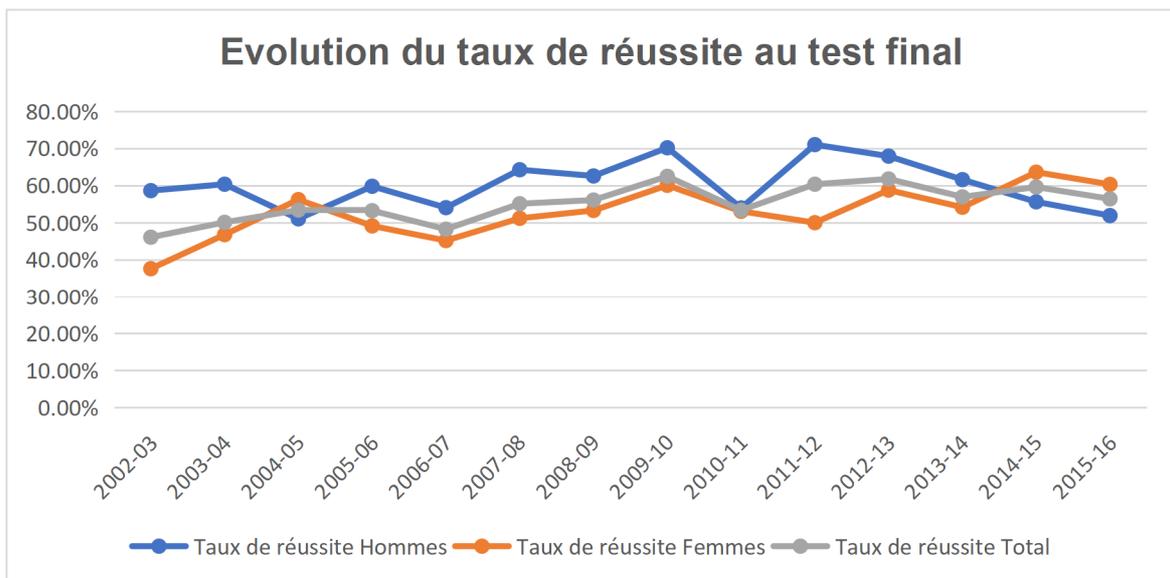
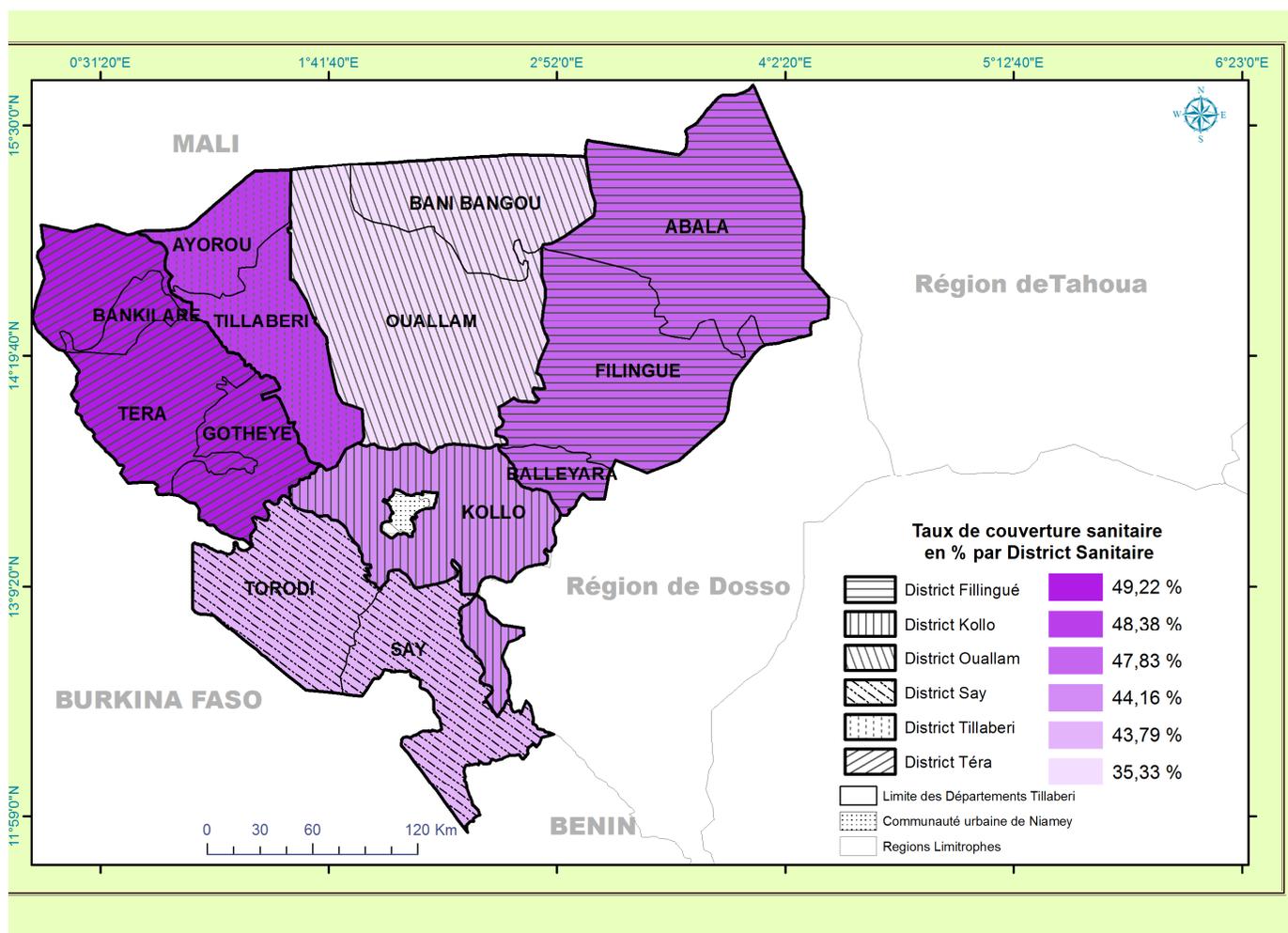


Figure 6 : Evolution des résultats pédagogiques dans les centres (DREP/A/PLN/EC, Mai 2017)

2.4. SECTEUR DE LA SANTE

L'analyse de l'évolution des indicateurs sanitaires de la santé dans la région montre que dans l'ensemble des progrès accomplis par la région. Cependant, la situation sanitaire de la région reste encore préoccupante et est marquée par la prédominance de nombreuses maladies transmissibles (paludisme, méningite, rougeole, etc.) et des maladies non transmissibles (hypertension artérielle, diabète, etc.). Plusieurs facteurs concourent à entretenir le mauvais état de santé de la population en général et chez les femmes et les enfants en particulier. Cette situation est aggravée par la crise alimentaire qui sévit dans la région ces dernières années et la crise sécuritaire.

Malgré l'augmentation du nombre des formations sanitaires, l'évolution de la couverture sanitaire reste encore faible. Il est de 46,30% contre 48,31% pour le niveau national en 2016. Toutefois, ce taux a connu une amélioration significative entre 2005 et 2016 passant de 36% à 46,30%, soit un gain de 10,30 points en 11 ans. Sur toute la période considérée, le taux de couverture régional est resté inférieur à la moyenne nationale qui est passée de 44% en 2005 à 48,31% en 2016. Ainsi, malgré la construction des infrastructures avec notamment la multiplication des cases de santé, force est de constater que beaucoup reste encore à faire. Le taux de couverture régional n'a jusqu'à présent pas atteint la barre de 50%. Le non-respect des plans de couverture élaborés par les districts sanitaires est l'une des principales causes de cette situation. Sur le plan spatial, la plus grande hausse est enregistrée au niveau de DS de Ouallam (11,79 points en pourcentage) et la plus faible hausse est obtenue au DS de Téra (5,22 points en pourcentage). Le DS de Téra est le plus couvert de la région avec un taux de 49,22% en 2016.



Carte 13 : Taux de couverture sanitaire de la région de Tillabéri par District Sanitaire en 2016, (CETIC-CONSULT ; novembre 2017)

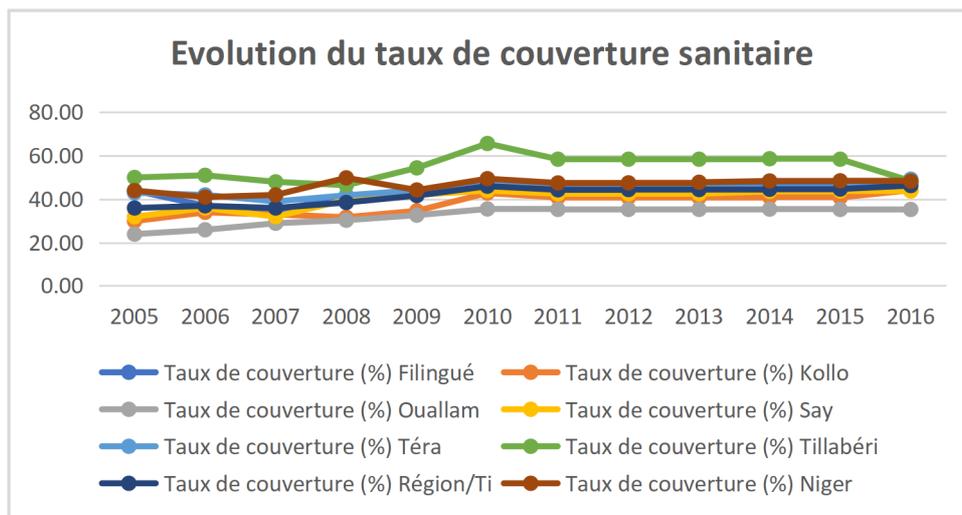


Figure 7 :Evolution du taux de couverture sanitaire (%) par district sanitaire de la région de TillabériSource : SNIS/Annuaire des statistiques sanitaires du Niger/Années 2005-

2.5.HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT

En 2016, la région de Tillabéri a un Taux de couverture géographique de 68,00% contre une moyenne nationale de 69,5%, un Taux d'accès théorique de 46,20% pour une moyenne nationale de 45,5% et un de Taux de panne des ouvrages de 9,50% contre 8,5% pour l'ensemble du pays.

Ces taux cachent également des disparités interdépartementales. En effet, les départements d'Ayorou, Bankilaré et Say enregistrent un TCg inférieur à 50% ; Filingué, Kollo, Ouallam, Balléyara et Torodi ont un Tat supérieur à 50% ; Abala, Banibangou, Gothèye, Kollo, Ouallam et Say enregistrent des TP supérieurs à la moyenne régional. Les plus forts TCg, Tat et TP sont enregistrés respectivement dans les départements de Filingué (TCg et Tat) et Say (TP) tandis que les faibles sont enregistrés dans les départements de Say (TCg et Tat) et Ayorou,

Carte 14 : Taux d'accès théorique à l'eau potable de la région par département en 2016

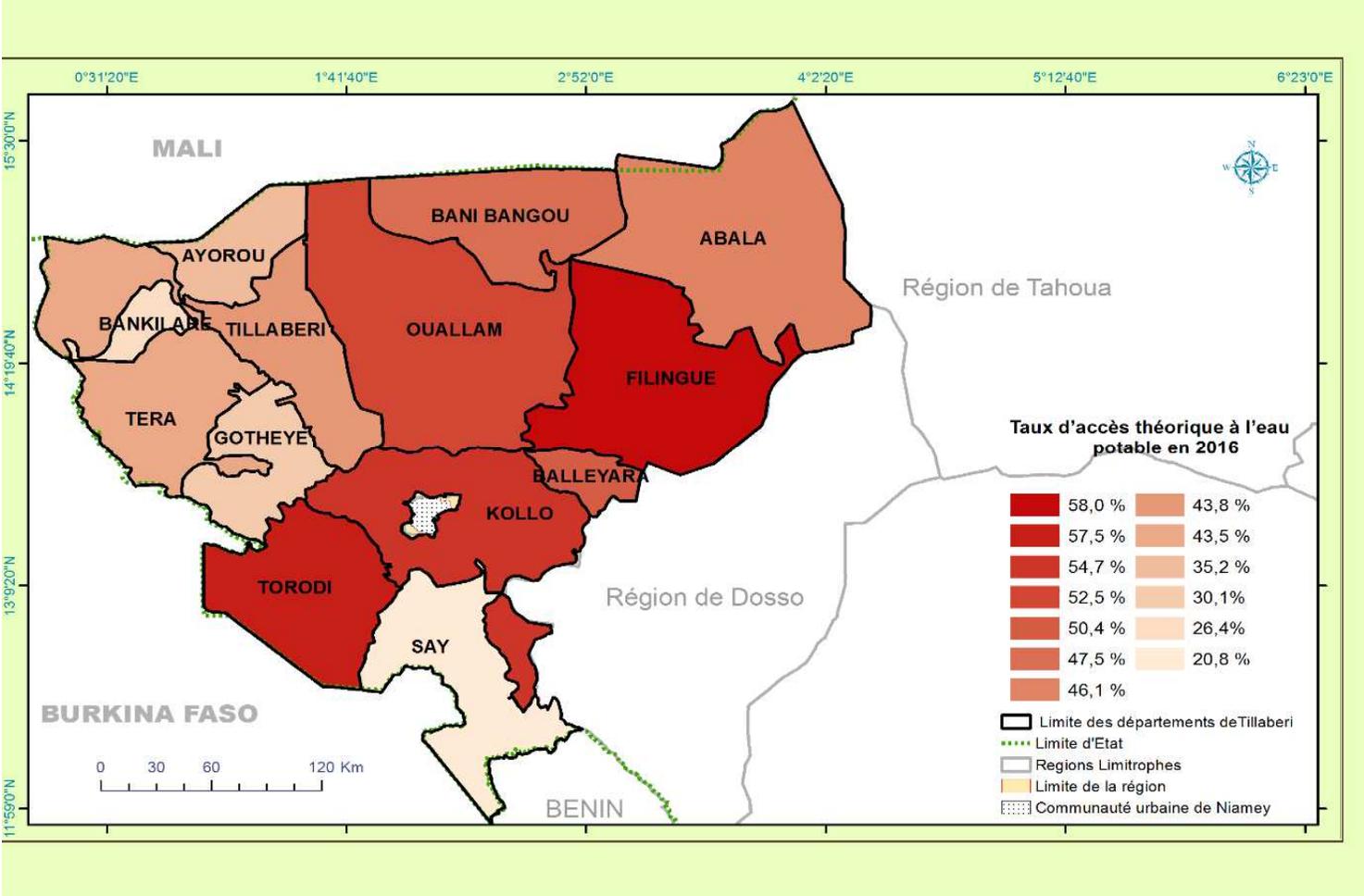


Tableau 2 :Situation des TCg, TAT et TP par Département en 2016

	TCg	TAt	TP
Région	68,00	46,20	9,50
Abala	78,80	46,10	12,30
Ayorou	48,80	35,20	4,20
Balleyara	74,60	50,40	7,40
Banibangou	71,20	47,50	10,00
Bankilaré	47,80	26,40	8,20
Filingué	79,60	58,00	8,40
Gothèye	58,50	30,10	10,80
Kollo	78,30	54,70	11,40
Ouallam	67,40	52,50	10,10
Say	40,70	20,80	13,00
Téra	65,80	43,50	7,50
Tillabéri Département	60,70	43,80	8,40
Torodi	77,40	57,50	7,80

Source : DRH/Assainissement de Tillabéri ; mai 2017

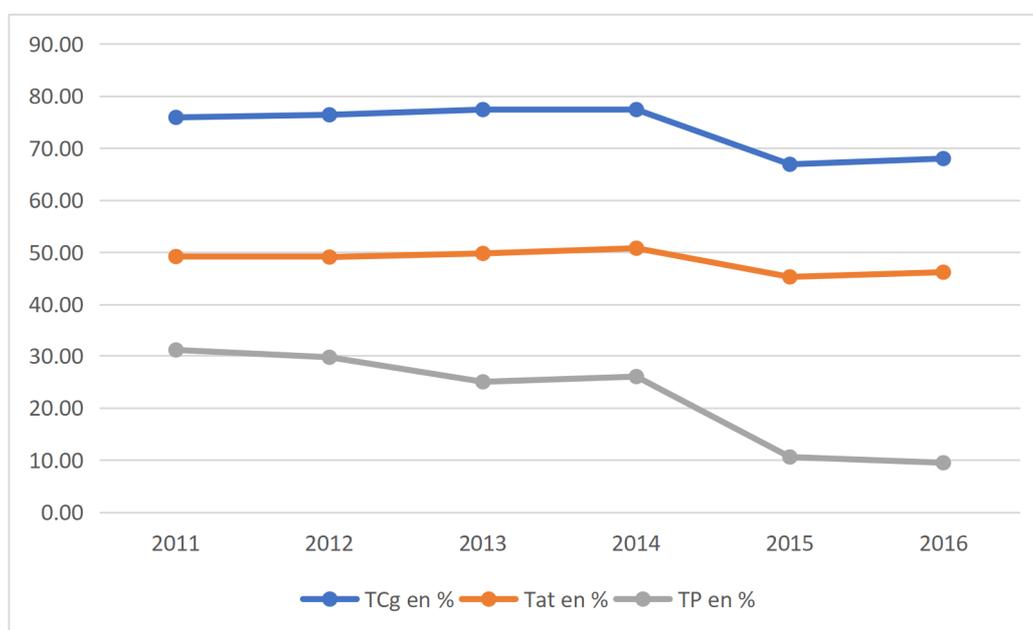
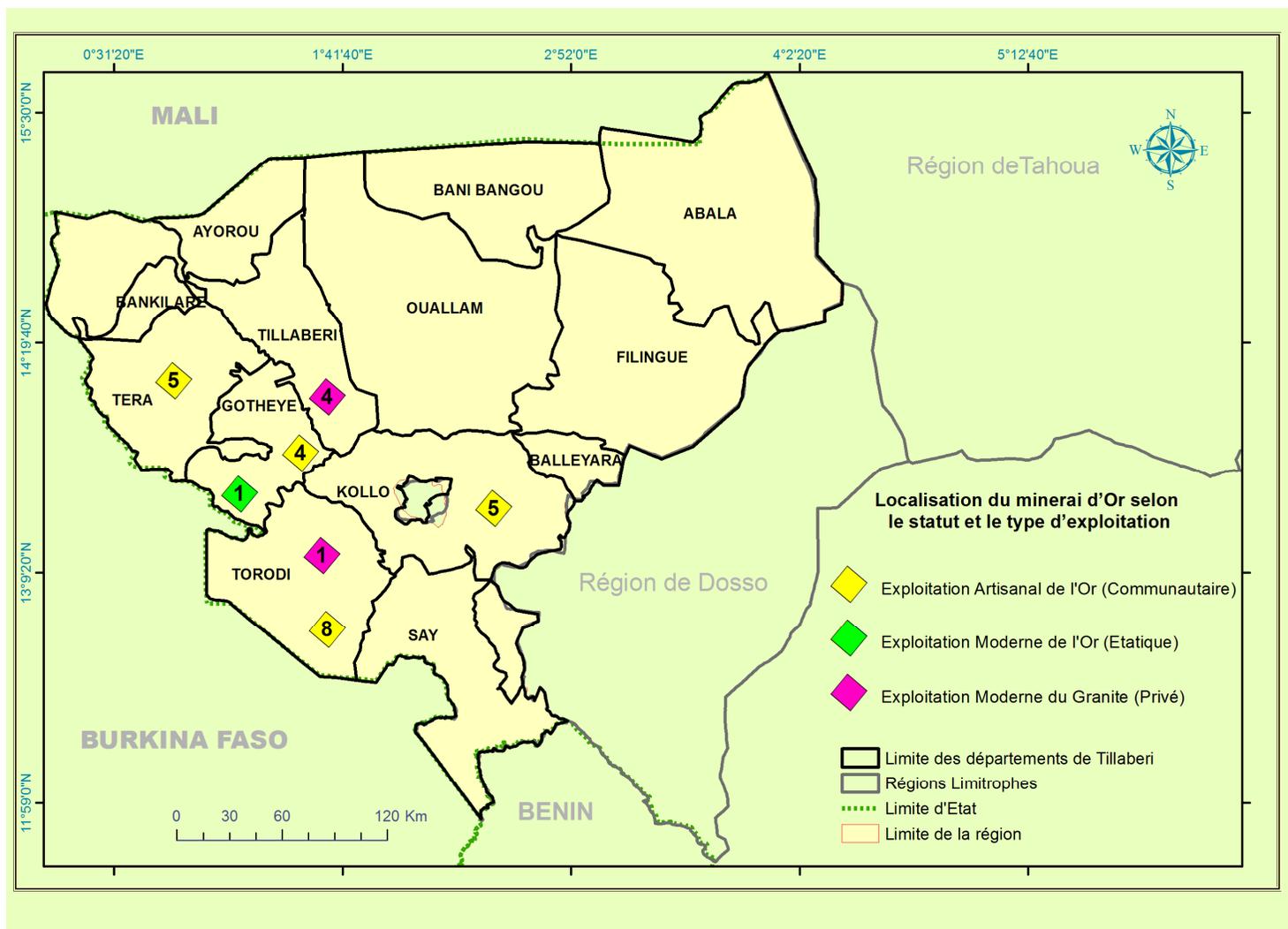


Figure 8 :Evolution des indicateurs de desserte en eau potable en milieu rural (DRH/Assainissement de Tillabéri ; mai 2017)

2.6. MINES/ENERGIE/INDUSTRIES



Carte 15 : Indices des miniers de la région de Tillabéri (CETIC-CONSULT)

Tableau 3 : Inventaire des carrières modernes de la région par département en 2015

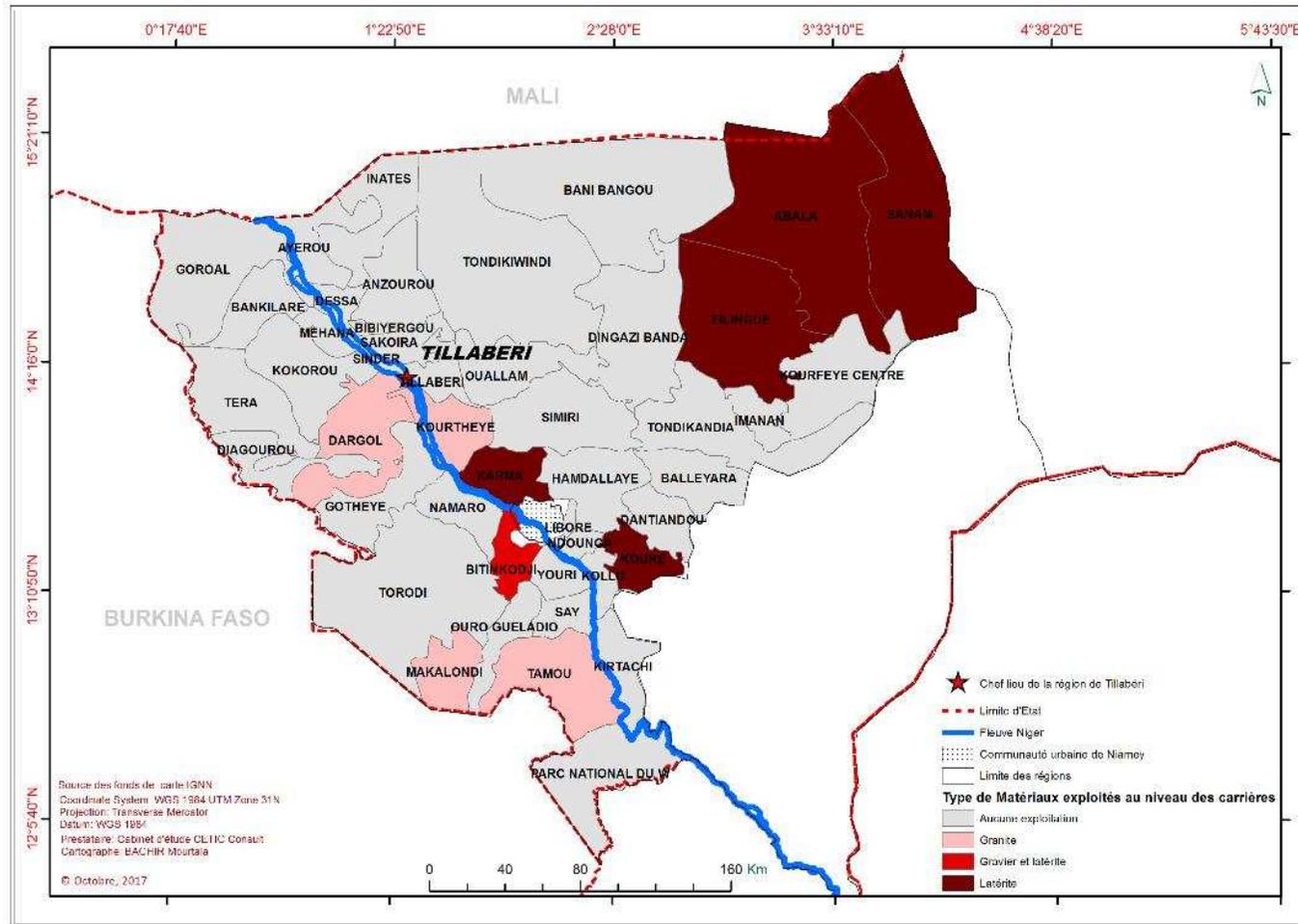
Département	Carrière	Commune	Nature	Statut	Type d'exploitation
Tillabéri	Carrière GR1	Kourthèye	Granite	Privé	Moderne
Tillabéri	SAPROM SARL	Kourthèye	Granite	Privé	Moderne
Tillabéri	SOGEA-SATOM	Lossa	Granite	Privé	Moderne
Tillabéri	CFHEC	Mellé Haoussa	Granite	Privé	Moderne
Torodi	SONICO	Makalondi	Granite	Privé	Moderne
Say	Entreprise Wazir	Tamou (goroubi)	Granite	Privé	Moderne
Kollo	SOGEA-SATOM	kollo	Grés	Privé	Moderne
Ayorou	Société d'activités professionnelle Minière	Ayorou	Granite	Privé	Moderne
Torodi	SONICO	Makalondi	Granite	Privé	Moderne
Kollo	OMER KEFLI	N'dounga	Gravier	Privé	Moderne
TILLABERI	SAPS	Daiberi	Granite	Privé	Moderne

Source : Diagnostic PDR/Tillabéri_2015

Tableau 4 : situation des matériaux et des taxes d'exploitation contrôlées des carrières de la région par commune selon le volume en 2015

Départements	Communes	Type de Matériaux	Volume (m³)	Taxe d'exploitation
Abala	Abala	Latérite	178 208	44 552 000
	Sanam	Latérite	167 018	41 754 618
Filingué	Filingué	Latérite	25 676	6 418 875
Gothèye	Dargol	Granite	13 645	3 411 250
Kollo	Kouré	Latérite	92 377	23 094 250
	Bitinkodji	Gravier	15 100	3 775 000
	Karma	Latérite	89 688	22 422 000
Say	Tamou	Granite	14 749	3 687 250
Tillabéri	Kourthèye	Granite	99 944	24 985 990
Torodi	Makalondi	Granite	52 003	13 000 738
Total			748 408	187 101 970

Source : Direction régionale des Mines de Tillabéri



Carte 16 : Potentialités minières de la région de Tillabéri (CETIC-CONSULT,2017)

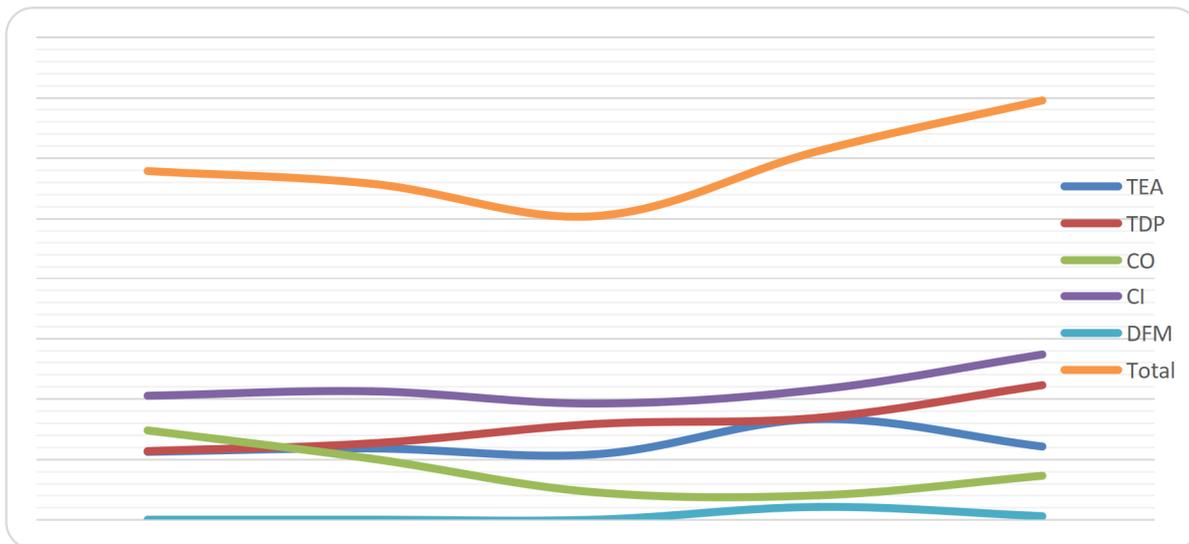


Figure 9 : Tendence de l'évolution de la taxe d'orpaillage de 2011 à 2015, (Direction régional des Mines de Tillabéri)

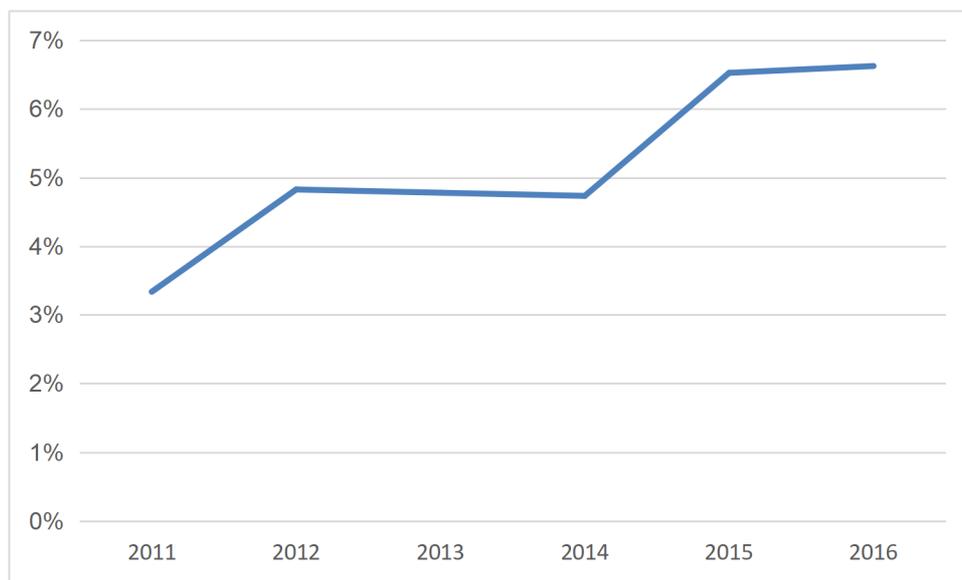


Figure 10 : Evolution du taux de couverture en électricité des zones rurales, (CRAT Tillabéri)

2.7. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

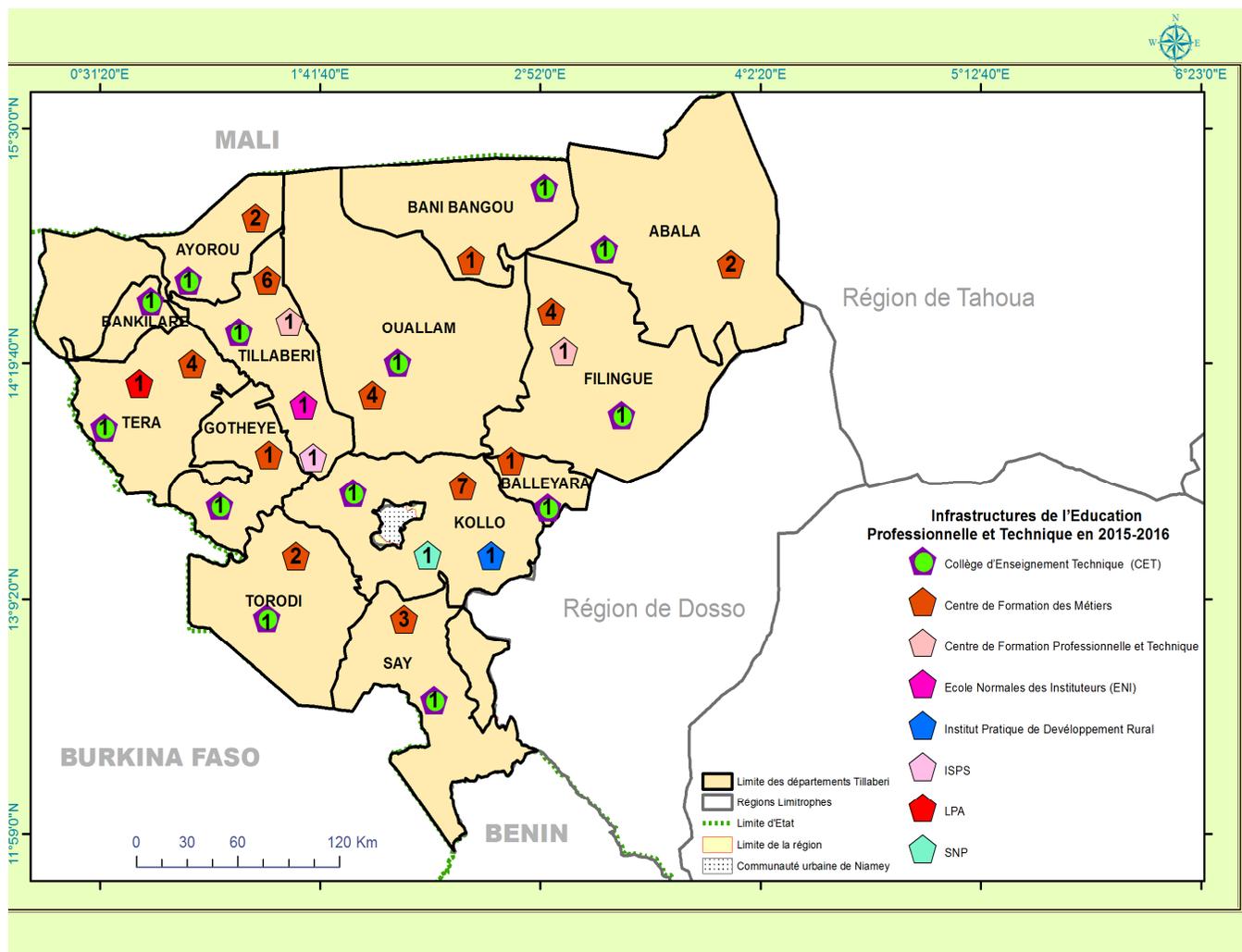
2.7.1. INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENT DE L'ÉDUCATION

Dans la région de Tillabéri, on dénombre 268 jardins d'enfants dont 200 publics (74,63%), 62 communautaires (23,13%) et 6 privés (2,44%) en 2012-2013. Le milieu rural concentre 81,34% des établissements du préscolaire de la région.

A l'instar des autres régions du pays, le nombre d'établissements du préscolaire dans la région de Tillabéri ne cesse d'augmenter depuis la mise en œuvre du PDDE et l'adoption de la lettre de politique éducative 2013-2020 et du PSEF 2014-2024. En effet de 19 en 2003-2004, les structures d'accueil du préscolaire sont passées à 268 en 2012-2013, soit une progression annuelle moyenne de 33,8%.

Entre 2003-2004 et 2012-2013, le nombre de salles de classe a été multiplié par 11,5. En milieu rural et dans le privé (y compris le communautaire), ce coefficient est respectivement de 15,3 et 17,5. Malgré cette augmentation significative du nombre de salles de classe, le rythme de croissance des salles de classe est inférieur à celui des effectifs du préscolaire. C'est ainsi que de 22 enfants par classe en 2003-2004, on en compte 41 par classe en 2012-2013.

En somme, l'accroissement notable des structures et infrastructures d'accueil est dû à la diversification de l'offre avec notamment la création des jardins d'enfants communautaires soutenus et encouragés par les Institutions telles que le PNUD, la JICA et l'UNICEF.



Carte 17 : Etablissements de l'Enseignement Technique et Professionnel de la région de Tillabéri en 2017(CETIC-Consult, mars 2018)

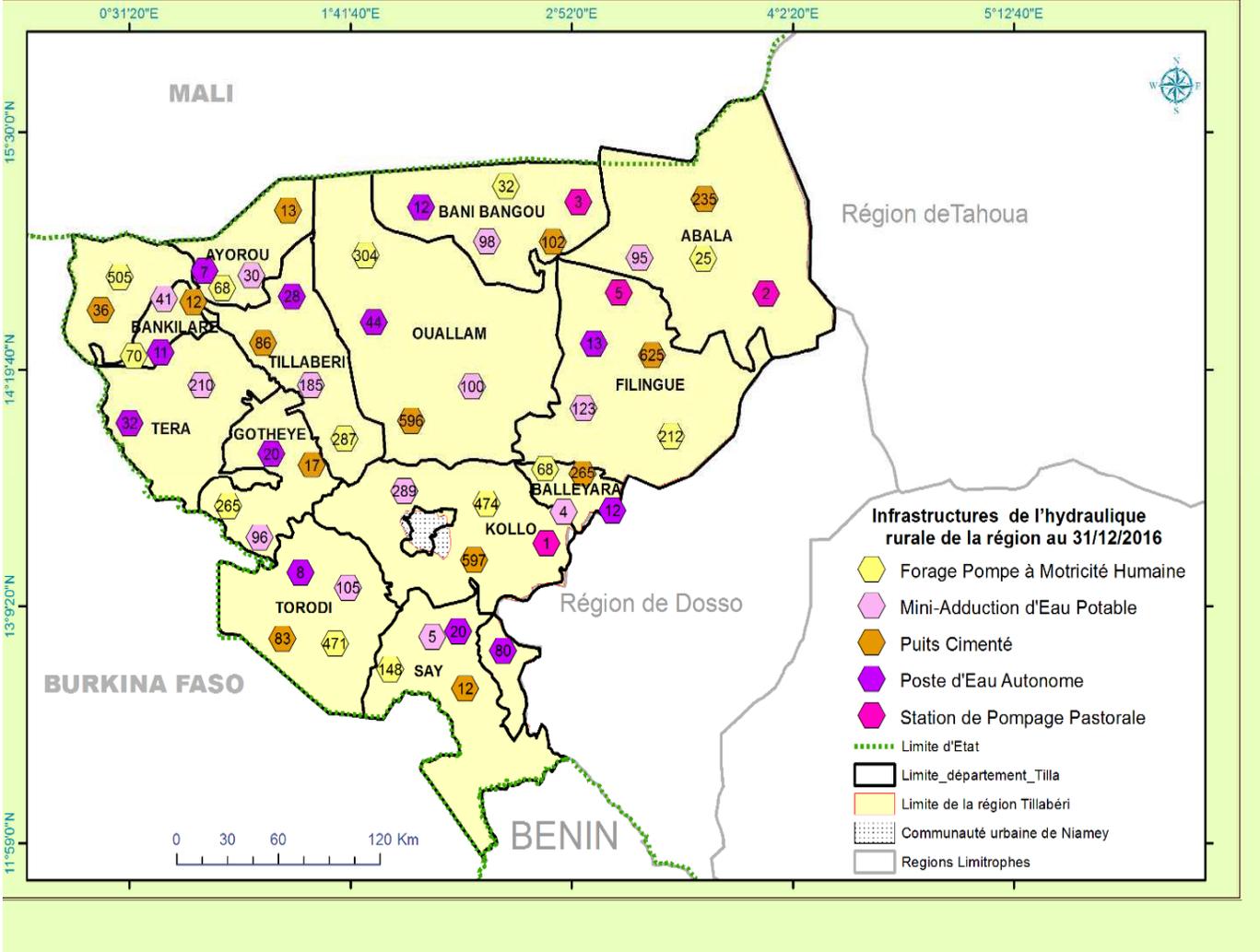
2.7.2. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DU SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Tableau 5 : Situation des points d'eau moderne par département de la région au 31/12/2016

Département	PC	FPMH	Mini-AEP	PEA	SPP	Total PEM non abandonné	Total PEM en panne	Total PEM fonctionnel
ABALA	235	25	95	0	2	357	44	314
AYOROU	13	68	30	7	0	118	5	113
BALLEYARA	265	68	4	12	0	349	26	323
BANIBANGOU	102	32	98	12	6	250	25	225
BANKILARE	12	70	41	11	0	134	11	123
FILINGUE	625	212	123	13	13	986	83	903
GOTHEYE	17	265	96	20	0	398	43	355
KOLLO	597	474	289	80	1	1 441	164	1 277
OULLAM	596	304	100	44	0	1 044	105	939
SAY	12	148	5	20	0	185	24	161
TERA	36	505	210	32	0	783	59	724
TILLABERI	86	287	185	28	0	586	49	537
TORODI	83	471	105	8	0	667	52	615
REGION	2 679	2 929	1 381	287	22	7 298	690	6 608

Source : Ref 2016 DRH/A/Ti ; janvier 2018

Carte 18 : Infrastructures hydrauliques rurales dans la région de Tillabéri en 2016

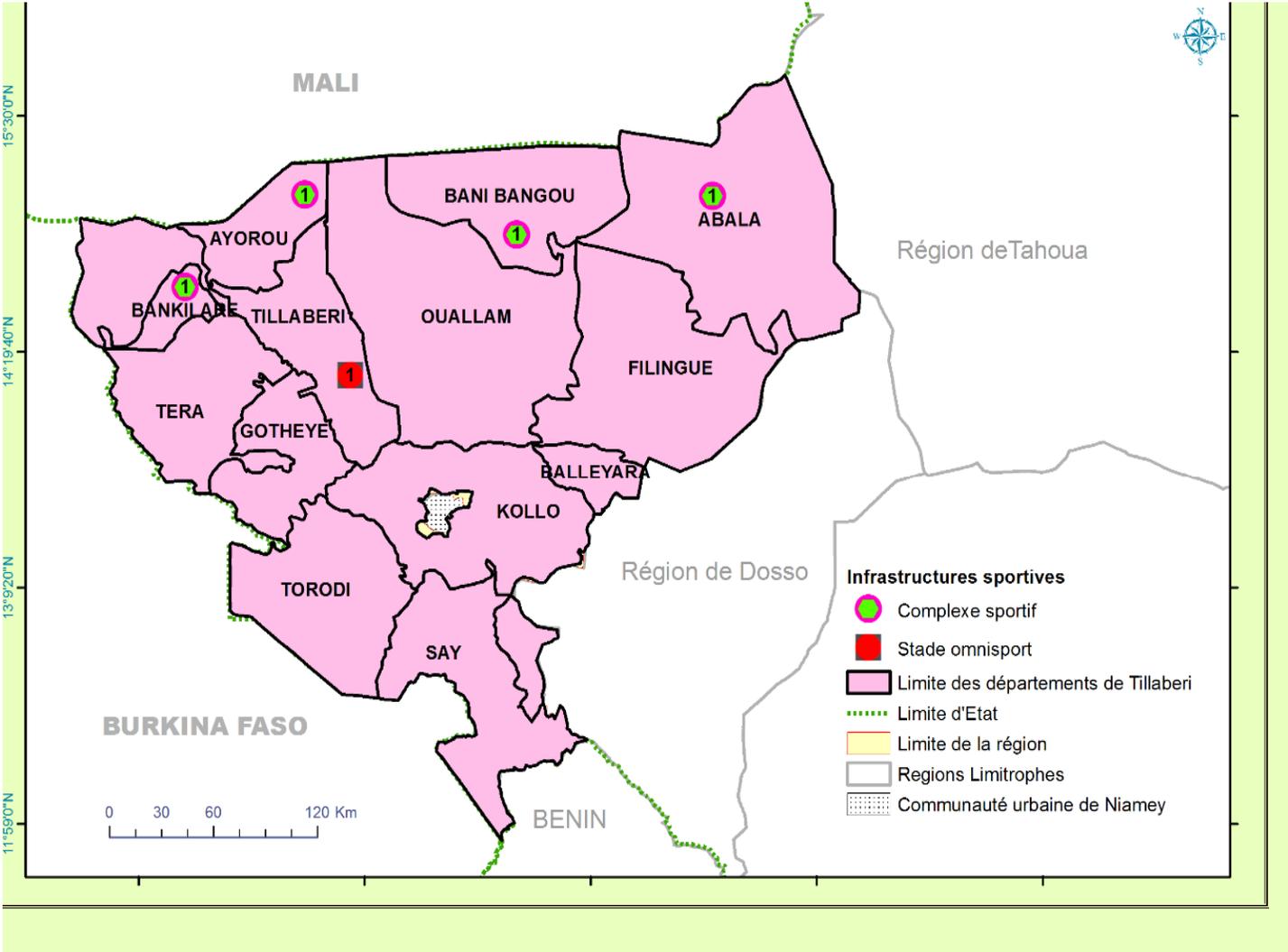


2.7.3. INFRASTRUCTURES SPORTIVES

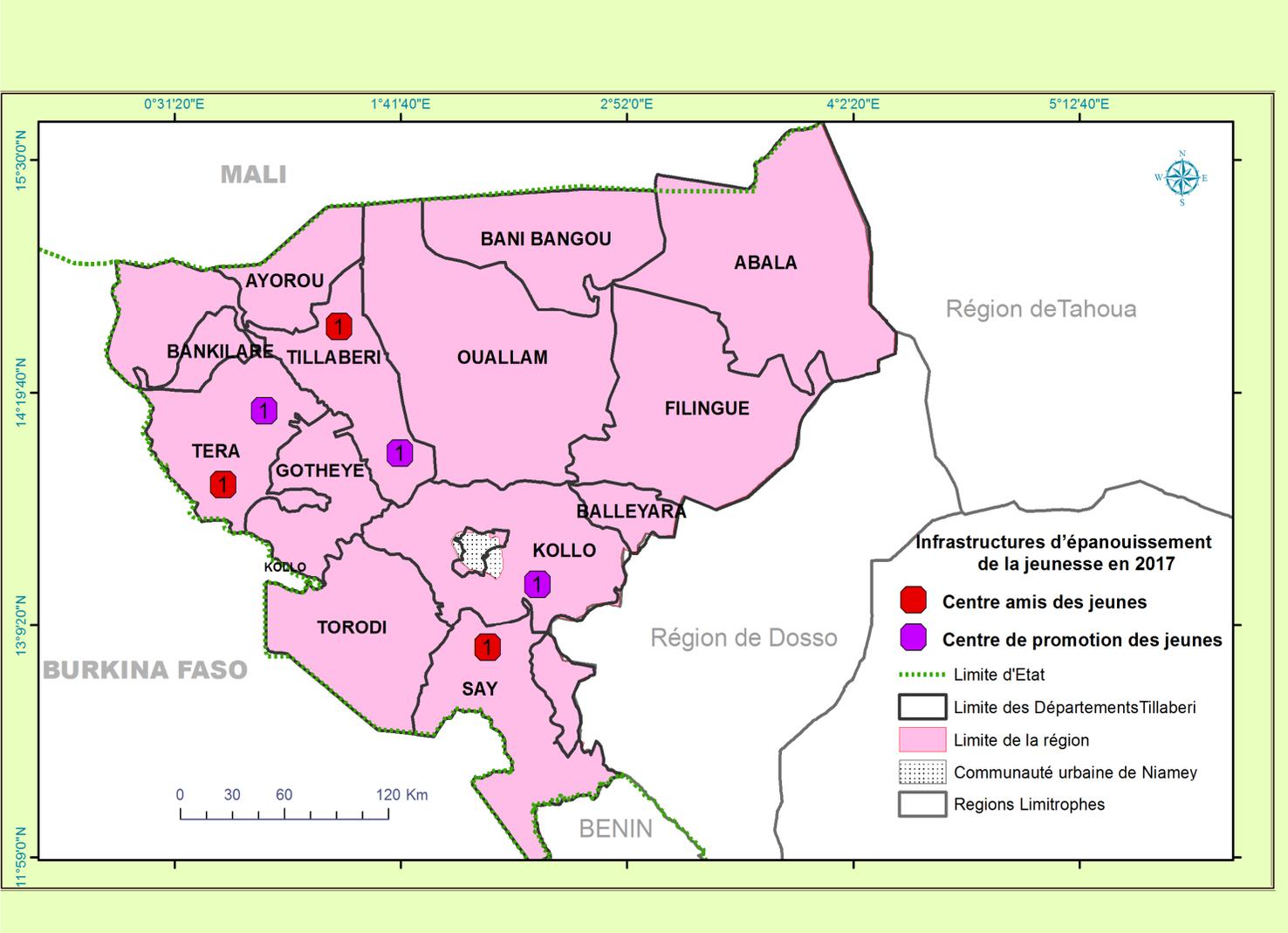
A l'instar du reste du pays, la population de la région de Tillabéri est extrêmement jeune. La jeunesse constitue donc un élément à prendre en considération dans toutes actions de développement socioéconomique. C'est dans cette optique que les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de dispositions réglementaires pour encadrer le secteur de la jeunesse. Il s'agit, entre autres, de la charte africaine de la jeunesse, la politique nationale de la jeunesse et la loi 98-14 du 1^{er} juin 98 portant orientation, organisation et promotion des activités sportives et physiques.

En vue de l'épanouissement de la jeunesse, la région dispose d'un certain nombre d'infrastructures et équipements socio-sportifs et socio-éducatifs qui sont résumés dans les tableaux qui suivent.

Carte 19 : Infrastructures sportives de la région en 2017



Carte 20 : Infrastructures d'épanouissement de la jeunesse en 2017

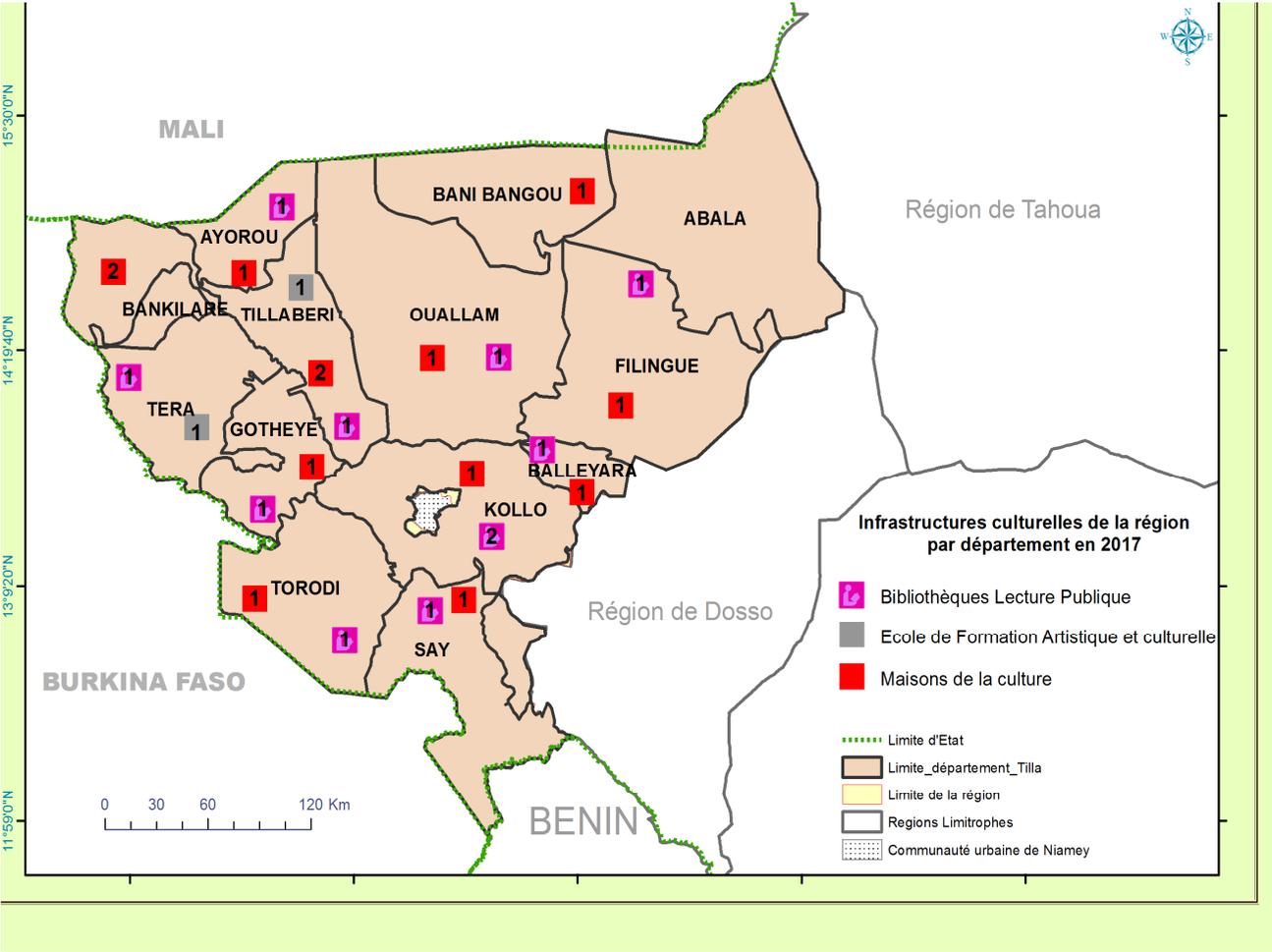


2.7.4. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Dans le domaine des arts et de la culture on enregistre 13 maisons de la culture presque toutes passables, 11 bibliothèques dont la majorité est en mauvais état et 2 Ecoles de Formation Artistique et Culturelle (EFAC).

Toutes les maisons de la culture sont dans un état de délabrement plus ou moins avancé. Quant aux bibliothèques, en dehors de celle de Say qui est en voie d'effondrement, elles sont dans un état passable.

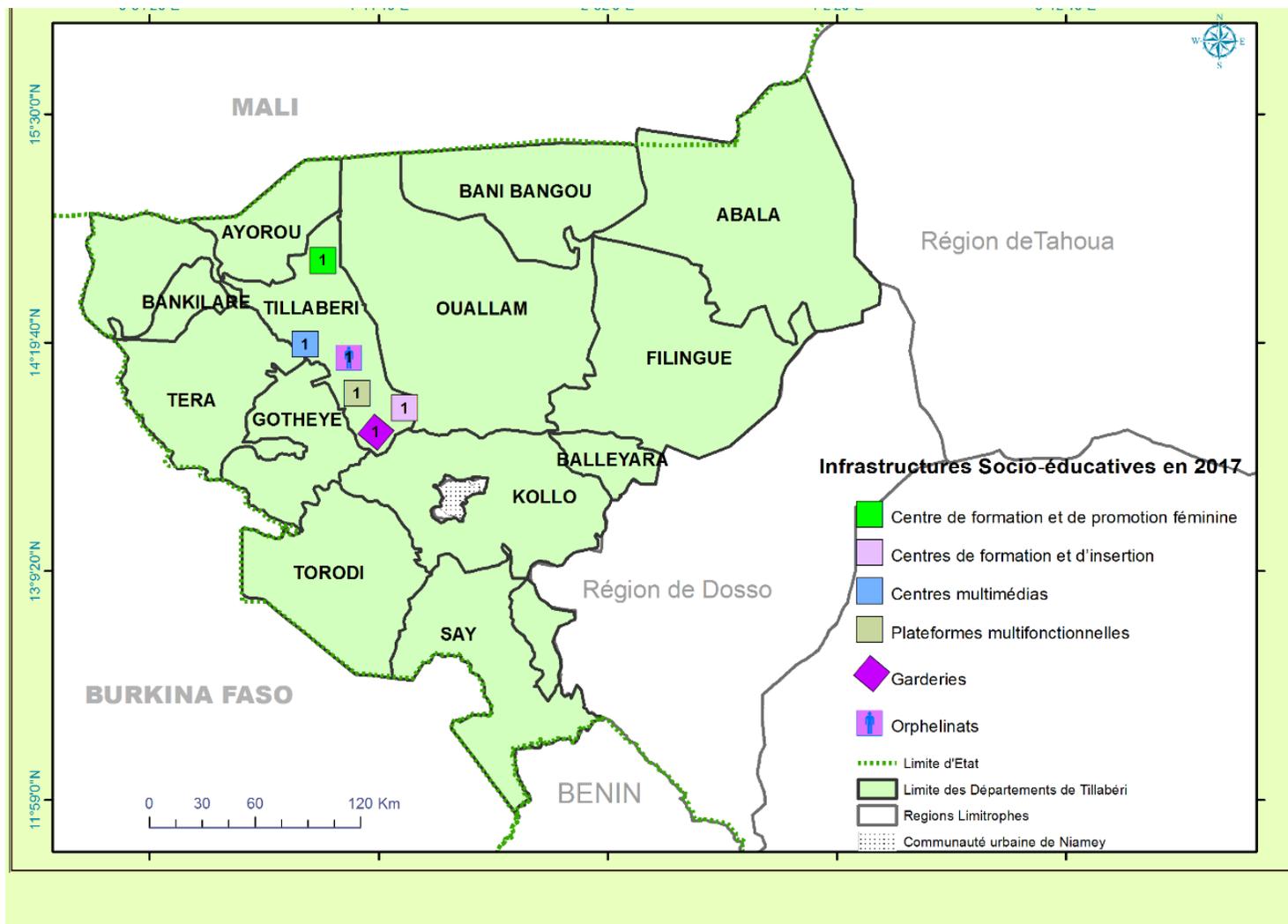
Carte 21 : Répartition des infrastructures culturelles de la région par département en 2017



2.7.5. INFRASTRUCTURES SOCIO-ÉDUCATIVES

Pour permettre une meilleure insertion sociale des personnes handicapées, des centres de formations ont été construites par l'Etat et ces partenaires. Cependant, leur nombre est en deçà des besoins de la région. Aussi, l'essentiel de ces centres se trouve au niveau du chef-lieu de la région.

L'essentiel des infrastructures socioéducatives sont concentrées au niveau du chef-lieu de la région.



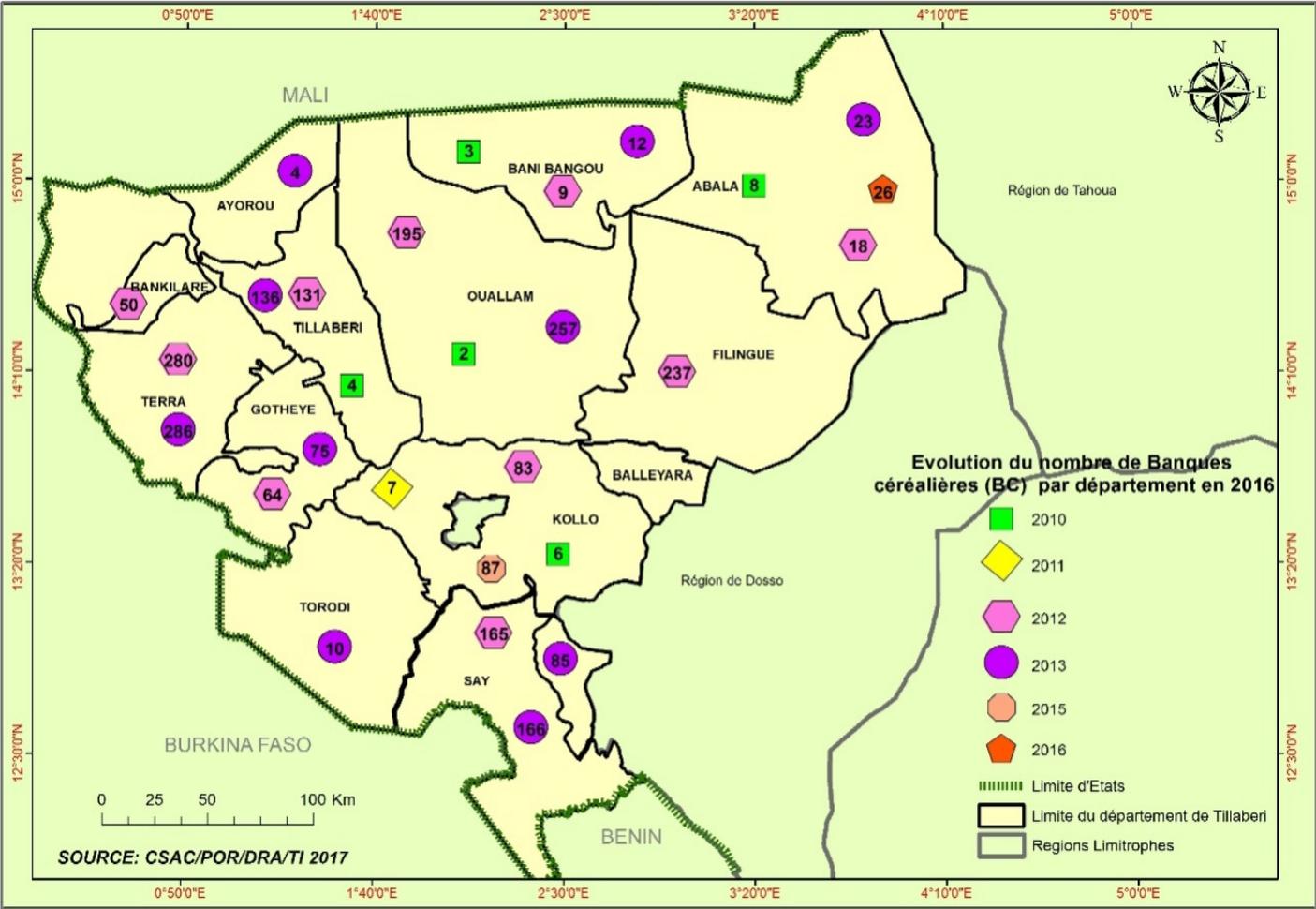
Carte 22 : Infrastructures Socio-éducatives en 2017(CETIC-CONSULT janvier 2018)

2.7.6. INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

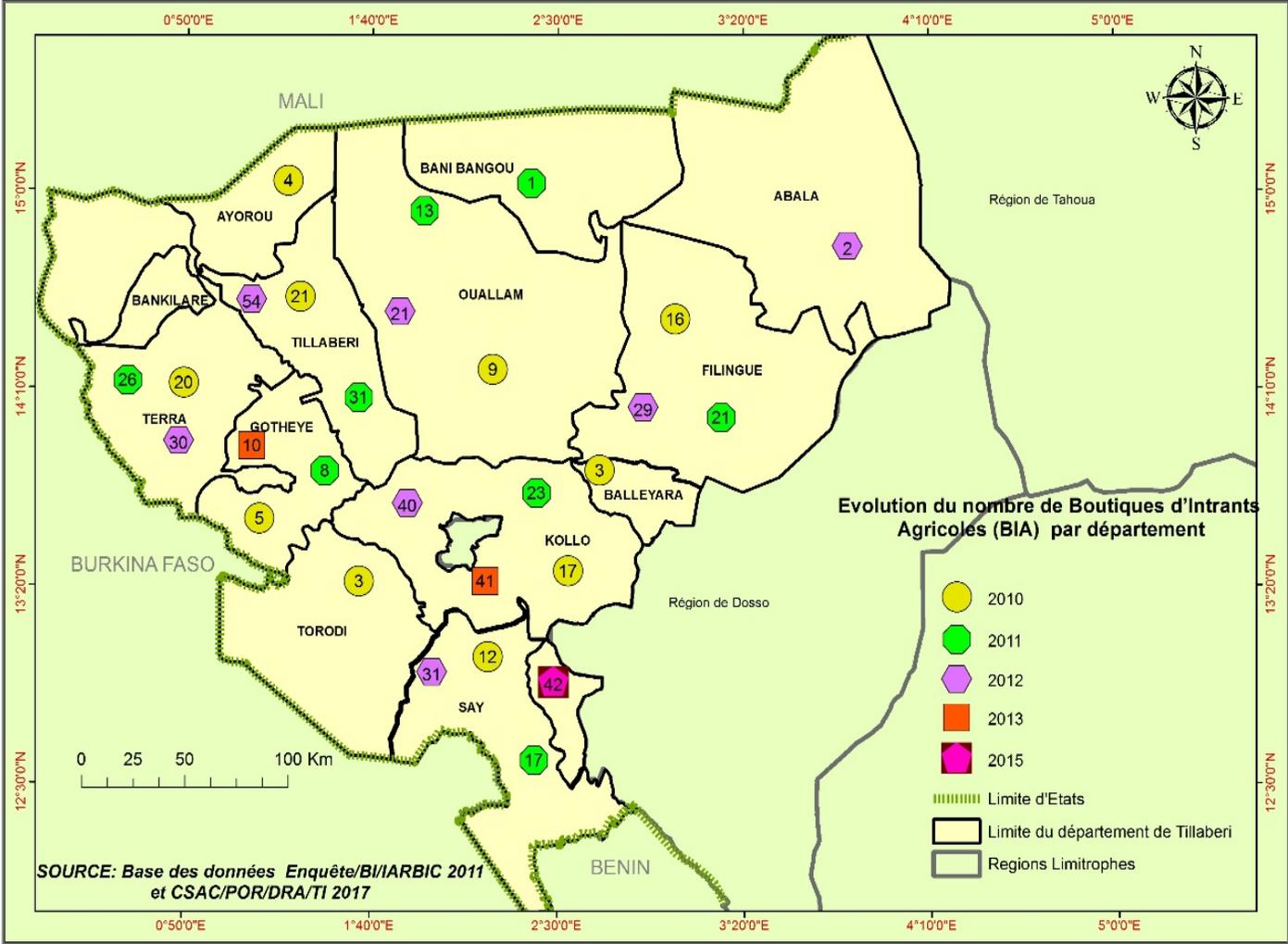
2.7.6.1. INFRASTRUTURES ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

La région de Tillabéri dispose de certaines infrastructures agricoles qui facilitent aux producteurs la production, la conservation, le stockage des produits agricoles et contribuent à la sécurité alimentaire des populations. Ces infrastructures sont constituées de banques céréalières, d'aménagements hydro-agricoles, de boutiques d'intrants, de mini-barrages, de centres semenciers, de blocs administratifs, de sites maraîchers.... Le tableau ci- dessous présente la situation de ces infrastructures.

Carte 23 : Evolution du nombre de Banques céréalières (BC) au niveau régional et par département en 2016



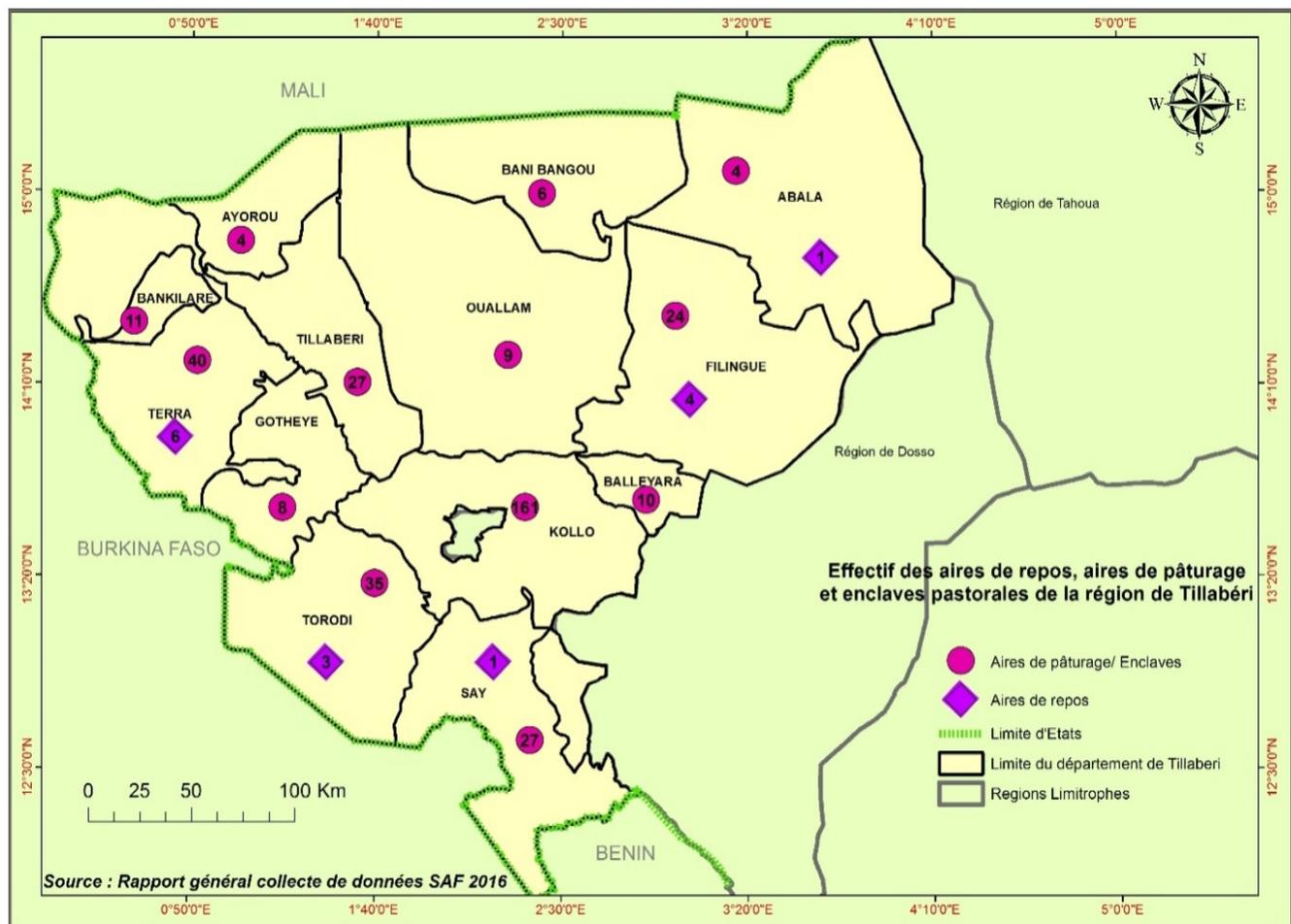
Carte 24 : Evolution du nombre de Boutiques d’Intrants Agricoles (BIA)



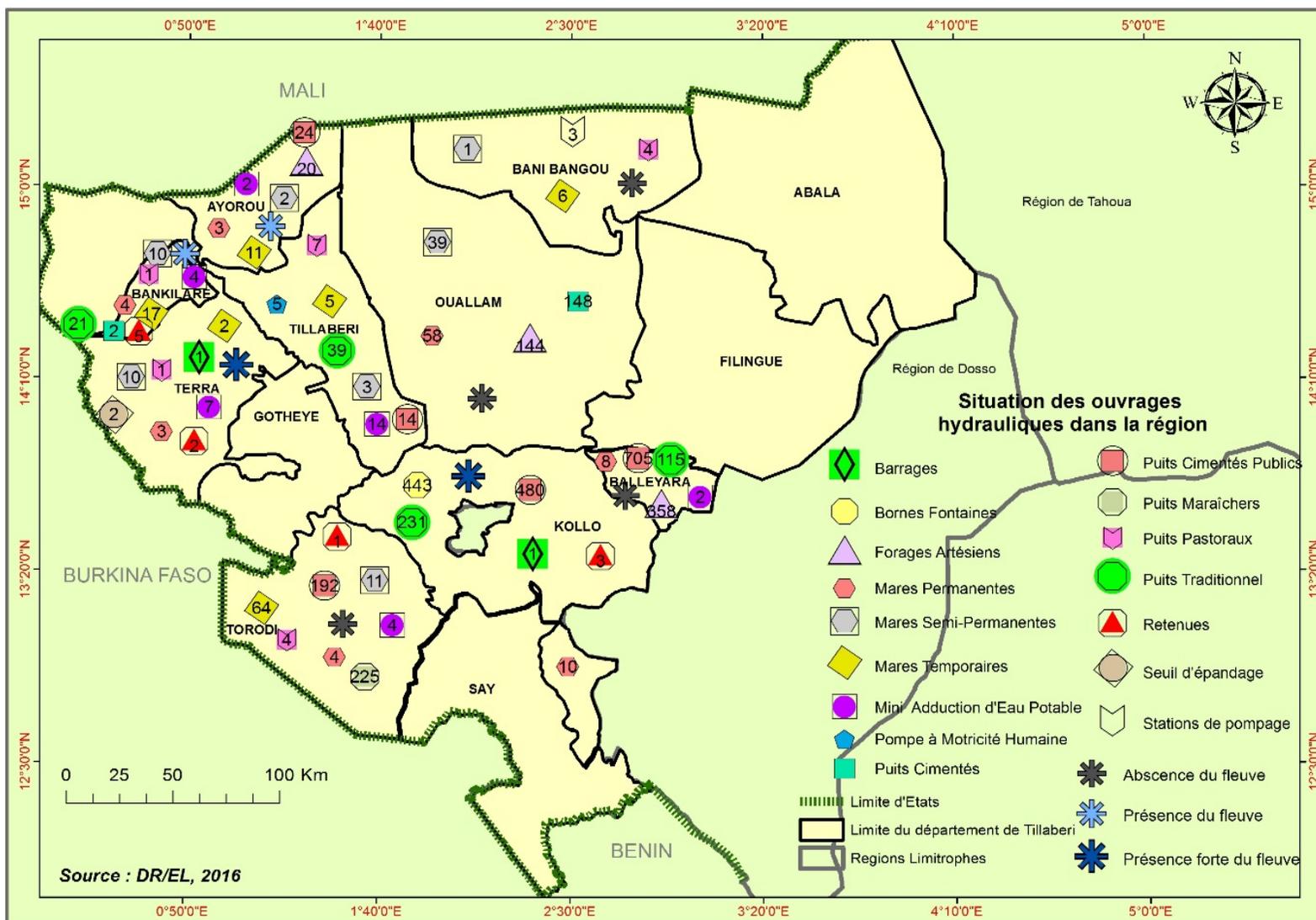
2.7.6.2. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS PASTORAUX

✓ **Les couloirs de passage**

La carte ci-dessous donne la situation des couloirs de passages des animaux dans la région de Tillabéri

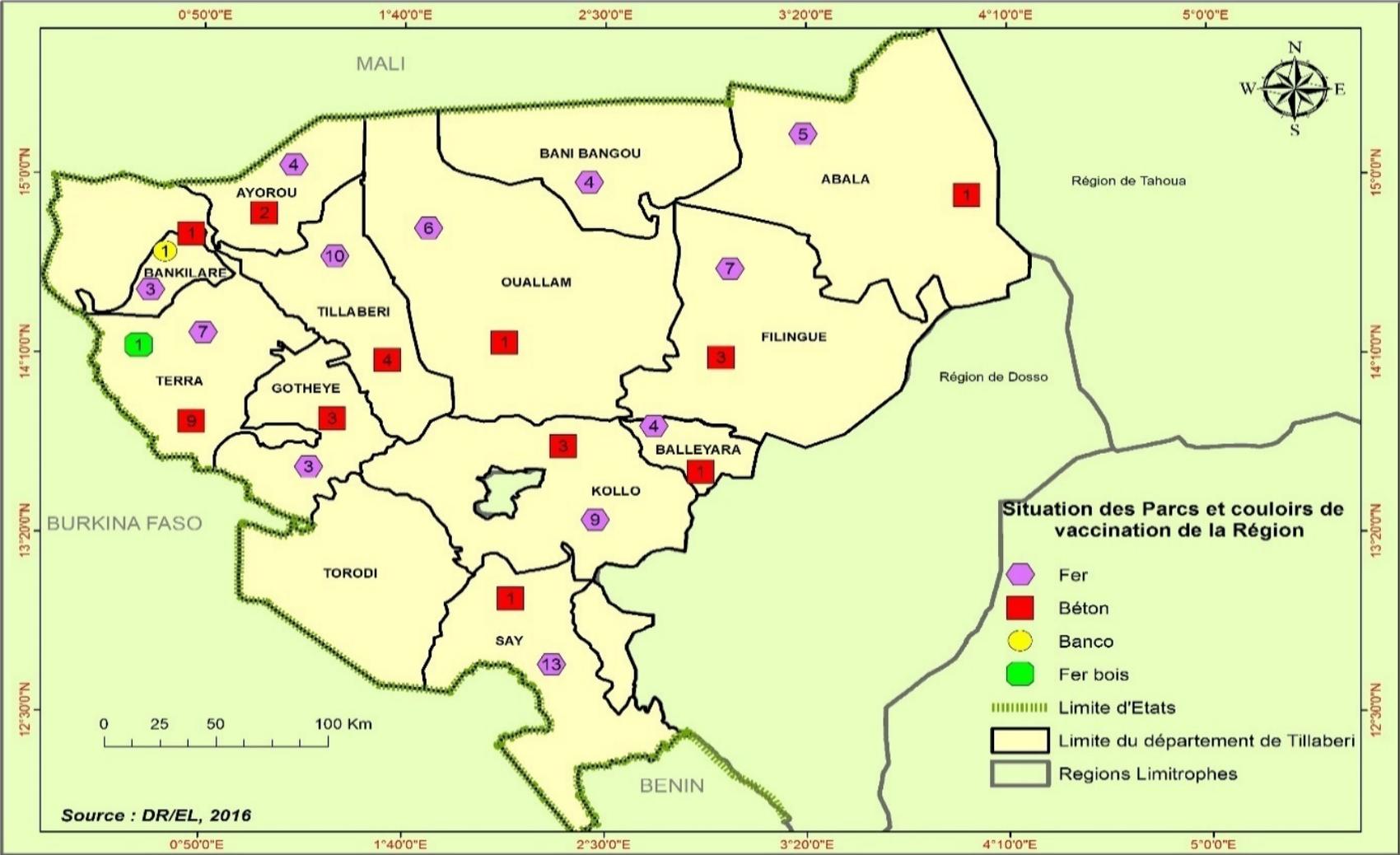


Carte 25 : répartition des aires de repos, aires de pâturage et enclaves pastorales



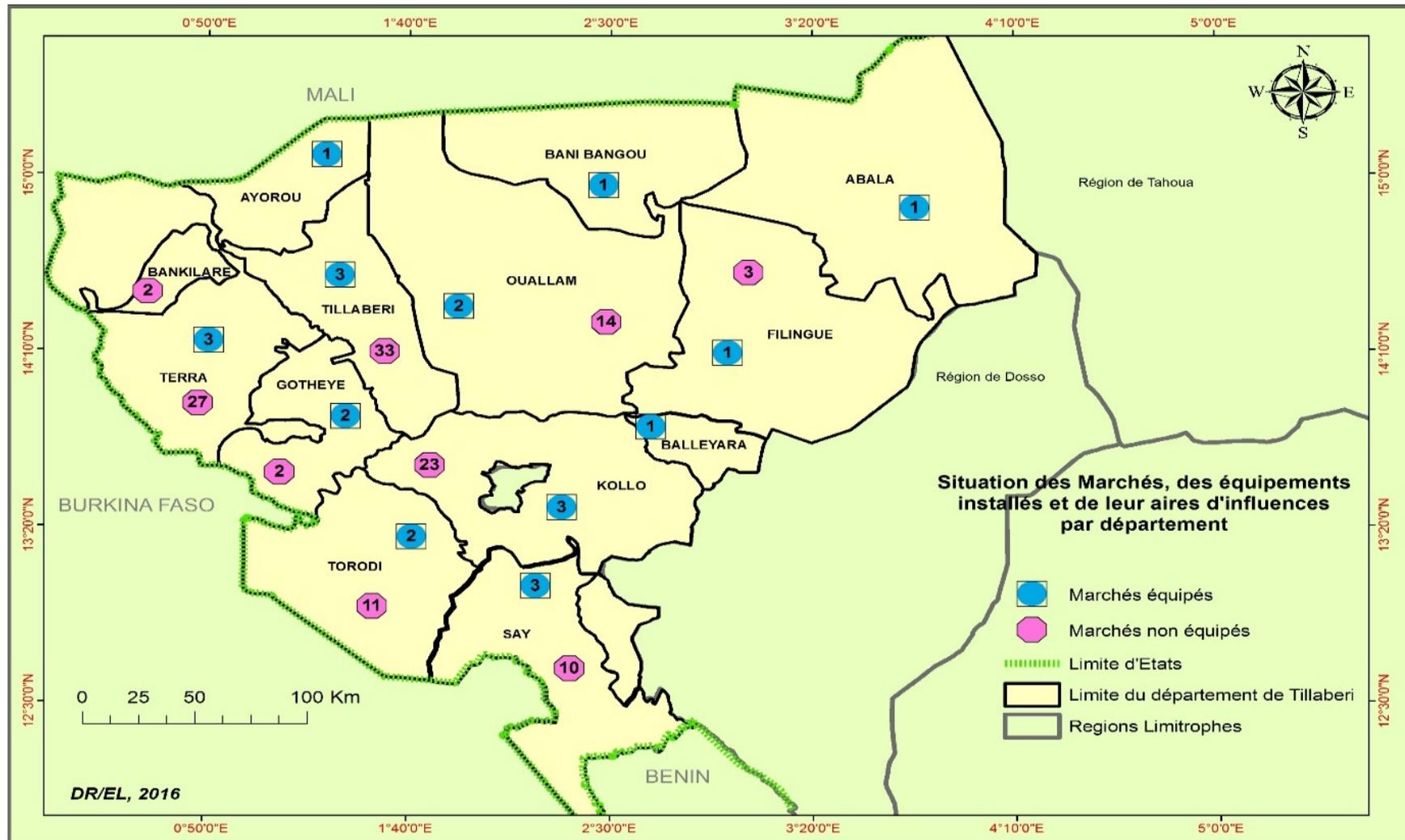
Carte 26 : Répartition des ouvrages hydrauliques dans la région (CETIC-CONSULT, 2016)

Carte 27 : Répartition des Parcs et couloirs de vaccination



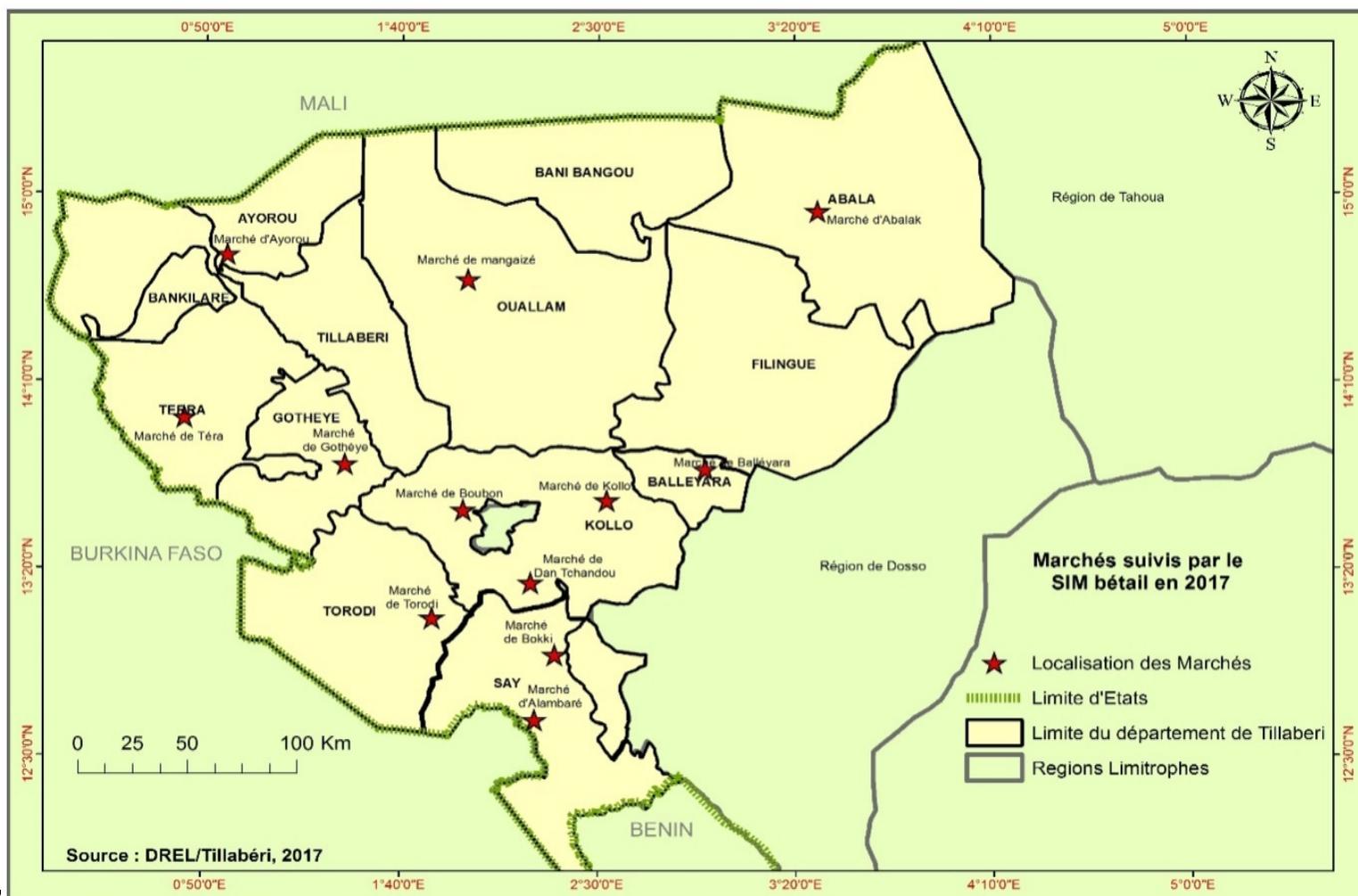
CETIC-CONSULT, 2016

Carte 28 : Répartition des Marchés et des équipements



CETIC-CONSULT DR/EL, 2016

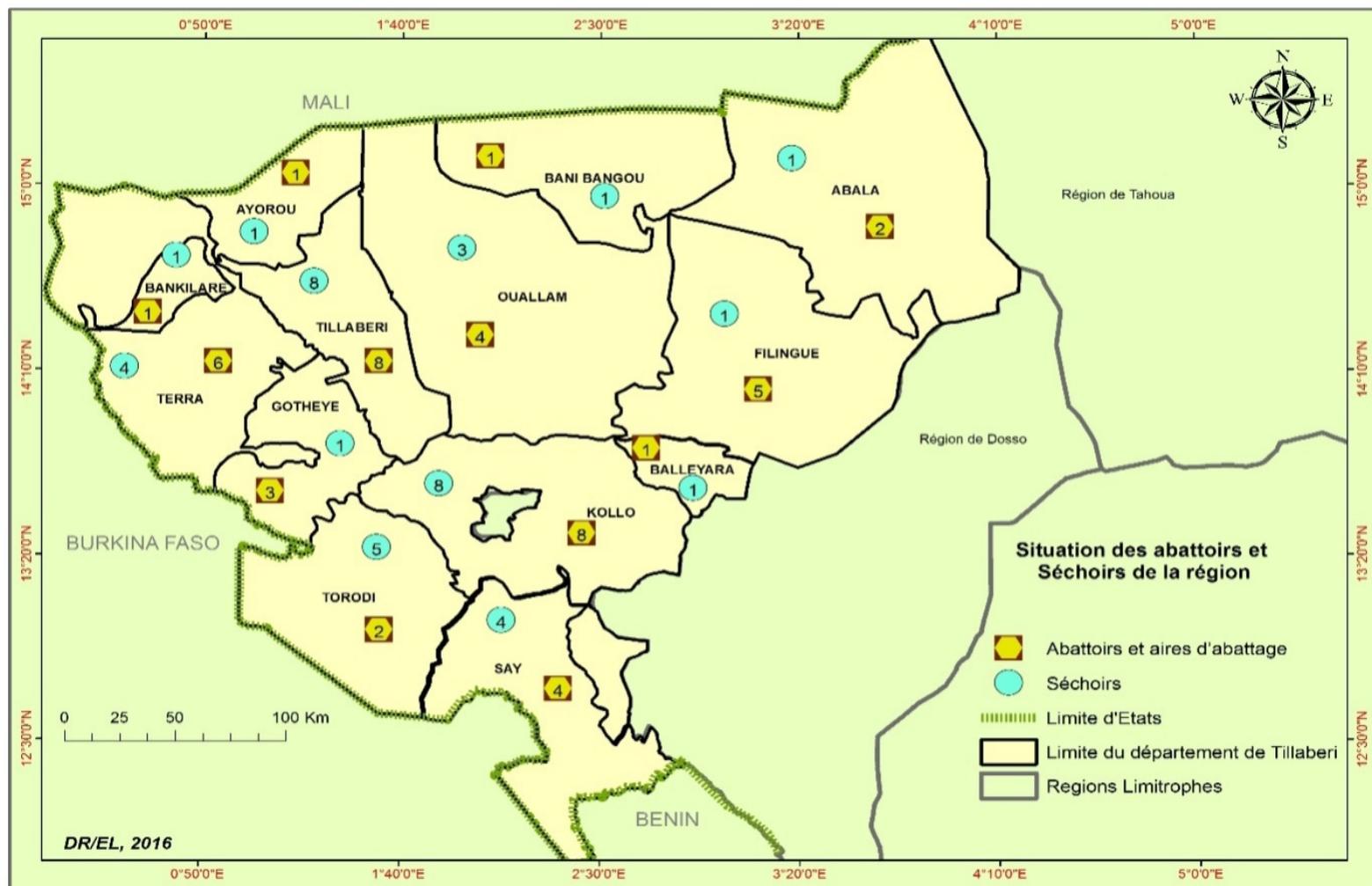
Carte 29 : Marchés suivis par le SIM bétail en



2017

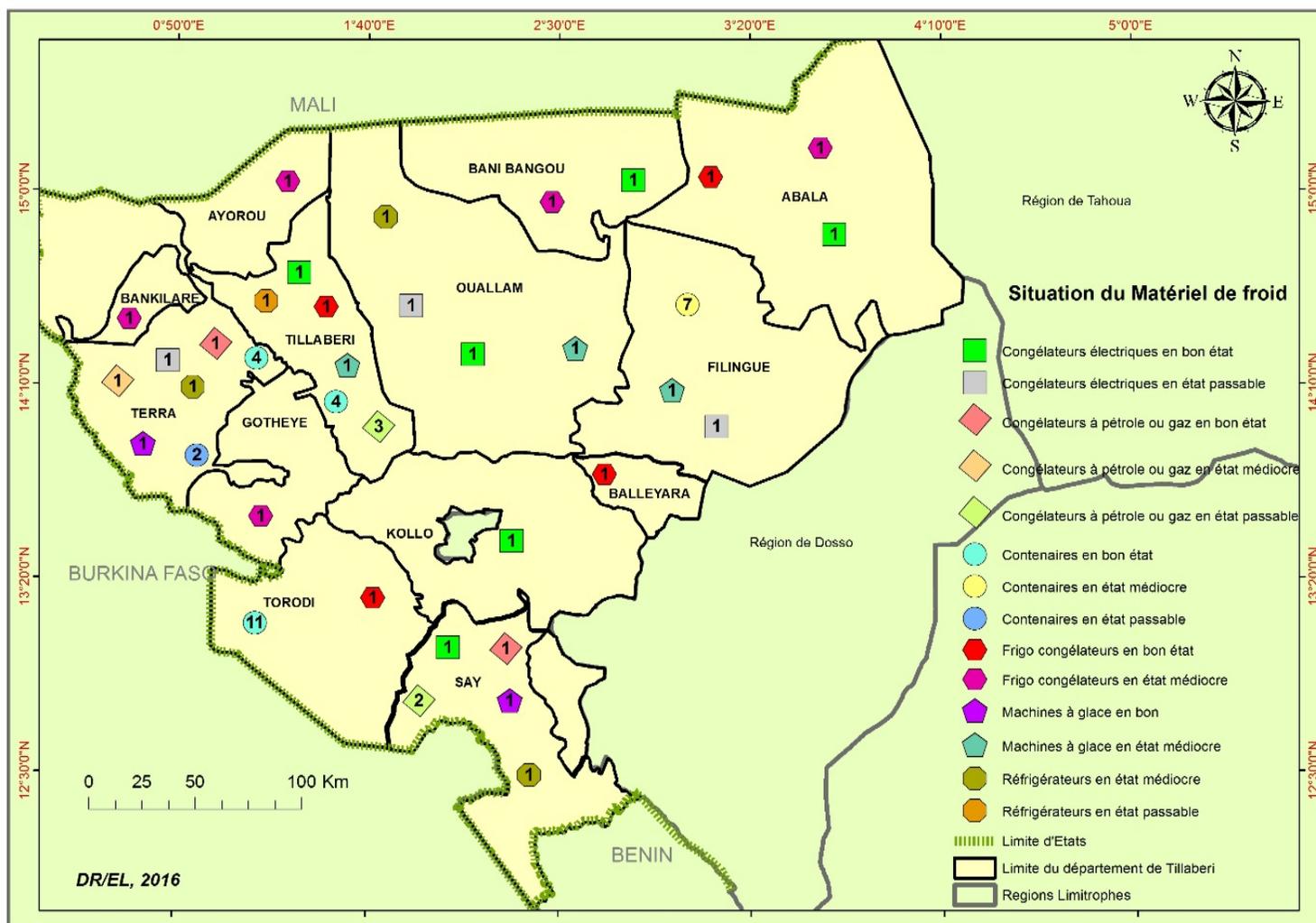
CETIC-CONSULT DR/EL, 2017

Carte 30 : Répartition des Abattoirs – Séchoirs de la région



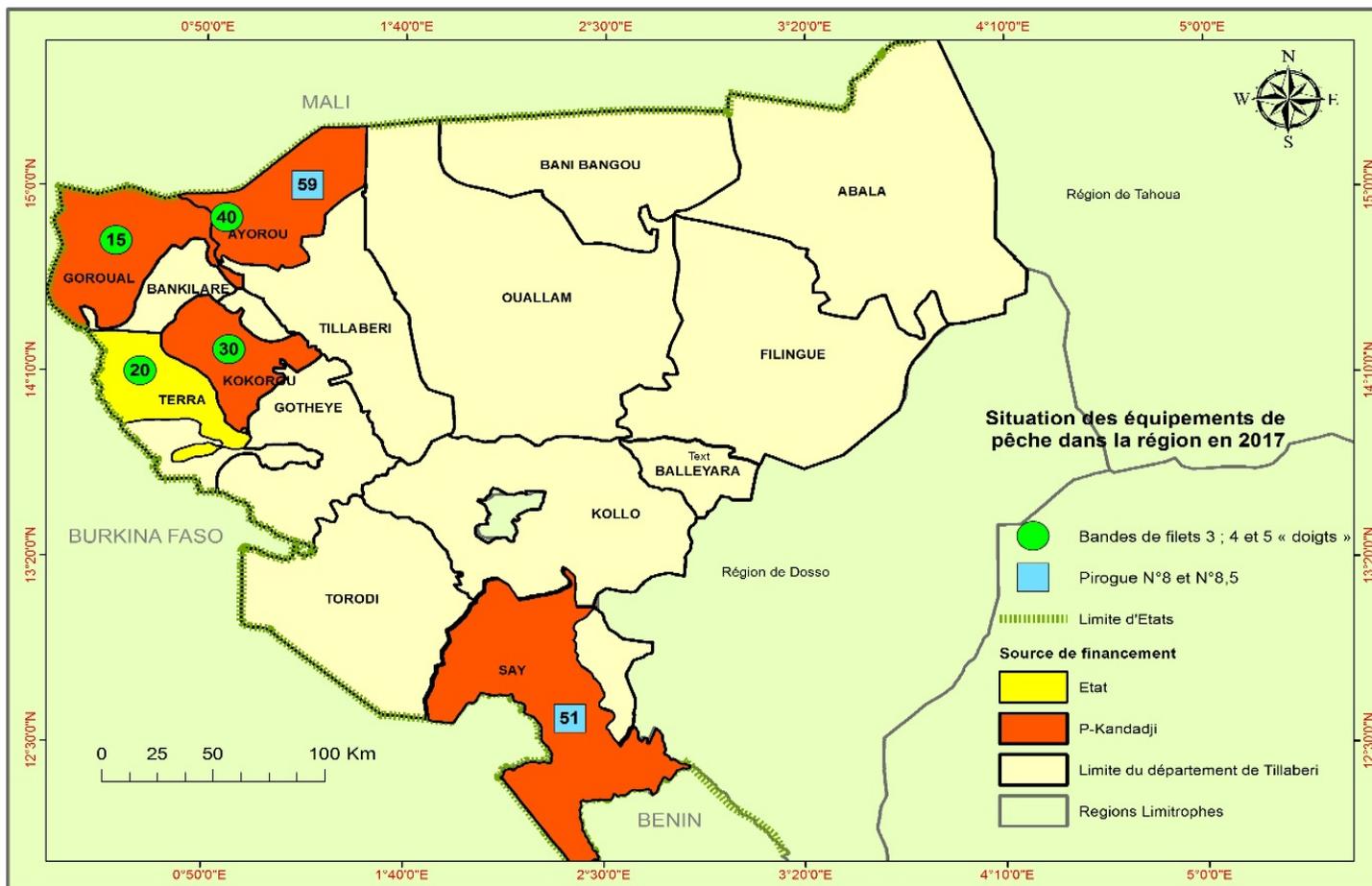
CETIC-CONSULTDR/EL, 2016

Carte 31 : Situation du Matériel de froid



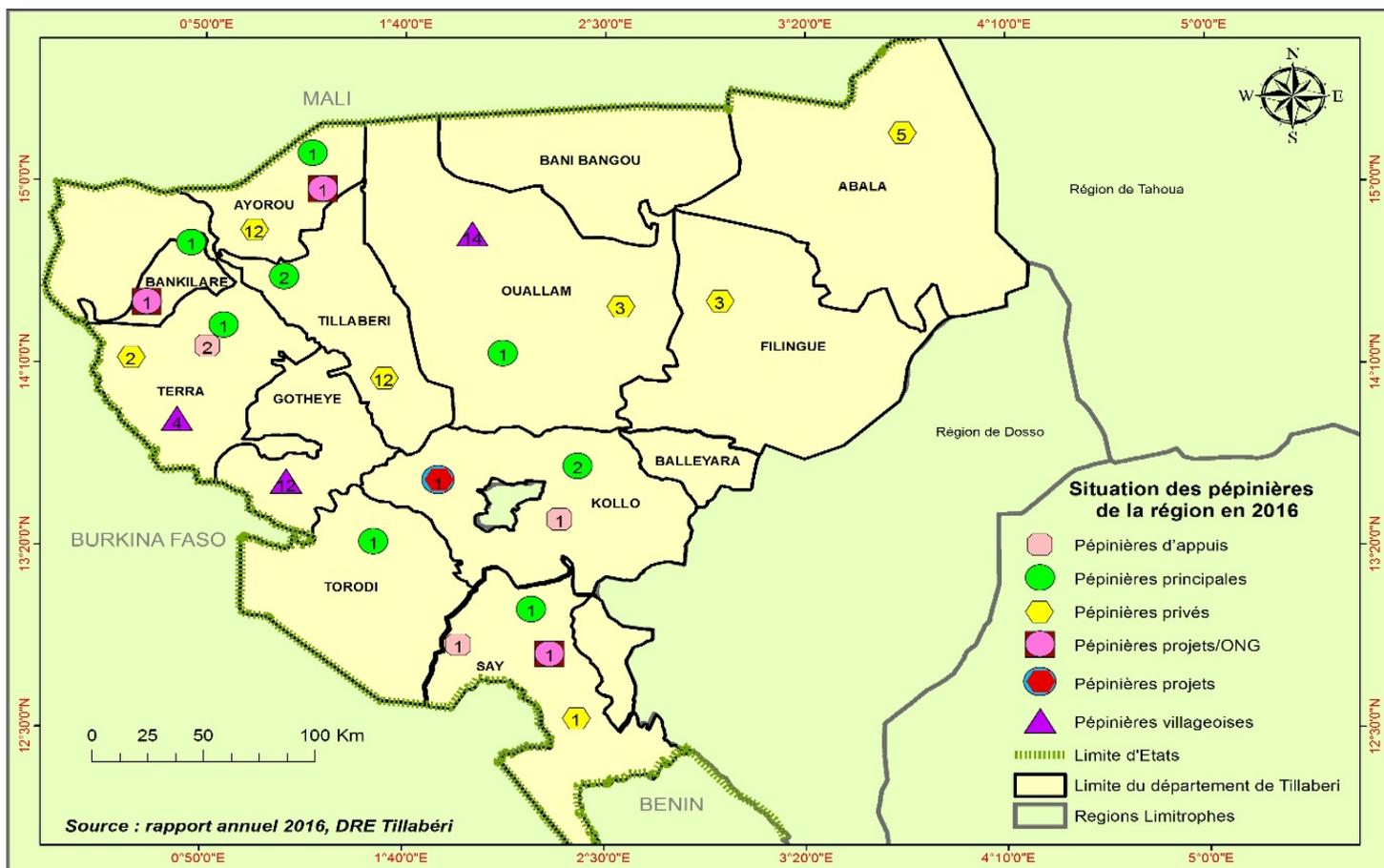
CETIC-CONSULT DR/EL, 2016

Carte 32 : Situation des équipements de pêche dans la région en 2017



CETIC-CONSULT 2016, DRE Tillabéri

Carte 33 : répartition des pépinières de la région en 2016



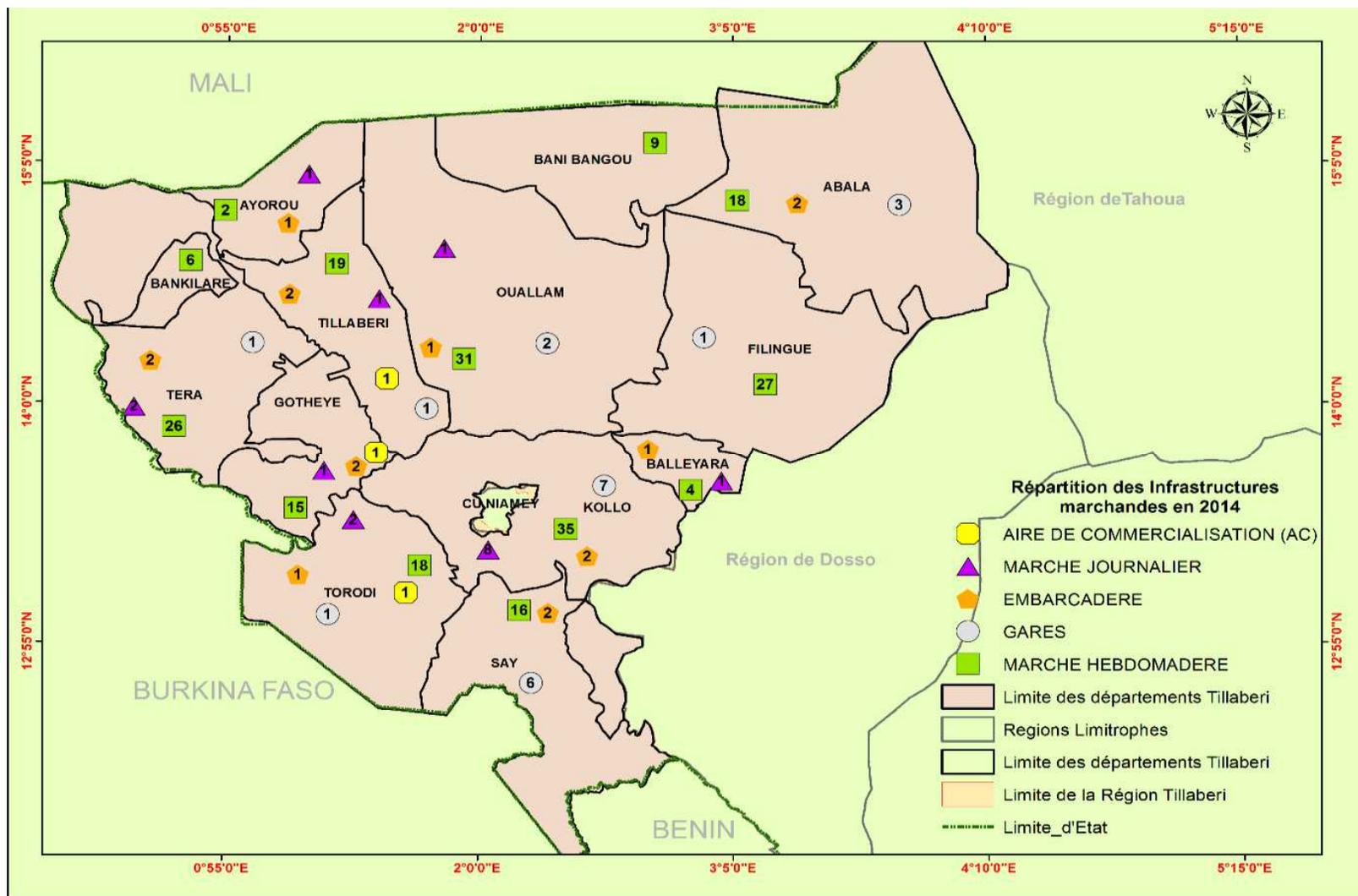
CETIC-CONSULT DRE Tillabéri

2.7.7. INFRASTRUCTURES MARCHANDES

2.7.7.1. MARCHÉS ET GARES ROUTIÈRES

On remarque à la lecture de ce tableau que l'espace territorial régional dispose d'un effectif important d'infrastructures marchandes dont 226 marchés hebdomadaires, 18 marchés journaliers, 22 gares routières, 16 embarcadères, réparties à l'intérieur des départements et même des aires de commercialisation dont une (1) à Gothèye, une (1) à Torodi et une (1) à Tillabéri. Globalement sur les 282 infrastructures toute catégorie confondue, l'essentiel (278) sont fonctionnelles soit 98,58% mais 224 soit 79,43% sont de types traditionnels, les modernes et semi-modernes avec un effectif de 58 infrastructures représentent seulement 20,57%. Il faut aussi relever que la plupart de ces infrastructures sont des marchés hebdomadaires (80,14%). La fréquentation est bonne dans l'ensemble surtout pour les marchés et les gares routières, dans la mesure où pour l'essentiel (94,68%), elle va de « bon à moyen ». Cette situation cache des disparités concernant la localisation de ces infrastructures. En termes de répartitions spatiales, les aires de commercialisation n'existent qu'au niveau de trois départements à savoir Torodi, Gothèye et Tillabéri. Il n'existe pas de marchés journaliers au niveau de certains départements comme Abala, Bankilaré, Banibangou, Filingué, pendant que celui de Kollo s'accapare les 44,44% des marchés journaliers spatialement localisés. Par rapport aux infrastructures relatives aux marchés hebdomadaires spatialement localisés, en dehors des nouveaux départements comme Ayérou, Baleyara, Banibangou et Bankilaré, qui ont moins de 10 marchés chacun (Ayérou n'en a que deux), la répartition spatiale est plus ou moins équilibrée, le niveau planché des nombres d'infrastructures (16) étant observé dans le département de Say, les plus grands nombres étant observés au niveau des départements de Kollo (35), Ouallam (31) et Filingué (27). Concernant les gares routières, on constate ces types d'infrastructures n'existent pas (du moins sous la forme de présentation souhaitée) dans les départements d'Ayérou, Baleyara, Banibangou, Bankilaré et Gothèye). Par contre là où elles existent, sur les 22 répertoriées, les départements de Kollo (avec 7 gares soit 31,82%), Say (avec 6 soit 27,27%), Abala (avec 3 soit 13,64% et Ouallam (avec 2 soit 9,10%) sont les plus nantis, les autres ne disposant que d'une gare routière chacun.

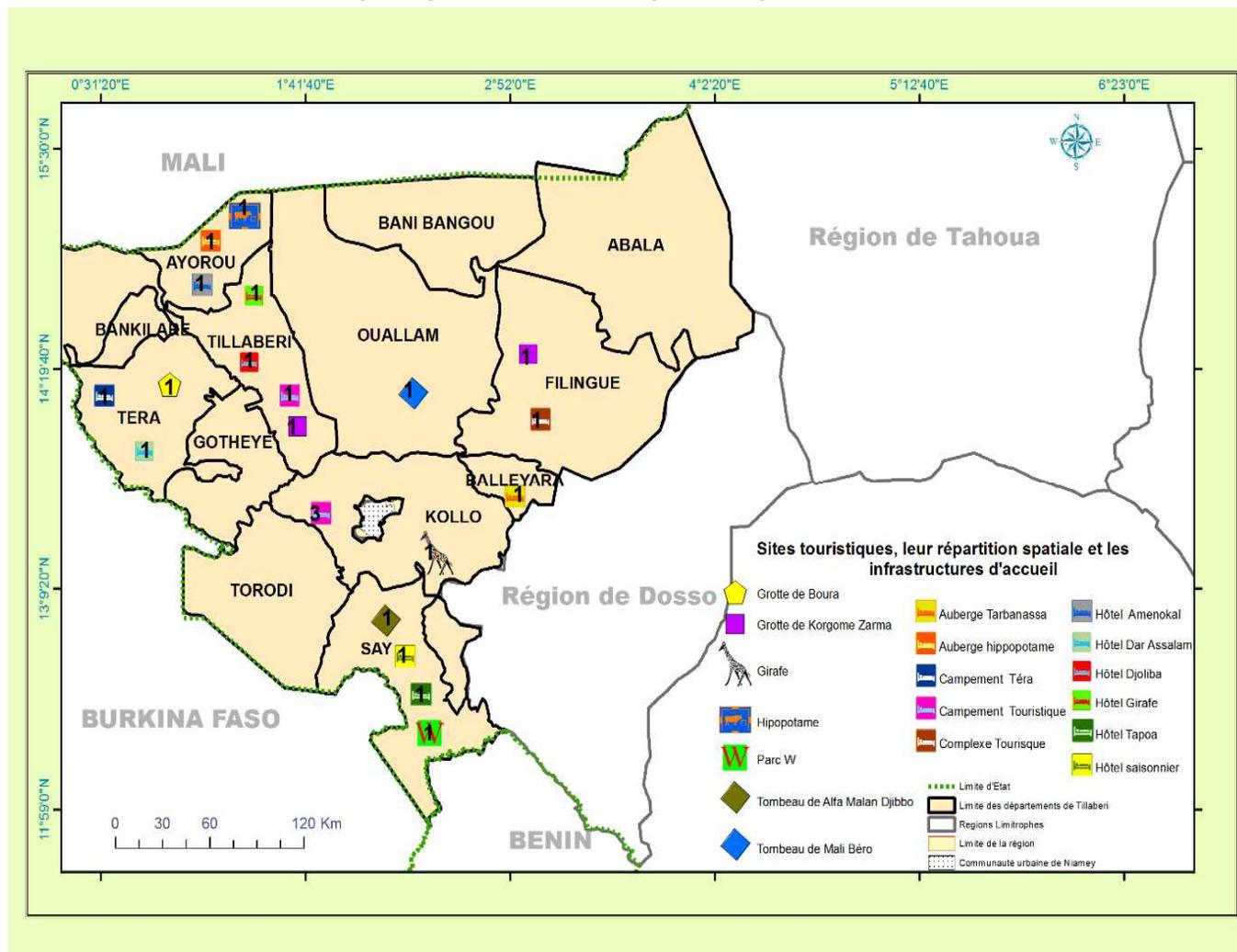
Si la fréquentation est bonne pour l'ensemble des infrastructures dans l'ensemble des départements, on ne dispose d'aucun élément d'appréciation des aires d'influence de ces marchés et gares routières, de leur spécialisation, des revenus tirés par les opérateurs et autres marchands ainsi que les ressources mobilisées par les collectivités, les trafics, les entrées et sorties de passagers et de marchandises, etc. Ainsi, les retombées de l'exploitation de ces infrastructures ne sont pas bien perceptibles en termes d'effets et d'impacts sur les revenus des marchands et l'amélioration de leur niveau de vie, sur la situation des ressources des collectivités et sur l'économie de la région.



Carte 34 : infrastructures marchandes de la région en 2015

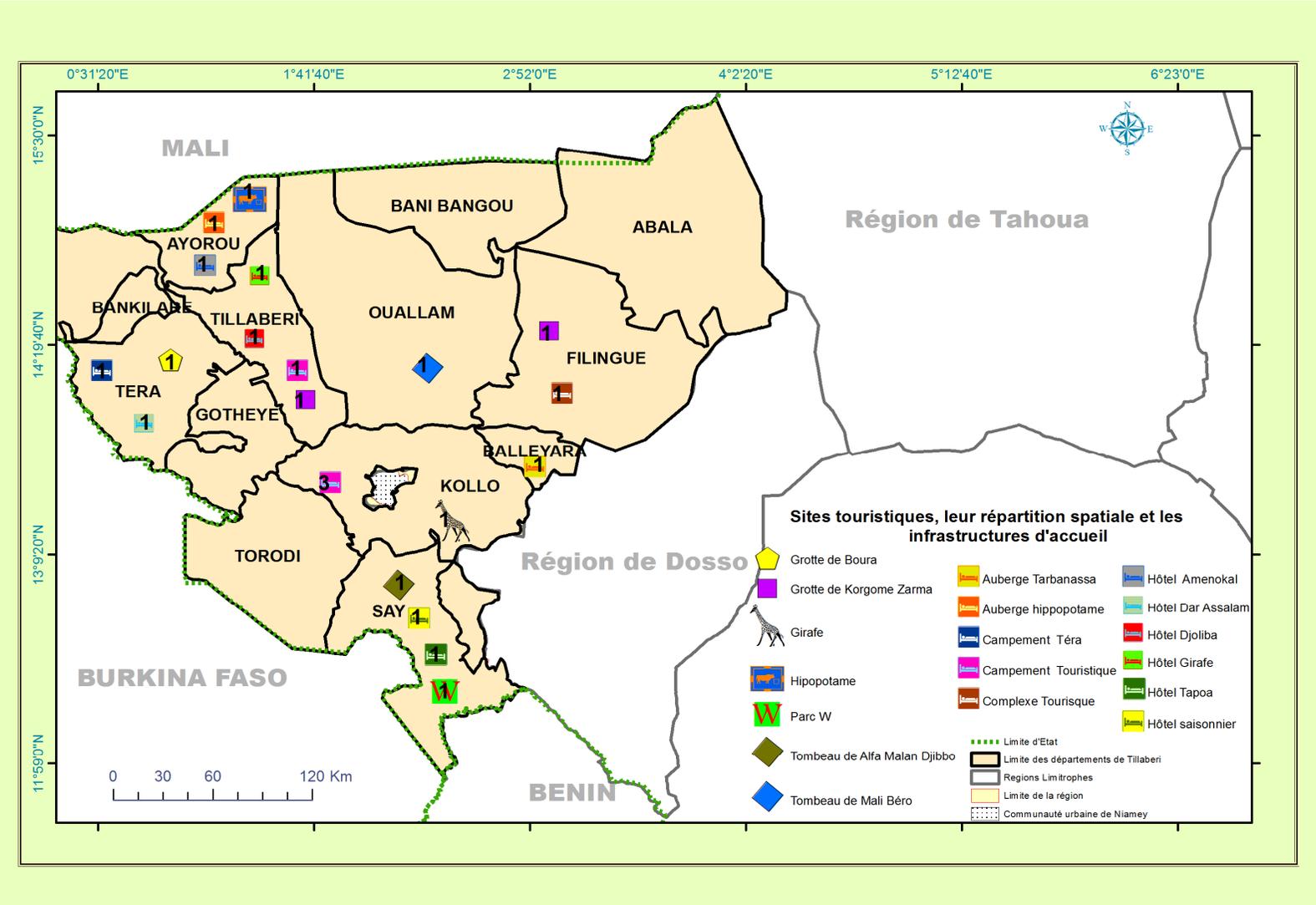
(CETIC-CONSULT/Analyse diagnostique/DP/PDR)

Carte 35 : principaux sites touristiques et infrastructures d'accueil



CETIC-CONSULT, 2018

Carte 36 : Localisation des sites touristiques et des infrastructures Hotellières



2.7.8. INFRASTRUCTURES COMMERCIALES

✓ **Les Banques**

En ce qui concerne les banques, celles installées dans la région sont : la Bagri, la BOA, l'Ecobank, l'Orabank, la Banque Islamique et Atlantic Bank. La Bagri est installée à Téra et Tillabéri, la Banque Islamique à Téra et la Banque Atlantique à Torodi. Toutes les autres sont installées à Tillabéri (en dehors de la Bagri, il faut noter l'installation de Orabank, BOA, Ecobank). Toutes ces institutions bancaires ont été installées entre 2007 et 2012.

La clientèle domiciliée au niveau de ces banques est diversifiée et concerne aussi bien les agents économiques et les particuliers que les compagnies de transport en commun et les opérateurs des téléphones mobiles.

Globalement la couverture spatiale sur le territoire de la région n'est satisfaisante car présentant des disparités importantes : les banques se trouvent concentrées dans les départements de Tillabéri, Téra et Torodi et sur les six (6) banques présentes sur le territoire régional, quatre (4) sont concentrées à Tillabéri. Les habitants des autres localités sont obligés, en cas de besoins, de rabattre sur les localités où les agences existent.

✓ **Les Agences d'Assurance**

En matière d'assurance, il a été identifié deux (2) compagnies d'assurance dans la région avec cinq (5) agences localisées dans quatre départements : Tillabéri, Torodi et Baleyara. Il s'agit de la SNAR LEYMA et de SAHAM.

La compagnie SAHAM est représentée dans toute la région dans le département de Tillabéri seulement tandis que la LEYMA est représentée par trois agences dans les départements de Baleyara, Tillabéri et Torodi.

Globalement il a été enregistré 2231 assurés (le nombre d'assurés de l'agence Leyma de Baleyara n'est pas précisé) dont 141 assurés pour le SAHAM et 2090 assurés pour la Leyma. Le plus grand nombre d'assurés se trouve dans le département de Tillabéri avec un effectif de 1960 assurés soit 87,85%.

✓ **Les institutions de micro finances**

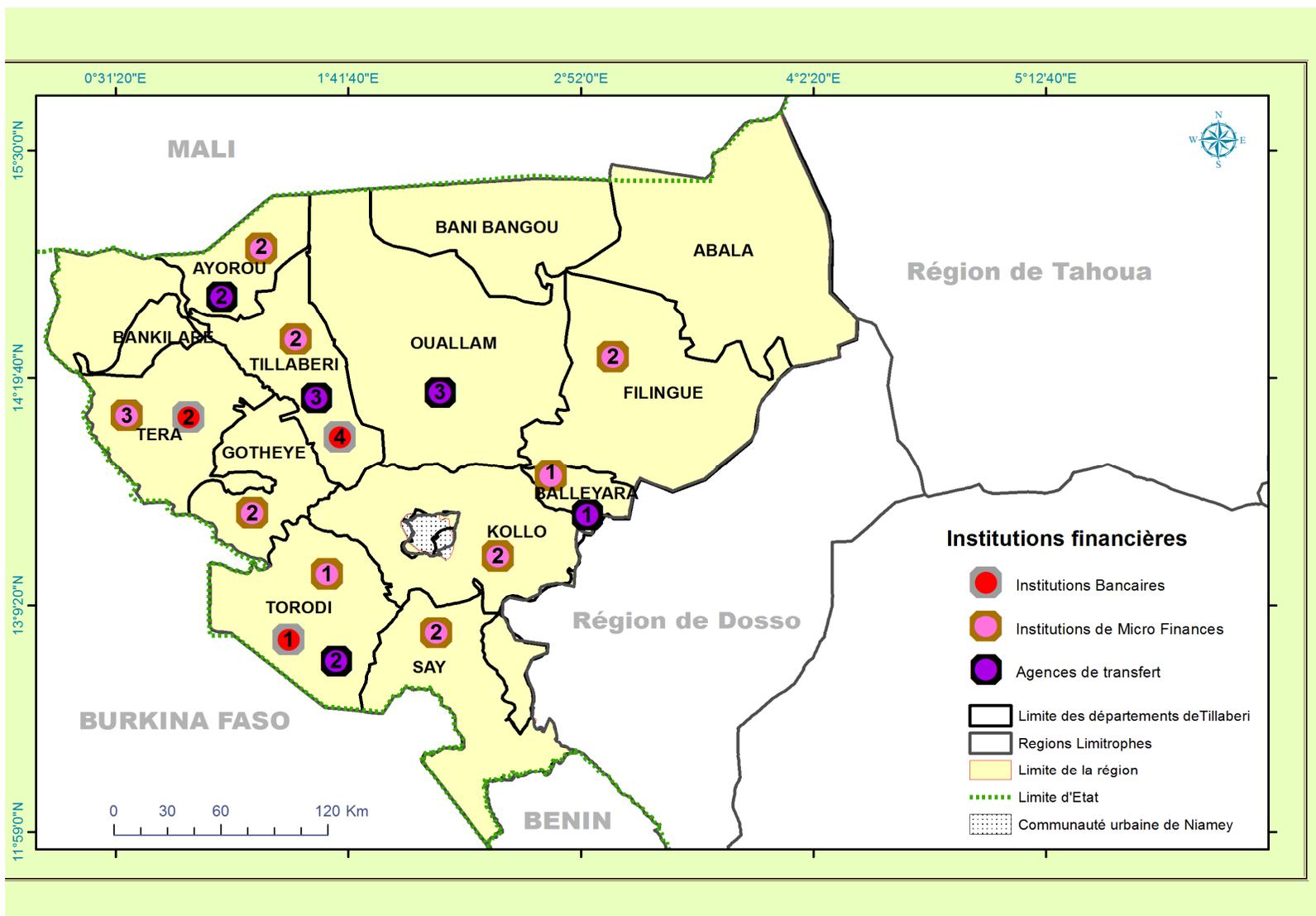
Par rapport aux institutions de micro finances, en 2014 il en a été dénombré treize, réparties dans dix des treize départements de la région. Il s'agit de : Gomnika, Bombatu, Assusu, Mutuel d'Epargne, Agya, Lingue, Tontonni, Caisse Askia, Caisse Darza, Kaani, Irkoyegomni, CEPEC et Tannadi. Le tableau ci-dessous en donne la situation.

Aucune institution de micro finance n'est installée dans les départements de Bankilaré, Abala et Banibangou. La répartition spatiale de ces institutions est plus ou moins équilibrée dans les autres départements, hormis Ouallam, Torodi et Balleyara qui abritent une (1) institution de micro finance chacun.

✓ **Les institutions de transfert d'argent**

Le réseau des institutions de transfert d'argent existe aussi à Tillabéri. En 2014, quatre institutions de transfert d'argent y ont été identifiées. Il s'agit de AL IZZA, WASSIKA, BNIF AFUWA, Niger Poste, majoritairement installées entre 2013 et 2014 ; les différents produits offerts sont le Western Union, le Wari, le Moneygram, le Cash transfert. La situation est présentée dans le tableau ci-après :

À part ces structures spécialisées dans le transfert d'argent, d'autres structures en font également, mais avec un volume financier beaucoup moins important et avec quelques fois des risques encourus (pertes, oublis, retard). C'est le cas des compagnies de transport en commun, des opérateurs des téléphones mobiles.



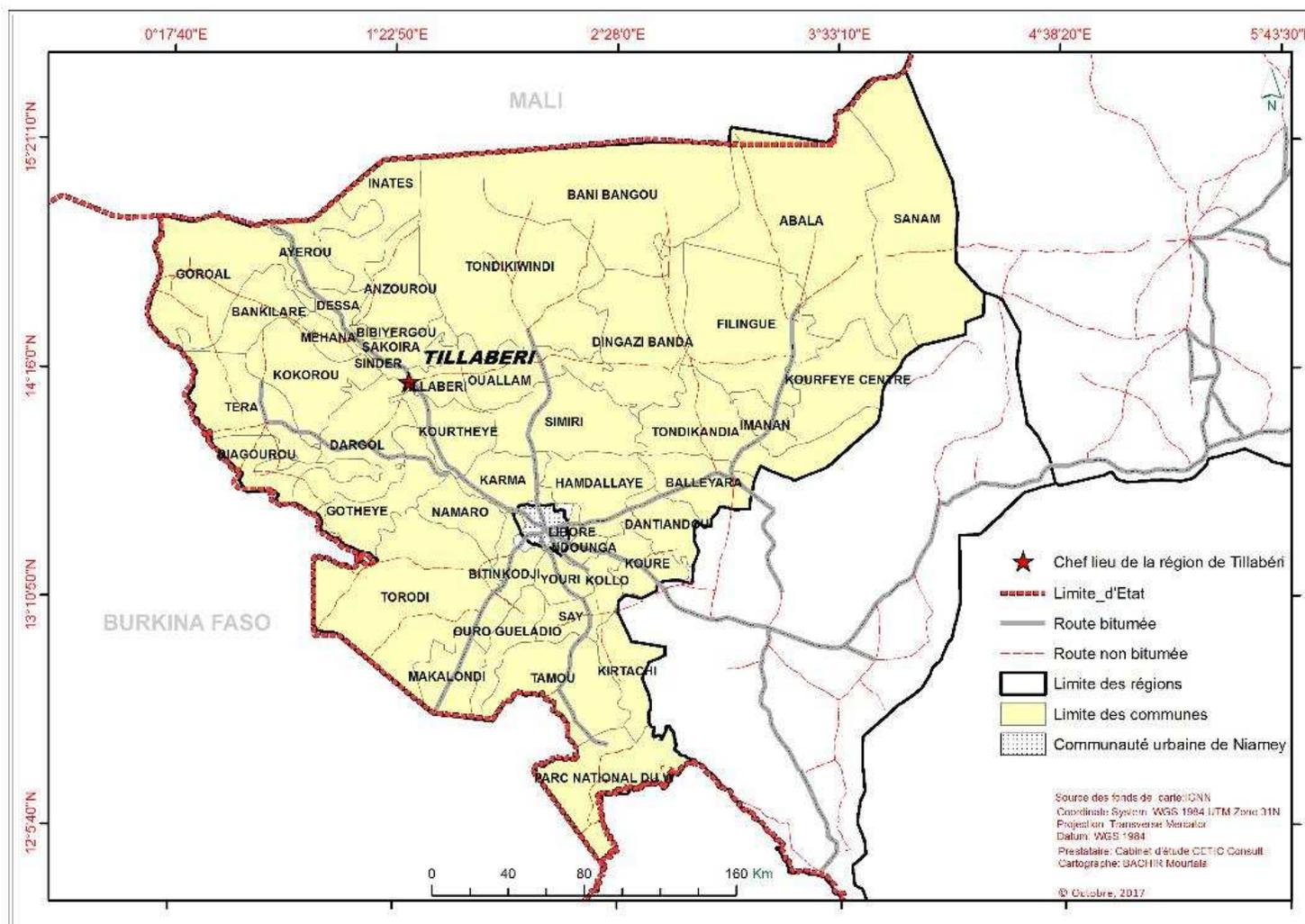
Carte 37 : Institutions bancaires, de micro finance et de transfert d'argent

2.7.9. INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS ET COMMUNICATION

2.4.9.1 LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le réseau routier de la Région de Tillabéri est actuellement estimé à environ 3.455,15 km sur 59 tronçons dont 1014,75 km de routes bitumées soit 29,369 % du linéaire sur 20 tronçons et 1609,70 km de routes en terre soit 46,588 % du linéaire sur 39 tronçons. Ces linéaires de réseaux sont entretenus pour le compte du Ministère de l'équipement. On en déduit que le linéaire des pistes sommaires est estimé à 830,7 km.

Carte 38 : Réseau routier de la région



CETIC-CONSULT

III. SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE TILLABÉRI

L'élaboration du SRAT et sa mise en œuvre future tant dans sa vision que dans ses orientations, axes et objectifs stratégiques, devront s'inscrire dans le cadre des orientations, politiques, stratégies nationales globales et sectorielles, ainsi que dans le cadre des engagements internationaux auxquels le Niger a souscrit.

L'élaboration du SRAT de Tillabéri s'inspire des orientations, politiques et stratégies nationales globales et sectorielles suivantes :

- ✓ les Programmes de Renaissance Actes I et II de SEM le Président de la République ;
- ✓ la Déclaration de Politique Générale 2016 du Premier Ministre ;
- ✓ l'Initiative 3N, pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole Durables « les Nigériens nourrissent les Nigériens » ;
- ✓ la SDDCI Niger 2035 ;
- ✓ le PDES 2017-2021 ;
- ✓ la loi portant orientation de la politique nationale d'aménagement du territoire ;
- ✓ la politique nationale d'aménagement du territoire et son plan d'actions ;
- ✓ la politique nationale de l'habitat 1998 ;
- ✓ la politique nationale de décentralisation ;
- ✓ la politique nationale de modernisation de l'Etat ;
- ✓ la politique nationale de l'emploi ;
- ✓ la politique nationale de la jeunesse ;
- ✓ La loi-cadre n° 98-56 du 29 décembre 1998, portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement définit le cadre juridique global et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger, pour une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- ✓ La stratégie et le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements Climatiques, en application de la Convention sur les Changements Climatiques constitue un cadre

de référence et de planification de toutes les actions en cours et à venir en matière de changement climatique ;

- ✓ Le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements Climatiques, 07/2006 ;
- ✓ Le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable 07/2008 ;
- ✓ la loi sur le pastoralisme et la gestion sur le foncier ;
- ✓ Le Cadre Stratégique d'Investissement du Niger en matière de Gestion Durable des Terres (CSIN-GDT) ;
- ✓ L'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993, fixant les principes d'orientation du Code Rural fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine ;
- ✓ L'Ordonnance n°97-001 du 10 janvier 1997, portant institutionnalisation des Etudes d'Impact sur l'Environnement
- ✓ La loi N° 2004-048 du 30 juin 2004, portant loi cadre relative à l'Elevage, rassemble toutes les dispositions relatives aux animaux, à leur environnement, à leurs produits et la santé publique vétérinaire
- ✓ la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDEL) 2013-2035
- ✓ Lettre de politique Educative 2013-2020 ;
- ✓ la stratégie Nationale de Développement Urbain ;
- ✓ la Stratégie Nationale d'Accès aux Services Energétiques Modernes ;
- ✓ la Politique Sectorielle des Télécommunications et des TICs 01-2012 ;
- ✓ la Stratégie Nationale de Transition vers la Diffusion Numérique Terrestre 01/2012 ;
- ✓ la Stratégie Nationale et le Plan d'action de Développement Durable du Tourisme ;
- ✓ Déclaration de Politique Nationale de Population 02/2007 ;
- ✓ la Stratégie d'intervention en matière de population 2007-2015 ;
- ✓ la politique nationale de protection de la femme et de l'enfant ;
- ✓ la politique nationale de protection de la femme 04/2009 ;
- ✓ la Politique Nationale de Protection Sociale ;

✓ la Politique Nationale Genre.

Les engagements internationaux auxquels notre pays a souscrit et se réfère :

Au cadre du programme post 2015 des nations unies (ODD), de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ainsi qu'avec les engagements du Document d'Orientations Economiques (DOE).

Au Document d'Orientation Economique vise le renforcement du potentiel économique du pays à réaliser un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif de l'amélioration du revenu et de la création d'emplois, ainsi que celui de la consolidation des fondements d'un développement durable

Aux objectifs de développement durable avec leurs cibles ;

Aux directives de l'UEMOA par rapport à la politique communautaire d'Aménagement du territoire de l'UEMOA

3.2. EVOLUTION DES VARIABLES DÉMOGRAPHIQUES À L'HORIZON 2043

Le développement de la région et l'utilisation judicieuse des ressources de son territoire reposeront avant tout sur la population qui constitue le premier souci, mais aussi la première richesse. C'est dire que les perspectives démographiques à l'horizon 2043 occupent une place prépondérante.

Dans l'impossibilité d'avoir des données de l'INS à l'horizon 2043 en tendance spontanée, l'équipe d'élaboration du SRAT a réalisé des projections démographiques de Tillabéri pour le besoin de l'étude. Ces projections sont réalisées sur la base du Taux national de 3,9% car si l'on considère le taux régional de 3,2%, l'effectif de la population régionale est inférieur à celui des projections démographiques du Niger à l'horizon 2012-2035 de l'INS (5 574 722 habitants contre 6 489 266 habitants).

Les projections effectuées sur la base du taux de 3,9% montrent que l'effectif total de la population de la région de Tillabéri passerait de 2 701 408 habitants en 2012 à 3 398 470 habitants en 2018 puis à 8 844 477habitants en 2043. L'hypothèse vraisemblable est la continuation du taux de croissance actuel de la population (ISF de 7,58 enfants par femme) jusqu'à l'horizon 2043, compte tenu de l'effet mécanique de la pyramide des âges et de l'attractivité de plus en plus grandissante de la région du fait notamment de ses potentialités aurifères. Ces projections démographiques fixent avec peu d'incertitude l'évolution à moyen terme.

Il ressort qu'en 2043 la population de la région serait multipliée par 2,6 par rapport à celle de 2018 et par 3,3 par rapport à celle de 2012, affectant profondément la demande sociale (logement, éducation, santé, nourriture, infrastructures de base etc..). Schématiquement, dans l'hypothèse d'une évolution à l'identique, c'est-à-dire le maintien des conditions de vie actuelles, il faut construire, en l'espace d'une génération, deux (2) région de Tillabéri. Bien qu'à coup sûr préoccupante, cette image a l'avantage de fixer les données du problème, tout en lançant le défi à la génération qui exerce aujourd'hui les responsabilités.

Tableau 6 : Caractéristiques de la population totale à l'horizon 2043

DEPARTEMENT	2012			2018			2043		
	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
ABALA	70 799	72 371	143 170	89 068	91 045	180 113	231 798	236 944	468 742
AYOROU	27 984	28 605	56 589	35 205	35 986	71 191	91 620	93 653	185 274
BALLEYARA	52 569	53 736	106 305	66 134	67 602	133 736	172 112	175 933	348 045
BANIBANGOU	32 851	33 580	66 431	41 328	42 245	83 573	107 555	109 942	217 497
BANKILARE	41 656	42 580	84 236	52 405	53 567	105 972	136 383	139 408	275 791
FILINGUE	150 506	153 846	304 352	189 342	193 544	382 886	492 760	503 696	996 456
GOTHEYE	118 276	120 901	239 177	148 796	152 098	300 893	387 239	395 833	783 071
KOLLO	228 364	233 432	461 796	287 290	293 666	580 956	747 669	764 262	1 511 932
OUALLAM	160 564	164 127	324 691	201 995	206 478	408 473	525 691	537 356	1 063 046
SAY	86 176	88 089	174 266	108 413	110 819	219 233	282 142	288 406	570 551
TERA	164 972	168 633	333 605	207 541	212 146	419 687	540 122	552 109	1 092 231
TILLABERI	111 558	114 034	225 592	140 344	143 459	283 803	365 244	373 350	738 594
TORODI	89 605	91 594	181 199	112 726	115 229	227 955	293 369	299 881	593 250
REGION	1 335 880	1 365 528	2 701 408	1 680 586	1 717 884	3 398 470	4 373 704	4 470 773	8 844 477

Source : Equipe d'élaboration du SRAT ; mars 2018

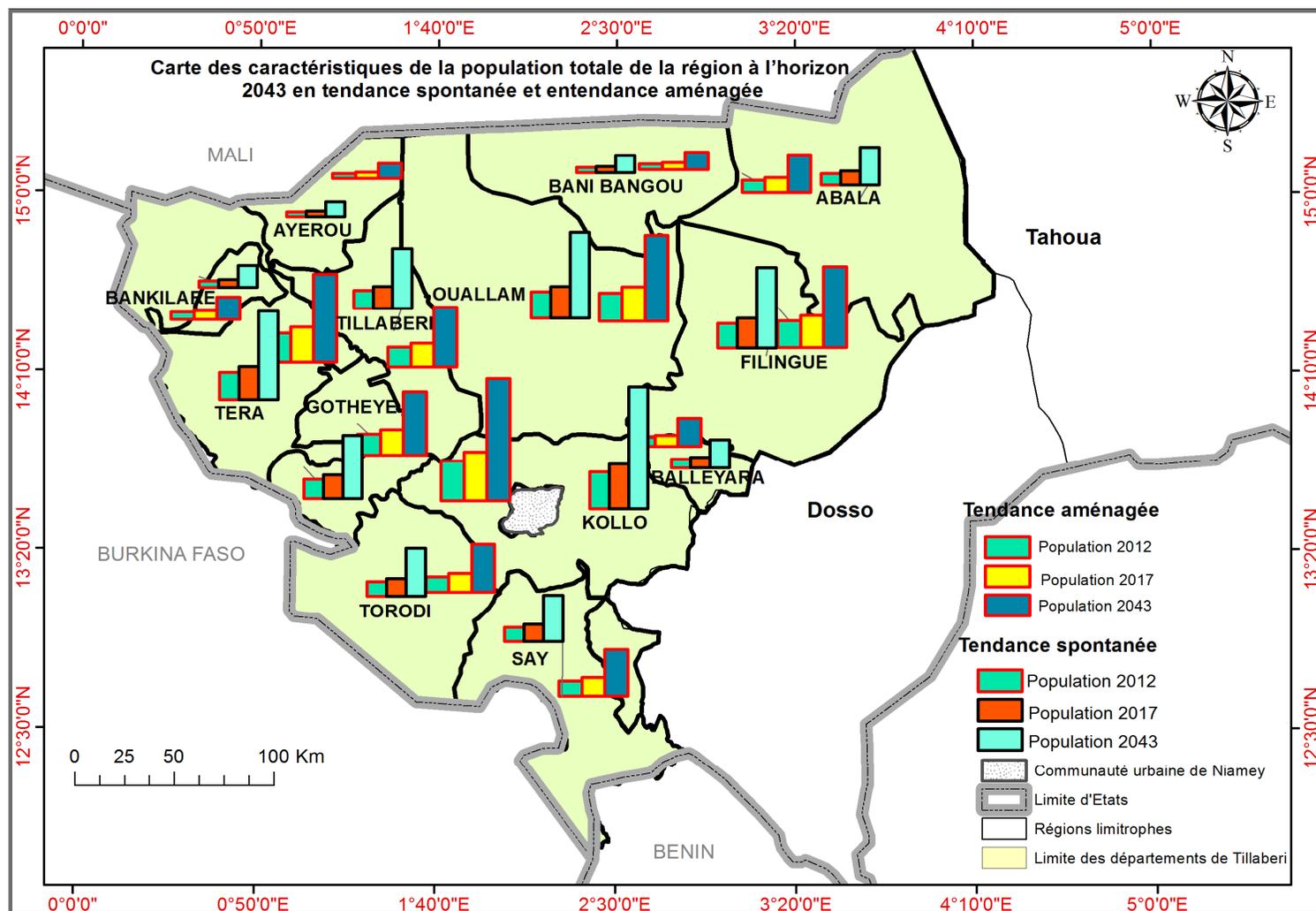
La population urbaine de la région de Tillabéri passerait de 172 092 habitants en 2012 (source : RENALOC Niger, juillet 2014) à 206 067 habitants en 2017 puis à 557 202 habitants en 2043. Cela se traduirait par des besoins notamment en amélioration du cadre de vie en milieu urbain.

Tableau 7 : Caractéristiques de la population urbaine à l'horizon 2043

DEPARTEMENT	2012	2015	2017	2020	2025	2030	2035	2040	2043
ABALA	11024	12365	13348	14972	18128	21949	26577	32179	36093
AYOROU	11 528	12 821	13 841	15 524	18 797	22 760	27 558	33 367	37 425
BALLEYARA	16 063	17 885	19 307	21 656	26 221	31 749	38 442	46 546	52 207
BANIBANGOU	6 788	7 526	8 124	9 112	11 033	13 359	16 175	19 585	21 967
BANKILARE	3 951	4 441	4 794	5 377	6 510	7 883	9 544	11 557	12 962
FILINGUE	12 590	13 996	15 109	16 947	20 519	24 845	30 083	36 425	40 855
GOTHEYE	7 512	8 316	8 978	10 069	12 192	14 763	17 875	21 643	24 275
KOLLO	14 746	16 575	17 893	20 069	24 300	29 423	35 625	43 136	48 382
OUALLAM	10 594	11 654	12 581	14 111	17 085	20 687	25 048	30 329	34 017
SAY	13 548	15 050	16 247	18 223	22 065	26 717	32 349	39 169	43 932
TERA	29 119	32 554	35 142	39 416	47 726	57 787	69 970	84 720	95 024
TILLABERI	22 774	25 303	27 315	30 637	37 096	44 916	54 385	65 851	73 859
TORODI	11 813	13 210	14 261	15 995	19 367	23 450	28 394	34 380	38 561
REGION	172 092	190 887	206 067	231 129	279 855	338 852	410 288	496 782	557 202

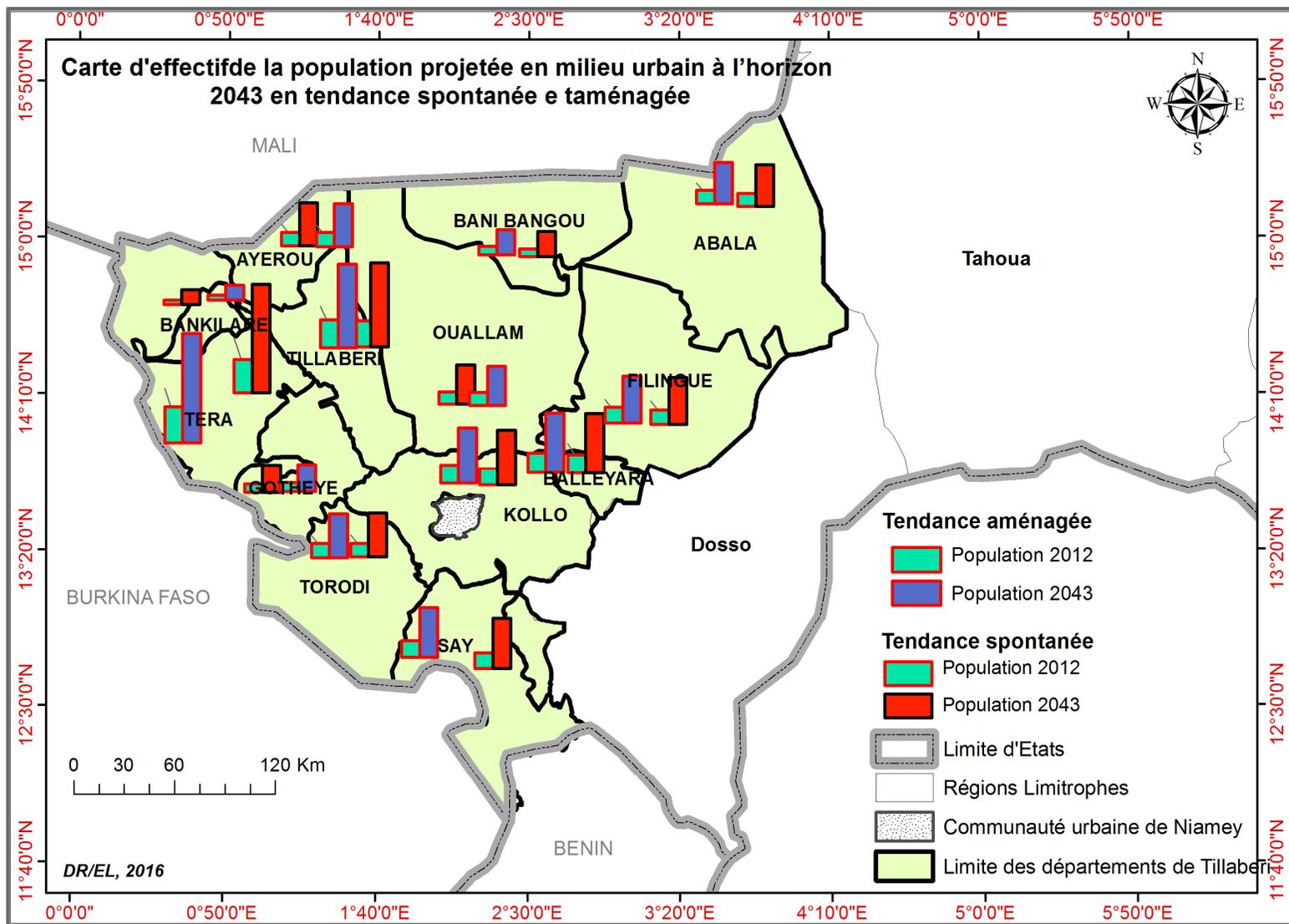
Source : Equipe d'élaboration du SRAT ; mars 2018

Carte 39 : projection de la population de la région de Tillabéri



CETIC-Consult ; 2018

Carte 40 : projection de la population de la région de Tillabéri



3.3. SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION

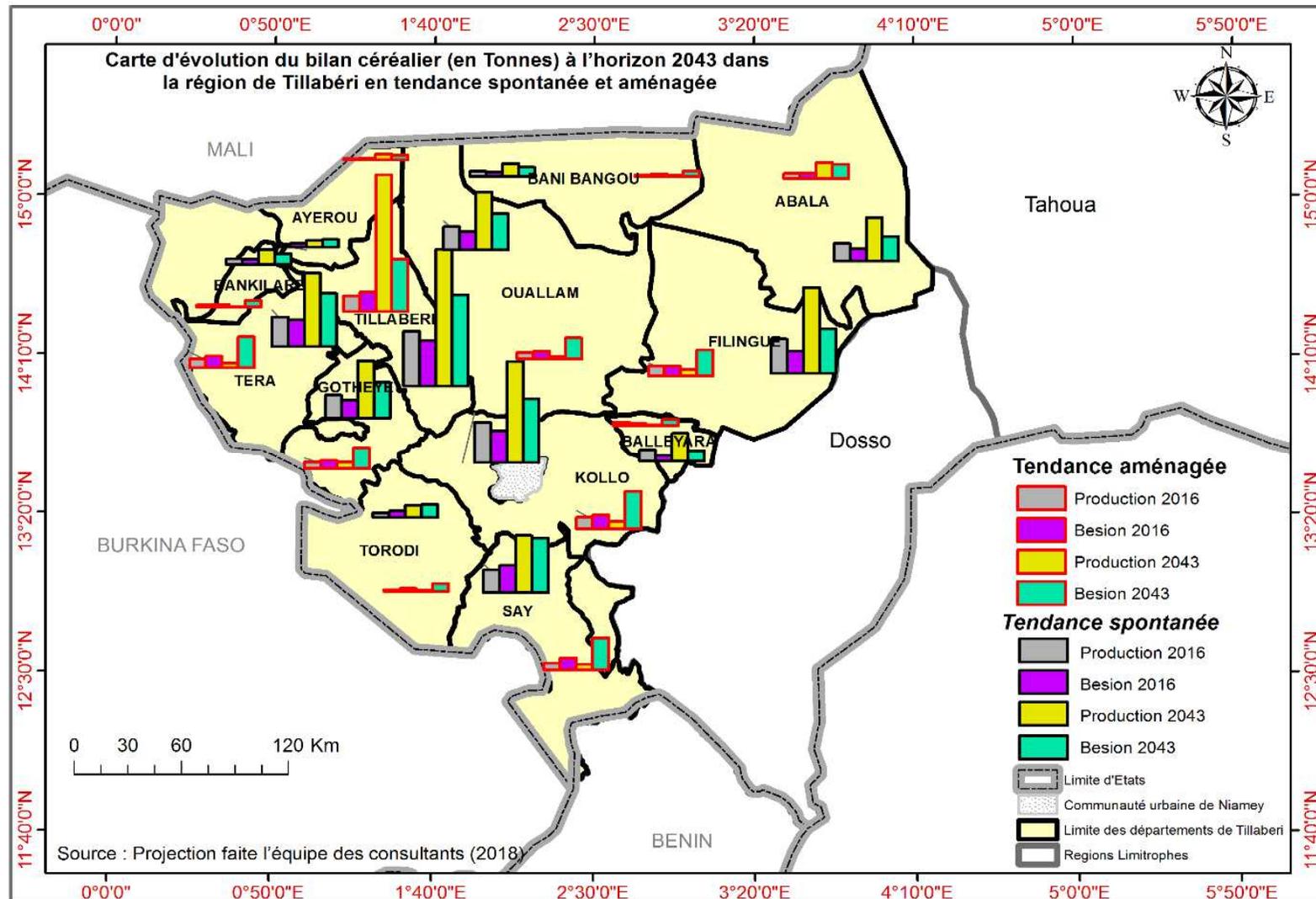
3.3.1. SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Dans le domaine de l'agriculture, le bilan diagnostic effectué a démontré que la région de Tillabéri enregistre des déficits céréaliers presque une année sur deux. De 2012 à 2016 (5ans), la région était déficitaire pendant trois (3) années. L'objectif est de renverser cette tendance en s'appuyant sur le potentiel agricole dont dispose la région afin de rendre la région auto-suffisante sur le plan alimentaire à travers :

Tableau 8 : Besoins céréaliers de la population de la région de Tillabéri à l'horizon 2043 (tendances spontanée et aménagée)

Départements	Tendance spontanée				Tendance aménagée			
	2016		2043		2016		2043	
	Production	Besoins	Production	Besoins	Production	Besoins	Production	Besoins
Abala	46 037	48 079	148 048	130 005	69055	48217	172637	96434
Ayorou	7 030	15 445	50 818	41 762	10545	15489	26362	30978
Balléyara	29 763	21 271	6 783	57 516	44644	21332	111612	42664
Banibangou	13 741	18 327	8 974	49 555	20 611	18379	51527	36758
Bankilaré	15 909	22 151	3 542	59 896	23863	22214	59657	44428
Filingué	90 613	87 571	57 848	236 790	135919	87823	339797	175646
Gothèye	60 427	70 993	58 266	191 963	90640	71197	226600	142394
Kollo	107 419	127 752	70 756	345 439	161128	128120	402820	256240
Ouallam	61 224	71 776	21 679	194 080	91836	71982	229590	143964
Say	60 416	108 001	51 335	292 032	90624	108311	226560	216622
Téra	77 812	105 390	42 705	284 972	116718	105693	291795	211386
Tillabéri	144 347	179 356	1 256 816	484 976	216520	179873	541300	359746
Torodi	13 293	26 292	11 074	71 093	19939	26367	49847,5	52734
REGION	741 635	902 404	1 788 644	2 440 086	1 092 046	905 005	2 730 115	1 810 010

Source : Rapport SRAT , Cabinet Cetic Consult, mai 2018



Carte 41 : besoins céréaliers de la région à l'horizon 2043 (CETIC-Consult ; 2018)

3.3.2. SECTEUR D'ELEVAGE

La SDDEL a décliné au plan national les options stratégiques de développement de l'élevage en trois (3) axes à savoir :

- L'amélioration durable de la santé animale et de l'hygiène des produits d'origine animale ;
- L'accroissement, diversification et valorisation des productions animales ;
- La création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage

Au niveau de la région de Tillabéri, les options stratégiques doivent donc s'aligner à la SDDEL

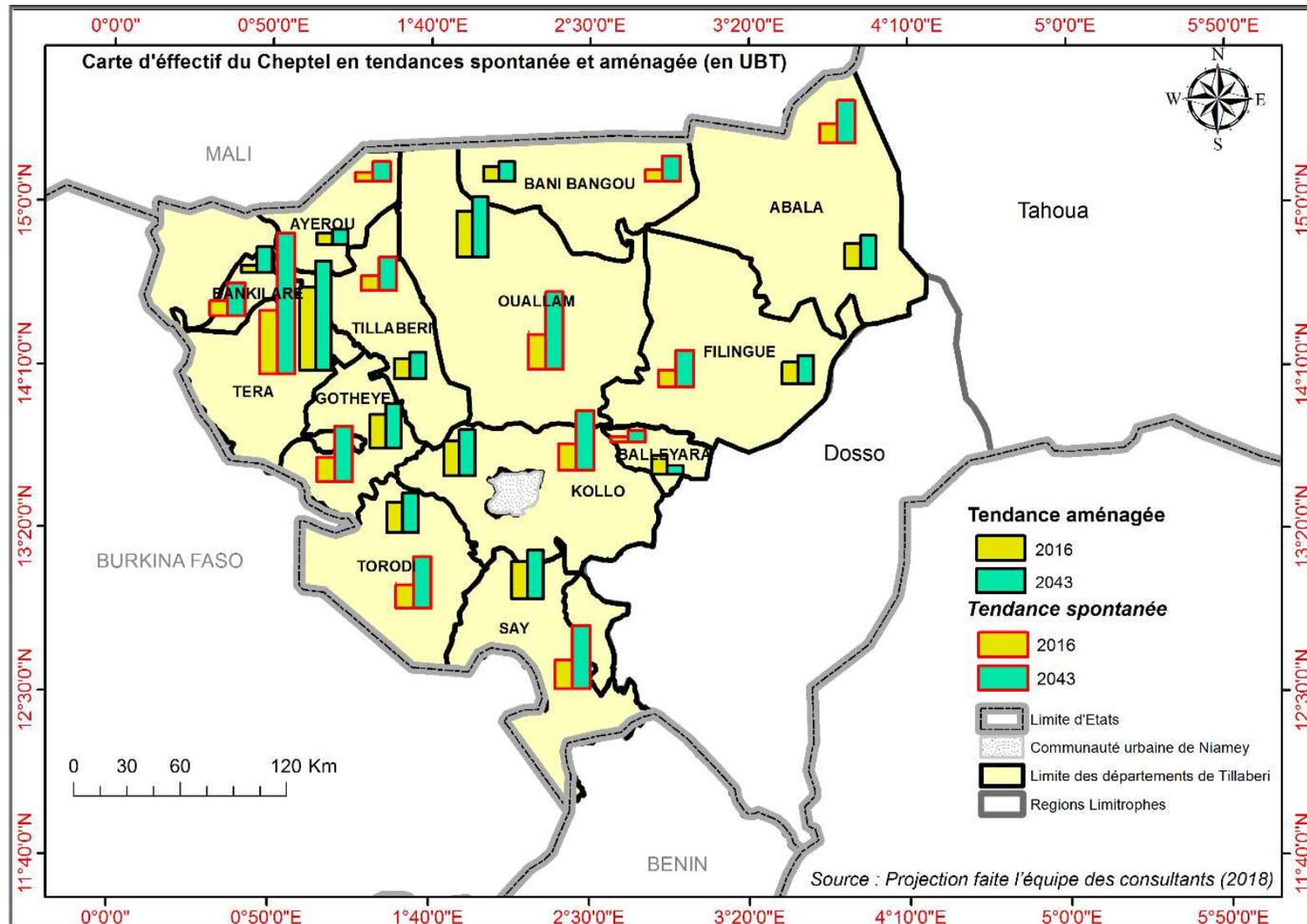
Le tableau ci-dessous récapitule l'effectif du cheptel par espèce, leur besoin alimentaire et le bilan fourrager de 2016 à 2043 en tendance spontanée

La population animale passe de 3 083 999 UBT en 2016 à 6 850 452 UBT en 2043 en tendance spontanée. Pour nourrir ce cheptel en 2043 il faudrait 28 257 006 Tonnes de matière sèche alors que le bilan fourrager a toujours été déficitaire depuis 2010 d'en moyenne (1 909 890,25 TMS). Cela traduit la faible productivité des parcours et leur colonisation par les espèces peu ou non appréciées, la pression démographique qui pousse les agriculteurs à la recherche de terres de cultures à empiéter dans le domaine pastoral.

Tableau 9 : Comparaison de L'effectif du cheptel (en UBT) en tendance spontanée et en tendance aménagée à l'horizon du schéma par département dans la région de Tillabéri

Départements	Tendance spontanée		Tendance aménagée	
	2016	2043	2016	2043
Tillabéri	158 188	351381	162 515	212 603
Ayorou	92 927	206418	95 468	124 892
Filingué	172 479	383126	177196	231 809
Abala	201 955	448600	207479	271 426
Balléyara	55 406	123073	56921	74 464
Kollo	285 967	635215	293789	384 337
Oualam	367 065	815357	377105	493 332
Banibangou	121 072	268936	124383	162 719
Say	297 185	660134	305314	399 414
Torodi	243 877	541721	250547	327 768
Téra	665 293	1477808	683491	894 149
Gothèye	266 539	592060	273829	358 225
Bankilaré	156 046	346623	160314	209 724
Total	3 083 999	6 850 452	3 168 358	4 144862

Source : Rapport SRAT , Cabinet Cetic Consult, mai 2018



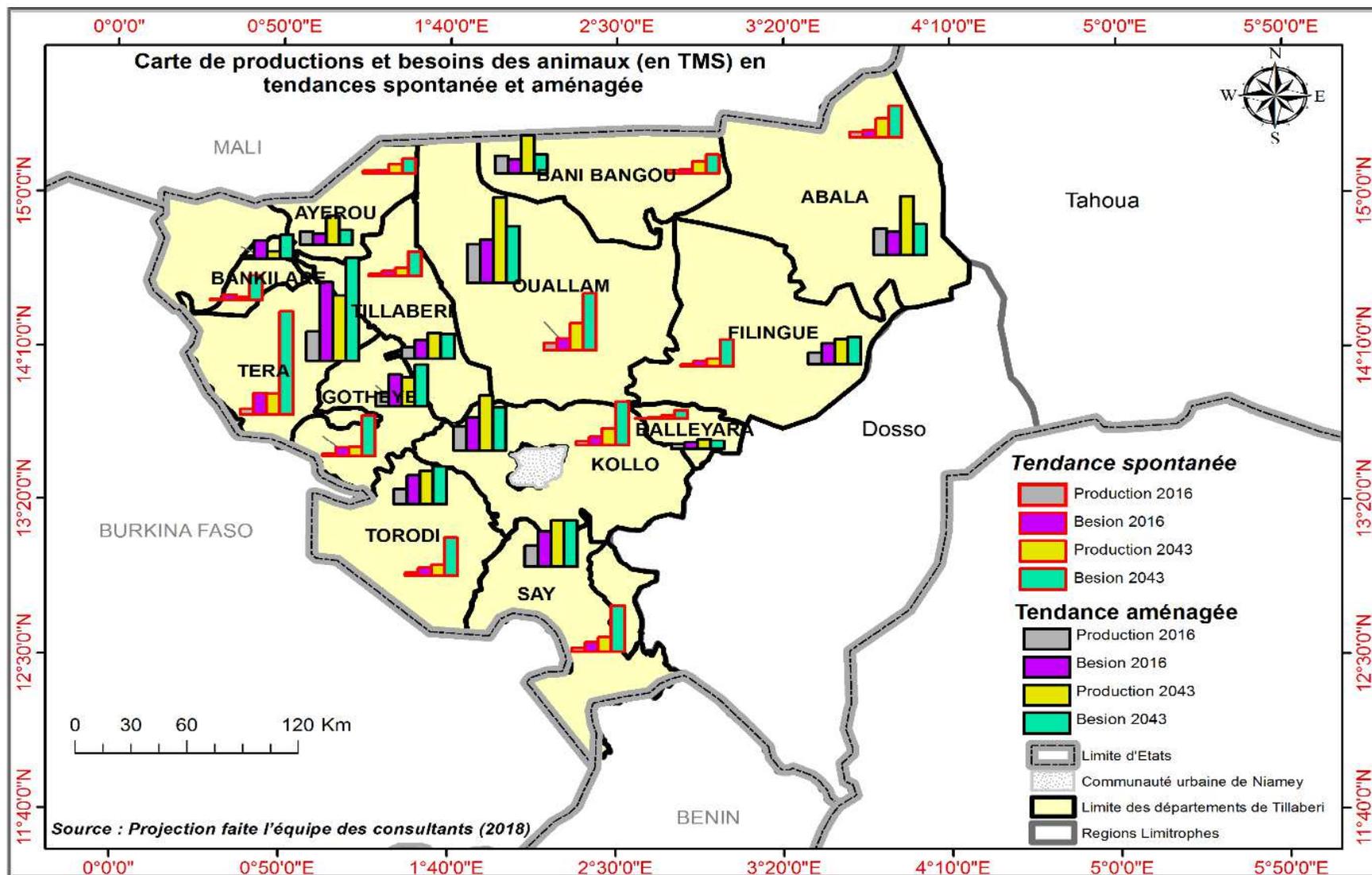
Carte 42 : projection des effectifs du cheptel dans la région (Source : CETIC-Consult ; 2018)

La production fourragère peut être améliorée en sécurisant les espaces pastoraux, en appuyant la création d'unités de fabrication d'aliment bétail et des banques d'intrants zoo-vétérinaires.

Tableau 10: Production fourragère et besoins des animaux (en TMS) en tendances spontanée et aménagée

Départements	Tendance spontanée				Tendance aménagée			
	2016		2043		2016		2043	
	Production disponible	Besoins	Disponible	Besoins	Production	Besoins	Production	Besoins
Tillabéri	128693	300557	480469	1449391	167301	270501	371624	353872
Ayorou	143739	176561	536644	851439	186861	158905	415072	207881
Filingué	123608	327710	461485	1580331	160690	294939	356939	385842
Abala	295659	383714	1103831	1850404	384357	345343	853768	451781
Balléyara	51491	105271	192239	507655	66938	94744	148689	123945
Kollo	279255	543337	1042585	2620160	363031	489003	806397	639719
Oualam	429164	697423	1602263	3363217	557912	627681	1239285	821138
Banibangou	191758	230037	715920	1109317	249285	207033	553735	270842
Say	229771	564651	857839	2722945	298702	508186	663504	664814
Torodi	167448	463366	625160	2234512	217682	417029	483535	545562
Téra	326587	1264056	1219298	6095718	424563	1137651	943077	1488285
Gothèye	145335	506424	542601	2442152	188935	455782	419679	596257
Bankilaré	37787	296487	141077	1429765	49123	266838	109117	349081
TOTAL	2550295	5 859 594	9521411	28257006	3315380	5273635	7364421	6899019

Source :Rapport SRAT , Cabinet Cetic Consult, mai 2018



Carte 43 : besoins (TMS) du cheptel

(2043) (CETIC-Consult ; 2018)

3.3.3. SOUS SECTEUR DU TRANSPORT

Le réseau routier régional est constitué de routes bitumées et de routes en terres. Ces routes sont classées en routes nationales et en routes non classées.

D'une manière générale, la région de Tillabéri est une zone enclavée, caractérisée par un maillage insuffisant. Le réseau routier est actuellement estimé à environ 3.455,15 km dont 1014,75 km de routes bitumées soit 29,369 % du linéaire et 1609,70 km de routes en terre soit 46,588 % du linéaire. Une partie du réseau routier se trouvent actuellement dans un état de dégradation très avancée et nécessite une réhabilitation. La couverture spatiale du territoire n'est pas totale et le maillage entre les centres est relativement faible surtout avec ceux qui ont aujourd'hui le statut de nouveaux départements et de communes.

Hypothèse : malgré le rythme de dégradation va évoluer en s'accroissant et d'autres tronçons pourront être entamés avec les perspectives de développement de la production et des échanges, l'augmentation du trafic avec l'orpaillage, l'intensification de la circulation des personnes et des biens avec la croissance démographique et la mise en œuvre des potentialités et donc l'augmentation du parc auto, les possibles perspectives d'aménagement des sites touristiques. .

Ainsi, pour faciliter la circulation des personnes et des biens et le développement des échanges économiques et sociaux par l'accès aux marchés aux zones de production à fortes potentialités, aux sites touristiques, et pour les évacuations sanitaires, il y a lieu de :

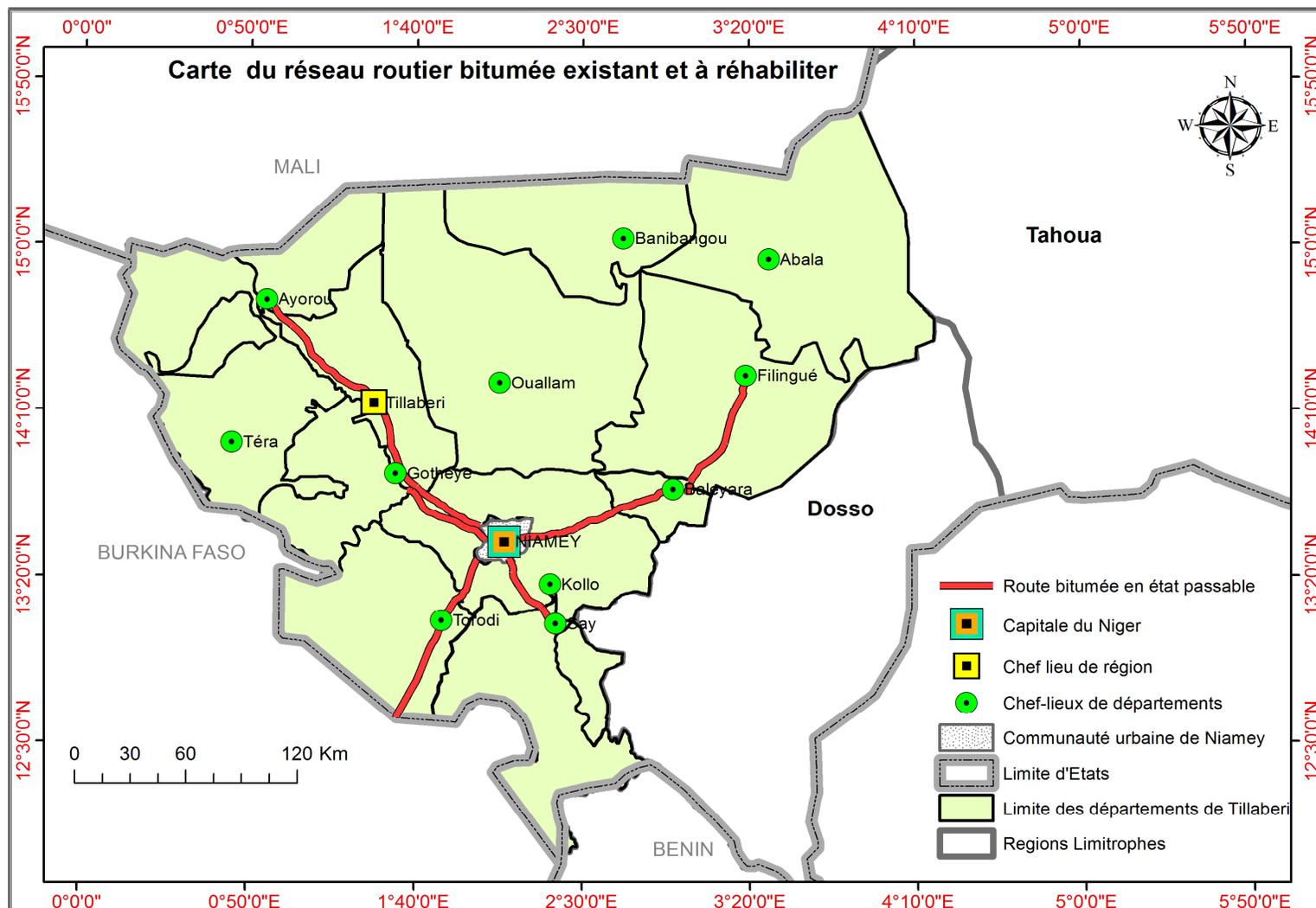
- ✓ d'améliorer la densité du réseau pour la mise en valeur dans les zones à fortes potentialités ;
- ✓ de procéder à des réhabilitations de certains tronçons dégradés;
- ✓ poursuivre l'œuvre déjà entamée pour le bitumage en cours de certains tronçons.
- ✓ de gros efforts à fournir en terme de bitumage des routes en terre dont le linéaire est globalement très élevé, au niveau de ces gros centres comme les départements de Filingué, Téra, Say et éventuellement Ouallam, potentiellement favorables au développement urbain et à l'amélioration des échanges à l'intérieur des départements et avec l'environnement extérieur.

Tableau 11 : réseau routier bitumé existant et à réhabiliter

Tronçons	Longueur	Etat
Niamey-Torodi-RN6 PK8 –Torodi PK52	51,989	Passable
Torodi-Frontière Burkina	59,59.455	Passable
Niamey-Balleyara RN25 PK6.2-PK97	90,693	Passable
Niamey-Kollo RN31 PK11.7-PK34.4	22,706	Passable
RN1W PK52.6 –Tillabéri-PK115 (à réhabiliter)	53,798	Passable
Balleyara-Filingué	82	Passable
Tillabéri-Ayorou	87,015	Passable
RN1w PK40-Karma	1,1	Passable

Source : Direction régionale des transports Tillabéri ; 2018

Carte 44 : Réseau routier existant et à réhabiliter



(Source : CETIC-Consult 2018);

Tableau 12 :réseau routier en terre et à bitumer

N°BDR	Sections	Long (km)	Etat
642	Kollo-Kirtachi	65,6	Bon
618	Filingué-Talcho	24,1	Mauvais
620	Talcho-Abala	42,7	Mauvais
631	Kollo-Dantiandou	57,6	Mauvais
608	Téra-Fonéko	24,5	Mauvais
636	Tondikiwindi-Mangaïzé	27,2	Passable
633	Kobadié-Say	62,9	Mauvais
644	Gothèye-Méhana	84,3	Mauvais
629	Balleyara-Banibangou	148,8	Mauvais
614	Ouallam-Banibangou	144,8	Passable
628	Tillabéri-Ouallam	72,7	Mauvais
615	Banibangou-Mali	49,1	Mauvais
641	Filingué-Chical	17,3	Mauvais
	Routes connexes RN4-Niamey-Namaro	40	Passable

Source : Direction régionale des transports Tillabéri ; 2018

Carte 45 : Réseau routier en terre à bitumer

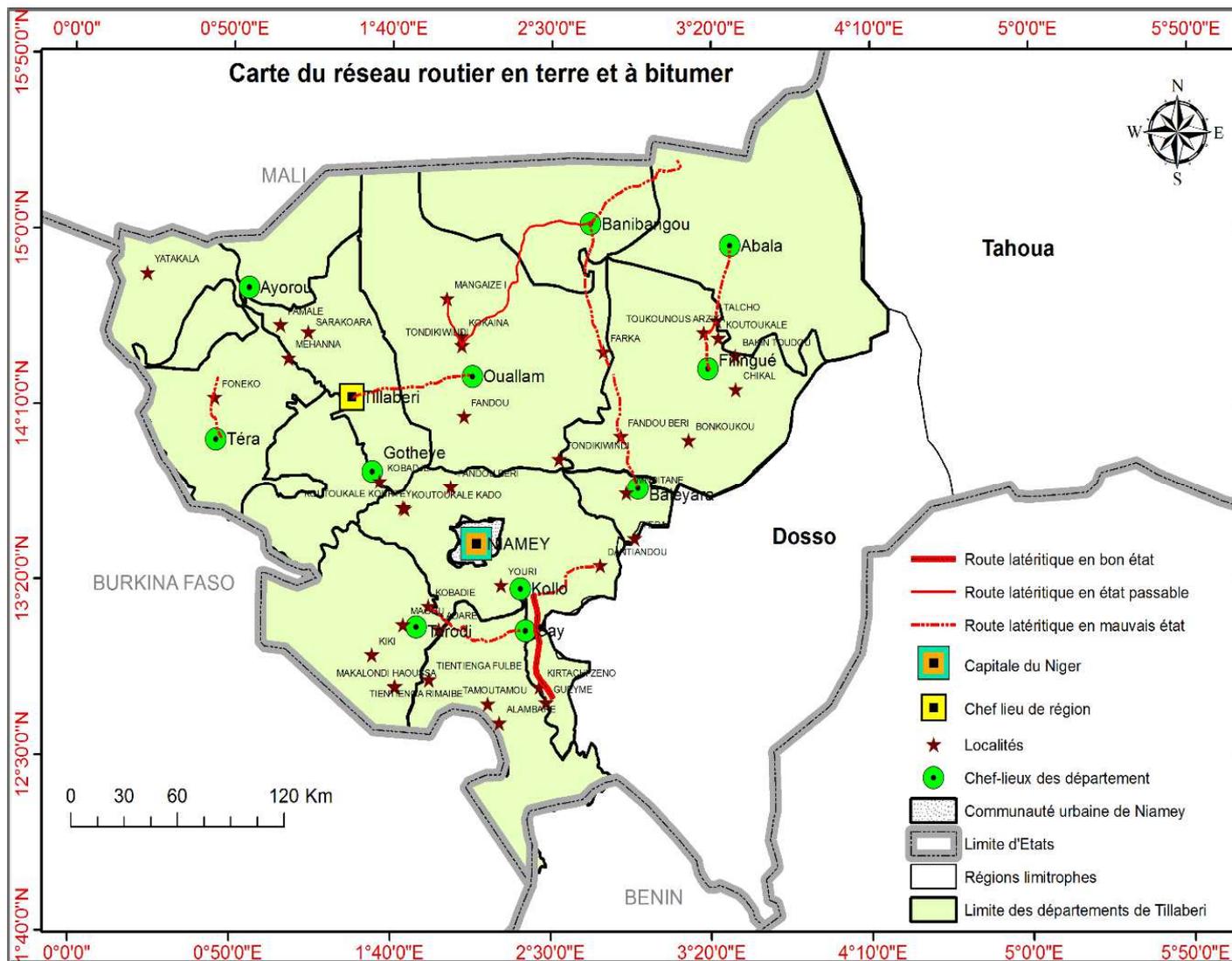


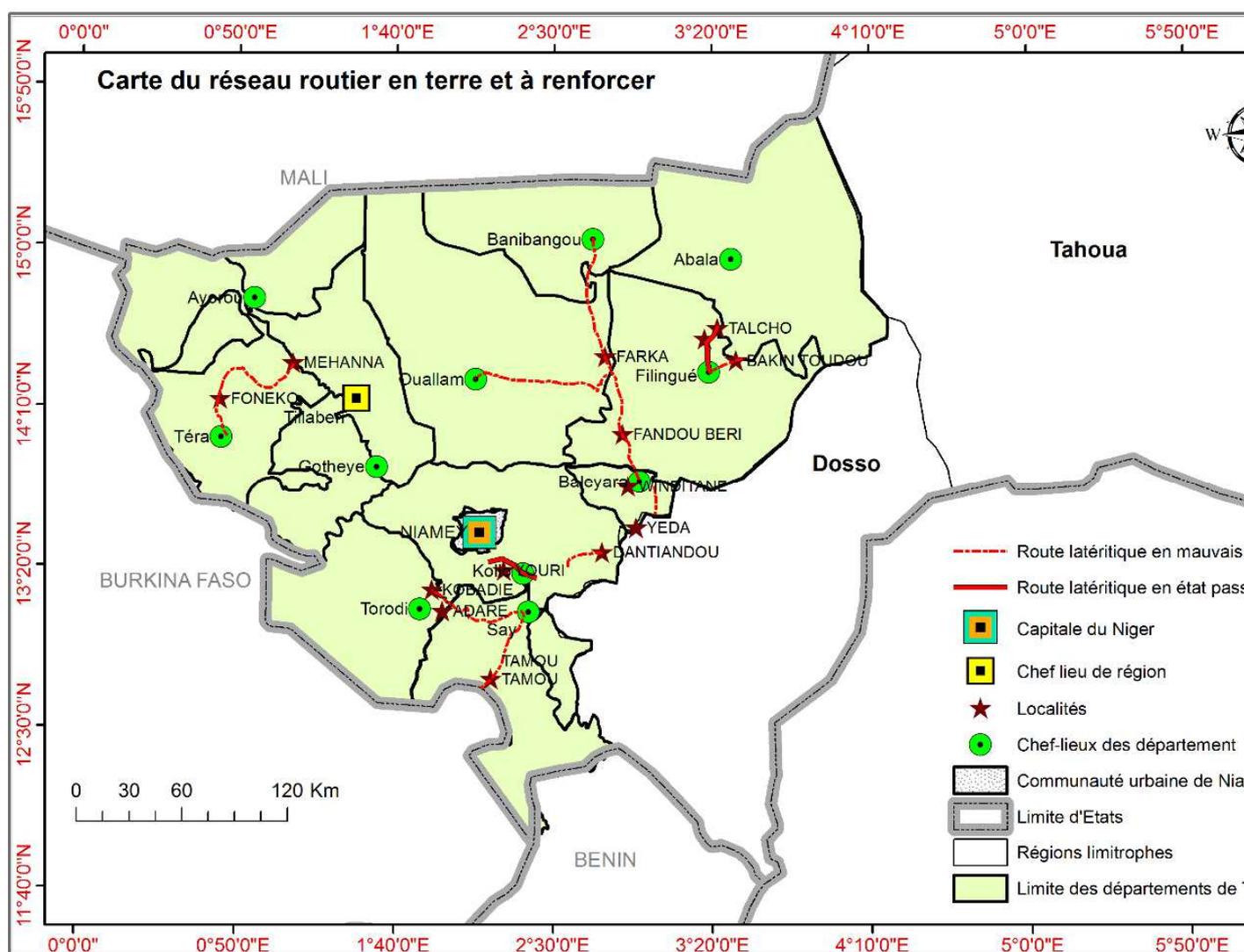
Tableau 13 : réseau routier en terre et à renforcer

N°BDR	Sections	Long (km)	Etat
627	Fonéko-Yatakala	93,1	Mauvais
630	Bonkougou-Chyniassou	45	Mauvais
629	Balleyara-Banibangou	148,8	Mauvais
640	Ouallam-Farka	95,2	Mauvais
626	Fonéko-Méhana	59,5	Mauvais
648	Yéda-Winditan	26,6	Mauvais
624	RN27 PK93 Tamou-Burkina	10,4	Mauvais
661	Filingué-Bakintoudou	15,1	Mauvais
638	Diomana-Sarakoira	12,8	Passable
637	Famalé-Guégorou	5,1	Passable
632	Dantiandou-RN25 PK39	40,6	Mauvais
649	RN27 PK25.1-Youri	8,8	Passable
634	RN25 PK193.6-Toukounouss	5,6	Passable
650	Tondikiwindi-Kokaïna	2	Mauvais
651	RN1w PK45-Koutoukalé	3,8	Mauvais
665	Torodi-Magou	8,2	Mauvais
666	Kobadjé-Tiouridi	16,4	Mauvais
667	Torodi-Adaré	16,1	Mauvais

668	Makalondi-Tientienga	22,3	Passable
669	Makalondi-Kiki	22,8	Mauvais
671	Dingazi Banda- Fandou	66	Mauvais
677	Alambaré-Gueymé	30,7	Mauvais

Source : Direction régionale des transports Tillabéri

Carte 46 : Réseau routier en terre à réhabiliter



3.3.4. SECTEUR DU COMMERCE

Vision à long terme des infrastructures marchandes à réhabiliter et/ou à aménager à l'horizon 2043

L'analyse régionale a relevé un diagnostic clair sur les infrastructures marchandes. En effet, des potentialités importantes ont été inventoriées en termes de productions agro-sylvo-pastorales, de sites touristiques importants, de marchés hebdomadaires céréaliers et à bétail (225) dont certains sont à caractère international, des abattoirs, des infrastructures hôtelières (13 en 2017) et des gares routières (22 en 2017), un réseau bancaire pouvant apporter des appuis financiers à la population.

Toutefois ces infrastructures marchandes sont loin de donner satisfaction compte tenu de leur état de dégradation et de leurs faibles capacités.

Hypothèses : la situation observée jusqu'à 2016/2017 va évoluer comme telle jusqu'en 2043 et les besoins d'utilisation de ces infrastructures vont s'accroître avec les perspectives heureuses qui se dessinent pour la région (renforcement de l'exploitation des ressources minières existantes, poursuite des recherches confortées par les traces de l'existence des gisements de plusieurs minerais, le développement des échanges.

Aussi, est-il nécessaire de prendre des mesures idoines pour mener des réhabilitations et des aménagements importants avec toutes les commodités et les normes requises, en tenant compte des priorités à l'horizon du SRAT.

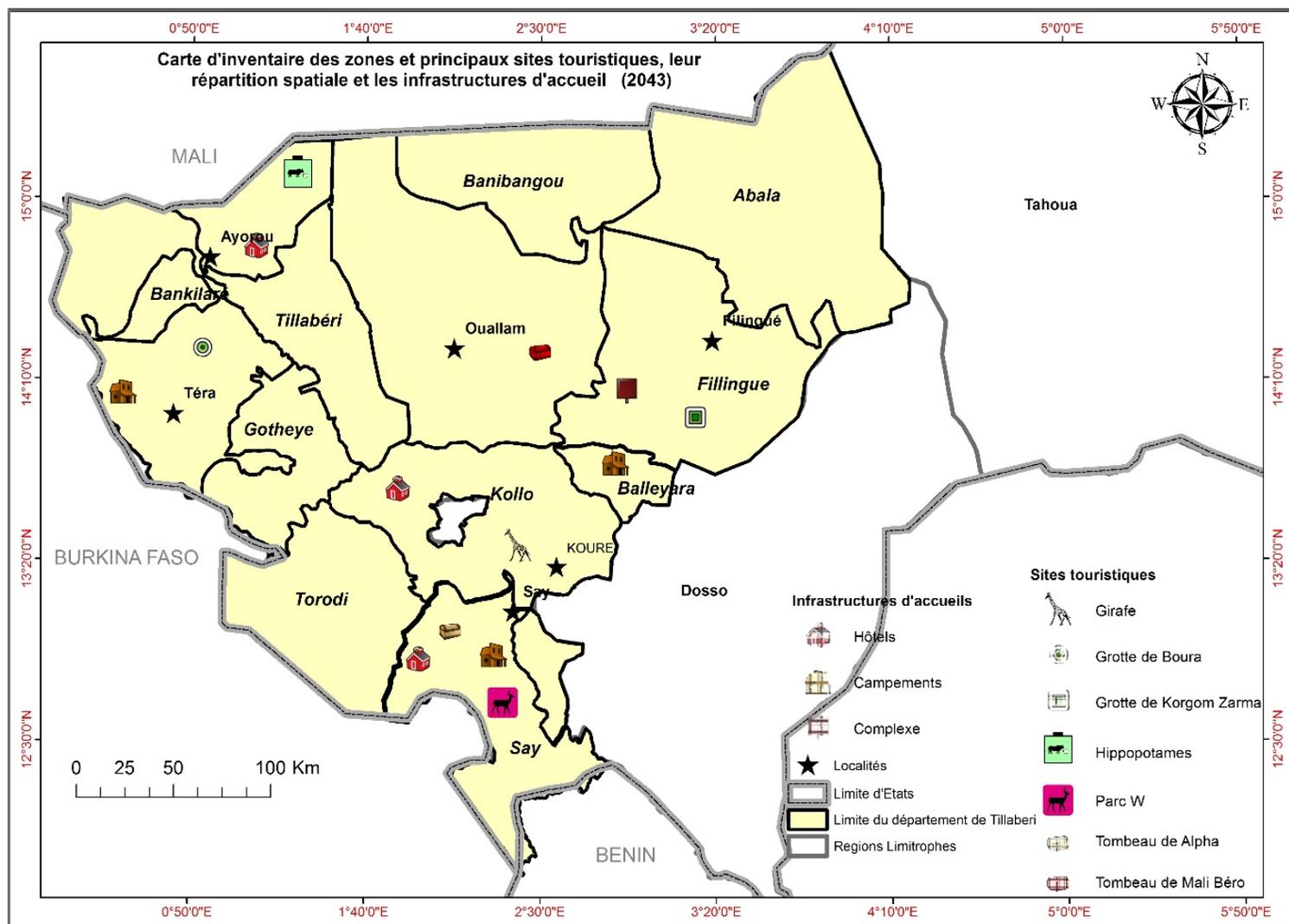
Les propositions d'aménagement et de réhabilitation doivent tenir compte de la rentabilité des investissements en mesure de procurer des revenus importants.

3.3.4.1. SITES TOURISTIQUES

A l'horizon du SRAT, il est proposé d'Aménager des sites touristiques (écotourisme, tourisme culturel) en opérant des choix pertinents, des possibilités et des centres d'intérêt, par

- ✓ L'aménagement de l'itinéraire, la création des campings et divertissement, l'animation, les expositions sur des produits divers traduisant les réalités de la région, etc. (tourisme de vision/écotourisme) ;
- ✓ Réhabilitation des palais des Chefs coutumiers en s'appuyant sur les richesses et diversités culturelles et architecturales locales (Tourisme culturel) ; dépliants sur l'histoire de la zone et l'historique des successions, etc. ;
- ✓ Réhabilitation des 13 Campings touristiques existants et la création de Campings là où cela est nécessaire au niveau des 13 départements de la région pour renforcer les capacités d'accueil ;

Tous les sites naturels (girafes, hippopotames, parc w) et quelques sites historiques et archéologiques pourront faire l'objet d'attention particulière. Sur les 23 sites identifiés dans le diagnostic, les 13 sites considérés comme bons peuvent faire l'objet de réaménagement pour ceux qui sont déjà aménagés et d'aménagement pour ceux qui ne sont pas.



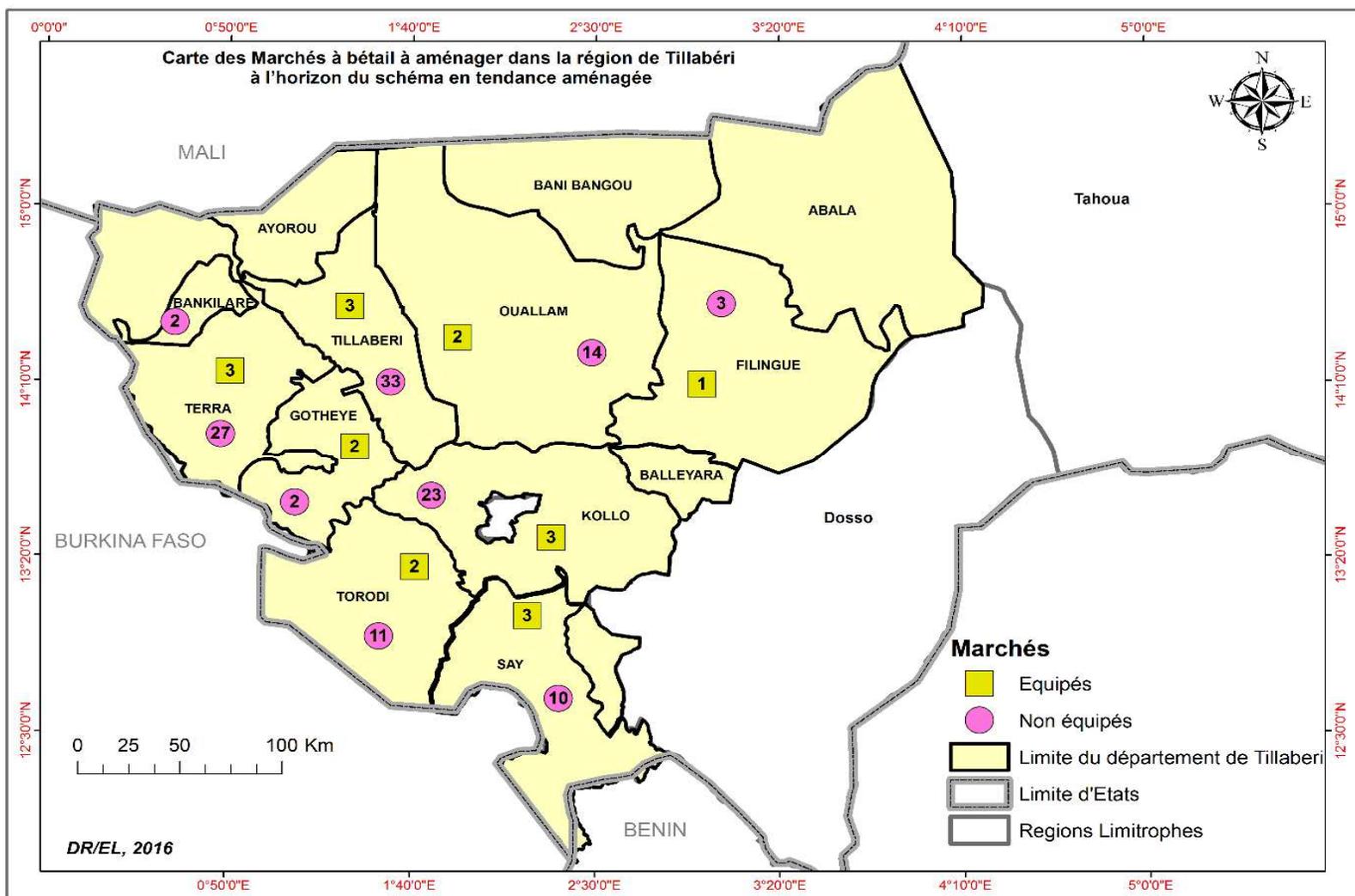
Carte 47 : besoins en sites touristiques et infrastructures d'accueil à l'horizon du schéma (Source : CETIC-Consult ; 2018)

3.3.4.2. MARCHES A BETAIL

En ce qui concerne les marchés, la région dispose de 225 marchés dont 33 à bétails dont plusieurs autres suivis à travers le SIM/Bétaïls.

Hypothèse : le choix porté sur ces marchés pourra reposer sur cinq critères : l'importance du marché, le niveau administratif (localisation dans l'emplacement des chefs-lieux de département, de commune, de canton ou de groupement), la population du centre dans lequel se trouve le marché, la position géographique (maillage et proximité de la route), l'aire d'influence et le rôle transfrontalier (pour certains marchés). Toutefois, le problème sécuritaire doit être considéré comme une donnée fondamentale

Efforts à fournir : Pour rentabiliser les produits commercialisés et valoriser les infrastructures, certains marchés existants devront être aménagés/réhabilités en réorganisant leurs espaces physiques et en les dotant d'infrastructures d'accueil conséquentes. Le choix peut être porté particulièrement sur les 26 marchés « internationaux » d'Ayorou, Abala et Balleyara, mais aussi de Kollo, Say et Téra, auxquels il faut adjoindre certains marchés de haute importance pour la région. Il faut aussi dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires, développer l'offensive pour la recherche des débouchés pour la commercialisation des produits locaux, comme le cas des produits artisanaux de Boubon et les produits agro-sylvo-pastoraux porteurs.



Carte 48 : Marchés à bétail à aménager dans la région de Tillabéri

(CETIC-Consult ; 2018)

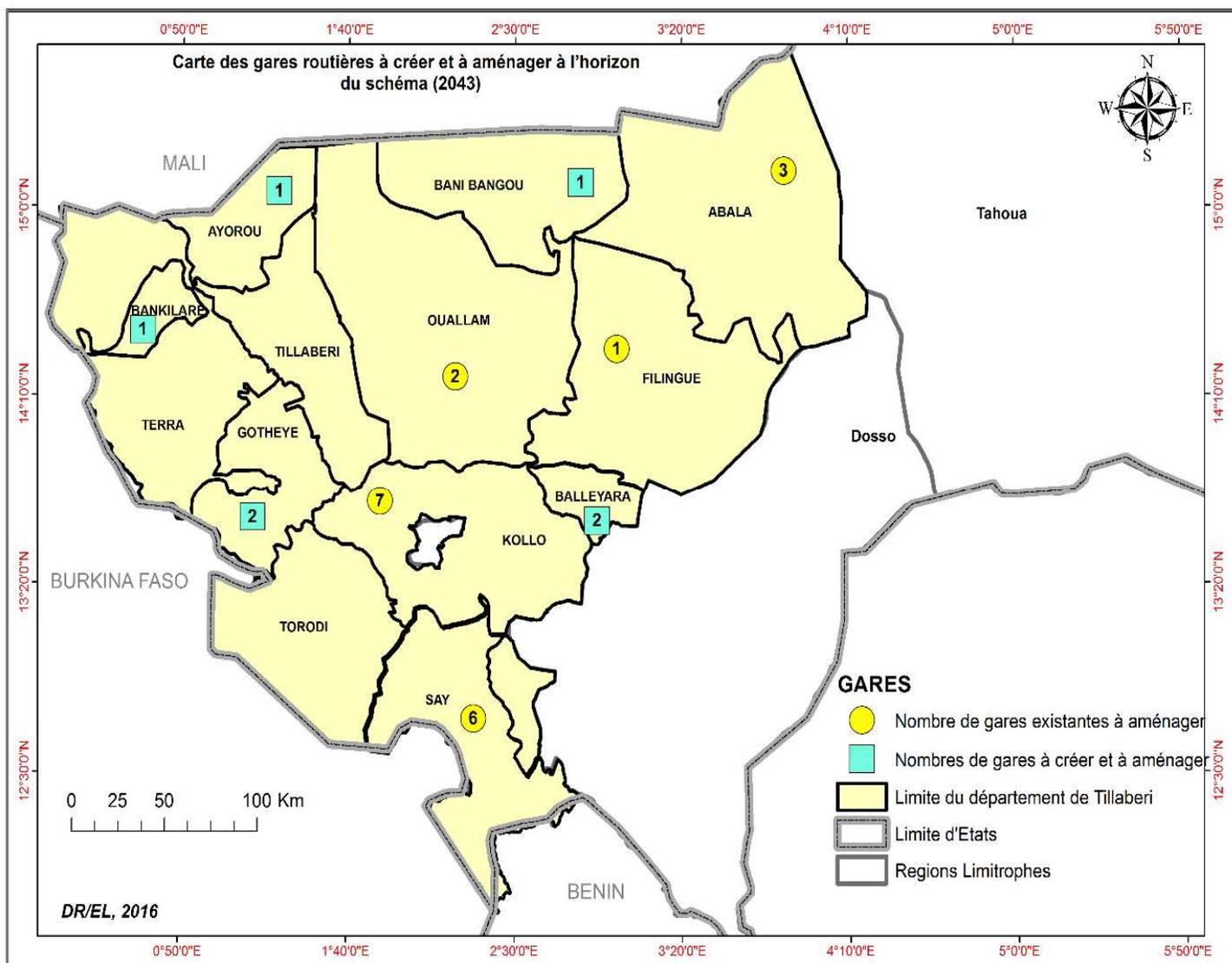
3.3.4.3. GARES ROUTIERES

En ce qui concerne les gares routières, sur les 22 répertoriées dans le diagnostic, 3 seulement sont considérées comme modernes, 4 comme semi-modernes et les 15 autres sont traditionnelles soit 68,18%. Cependant, la situation n'est pas du tout maîtrisée. On ne dispose d'aucun élément d'appréciation des aires d'influence de ces gares routières, des revenus tirés par les opérateurs et autres marchands ainsi que les ressources mobilisées par les collectivités, les trafics, les entrées et sorties de passagers et de marchandises, etc. Ainsi, les retombées de l'exploitation de ces infrastructures ne sont pas bien perceptibles en termes d'effets et d'impacts sur les revenus des marchands et l'amélioration de leur niveau de vie, sur la situation des ressources des collectivités et sur l'économie de la région.

Efforts à fournir : Aussi, pour un meilleur suivi et contrôle en matière de transport de passagers et de marchandises et pour une rentabilisation maximale de l'utilisation de ces infrastructures, il y a lieu de :

- ✓ D'aménager les gares de tous les chefs lieu des départements, selon les normes requises ;
- ✓ Construire et aménager des gares routières dans tous les départements et dans les communes qui vont émerger avec 50 000 habitants et plus d'ici l'horizon du SRAT.

Au vu du comportement selon l'un et l'autre des scénarii des variables-clés identifiées, le scénario de tendance aménagée sied le mieux pour l'aménagement et le développement harmonieux, équitable et durable de la région de Tillabéri. Ce scénario s'inscrit dans la droite ligne du scénario de rupture adopté au niveau national et qui engage toutes les régions du pays. En effet, le scénario de rupture de la SDDCI 2035 préconise un package de stratégies-maîtrise de la croissance démographique, formation du capital humain, modernisation du monde rural, redynamisation du secteur privé, modernisation de l'administration publique et sécurisation des personnes et des biens-qui devrait être mis en œuvre de manière cohérente et simultanée.



Carte 49 : besoins gares routières à l'horizon du schéma

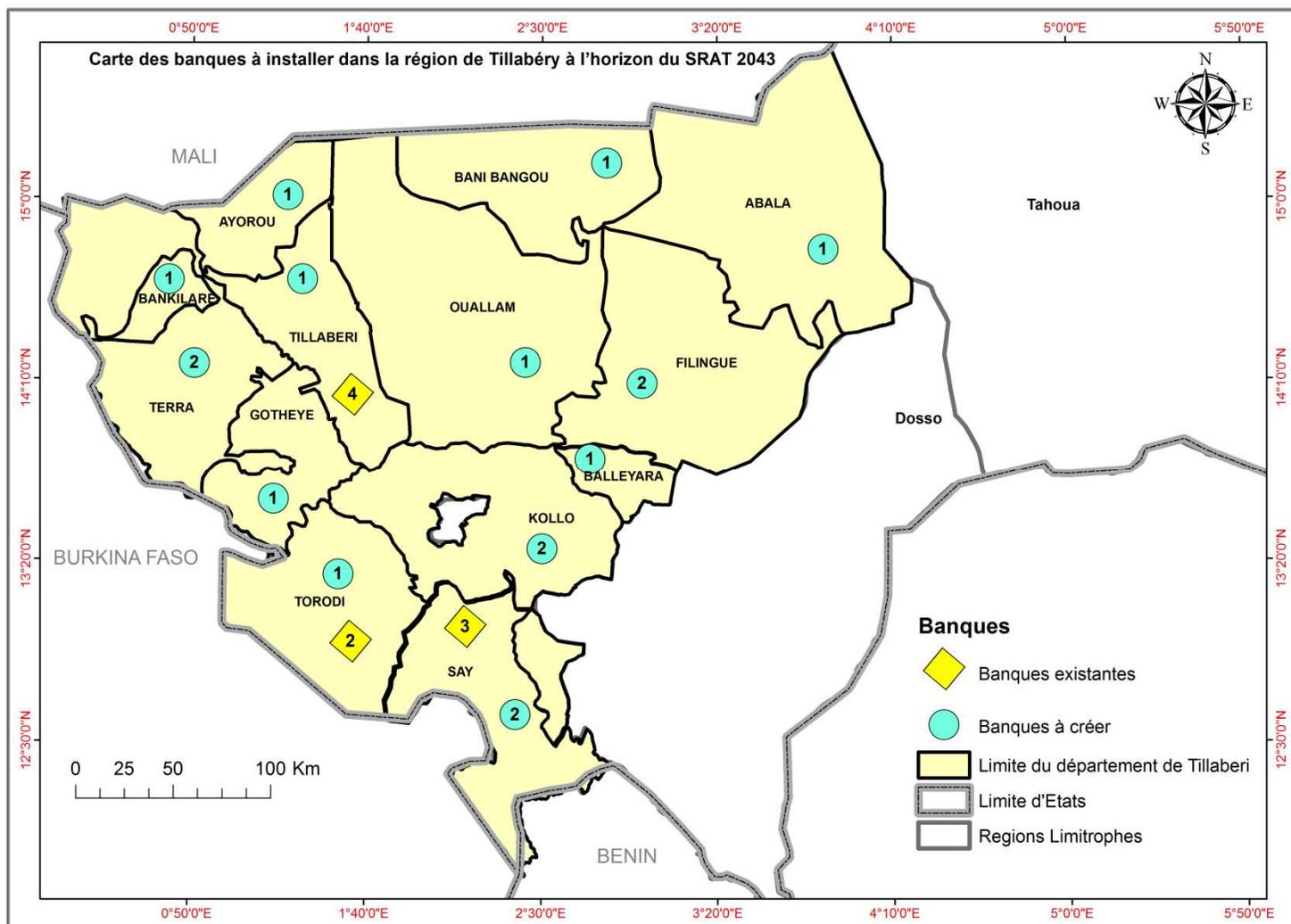
(Source : CETIC-Consult ; 2018)

3.3.4.4. BANQUES

Tableau 14 : Banques à installer dans la région de Tillabéri à l’horizon du SRAT 2043

Départements	Banques existantes	Banques à créer
Abala		Bagri
Ayorou		Banque ATLANTIC
Balléyara		Bagri
Banibangou		Bagri
Bankilaré		Bagri
Filingué		Bagri, BOA
Gothèye		Banque ATLANTIC
Kollo		Banque ATLANTIC, BOA
Ouallam		Bagri
Say		Bagri
Téra	Bagri, Banque Islamique	BOA, Banque ATLANTIC
Tillabéri	Bagri, BOA, ECOBANK, ORABANK	Banque ATLANTIC
Torodi	Banque ATLANTIC	Bagri

Source : CETIC-Consult ; 2018



Carte 50 : besoins en banques dans la région à l'horizon du schéma

(CETIC-Consult ; 2018)

3.3.5. EMPLOI

Selon les résultats du RGPH 2012, la population potentiellement active (15-65 ans) de la région de Tillabéri, est estimée à **1 257 801** personnes dont 606 416 hommes (48,21%) et 651 385 (51,79%) femmes. Cette population active représente 46,56% de la population totale de la région.

La population en grande partie rurale reste tributaire de l'agriculture (les activités agricoles occupent plus de 90 % de la population) et de l'élevage (qui concerne près de 95% de la population) dont les aléas climatiques conditionnent la production et donc le revenu de la population.

La situation des emplois salariés dans la région a évolué en dents de scie entre 2011 et 2015. En effet, le nombre de salariés a chuté de 4 324 en 2011 à 3 862 en 2013 avant de remonter à 4 628 et atteindre 4 694 salariés en 2015.

Les employés de bureau, les ouvriers qualifiés et les manœuvres occupent une place de choix en termes d'effectifs des catégories professionnelles, sans distinction de sexe.

Par rapport aux branches d'activités, ce sont les services sociaux et les bâtiments et travaux publics qui offrent plus d'emplois. Viennent ensuite la branche agriculture, chasse, sylviculture et pêche, la branche industries extractives, la branche transport/entrepôt/communication, puis la branche commerce/restaurant/hôtel et la branche eau/électricité/gaz.

4 694 employés que comptait la région en 2015, se répartissent dans les branches d'activité de la manière suivante :

- ✓ Agriculture, Chasse, Sylviculture et Pêche : 565 ;
- ✓ Industrie Extractive : 377 ;
- ✓ Industries manufacturières : 95 ;
- ✓ Eau –électricité- Gaz : 138 ;
- ✓ Bâtiment et TP : 1 490 ;
- ✓ Commerce-Hotel-Bar-Restaurant: 178;
- ✓ Transport-Entrepôt-Communication : 258 ;
- ✓ Banque –Assurance : 176 ;

✓ Services Sociaux : 1417.

Dans la région de Tillabéri, le secteur de l'emploi se caractérise ainsi par un taux de chômage de 9.89 % (deuxième taux le moins élevé au Niger après celui d'Agadez) contre 16% environ au plan national, un déséquilibre entre la demande et l'offre et un faible niveau de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée.

Suivant le scénario tendanciel, la population active de la région sera de **4 118 072** personnes à l'horizon 2043.

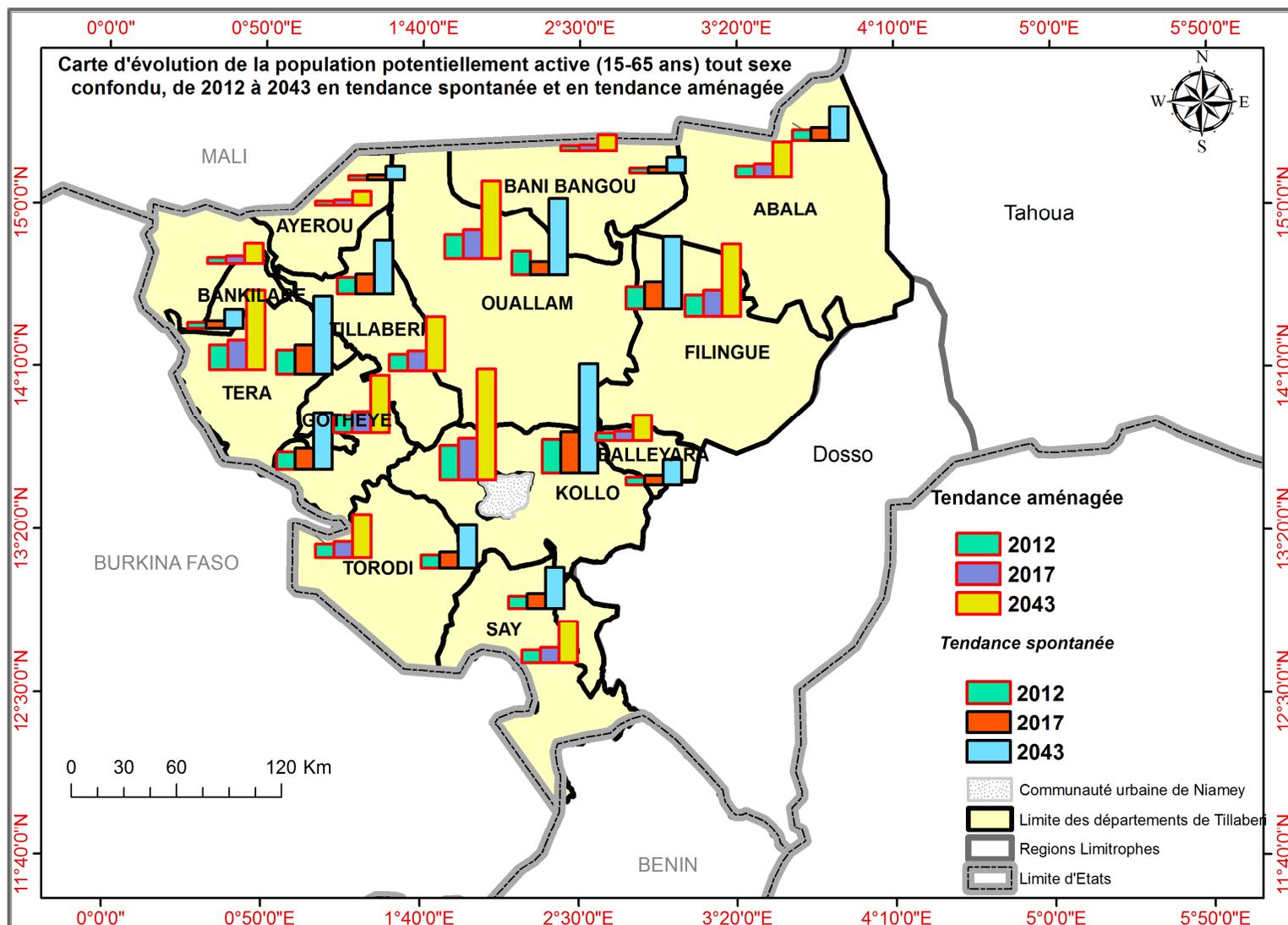
Tableau 15 : Evolution de la population active (15-65 ans) suivant le scénario tendanciel

Département	Sexe	2 012	2 017	2 020	2 025	2 030	2 035	2 040	2 043
	Hommes	32 139	38 914	43 647	52 849	63 990	77 480	93 814	105 224
	Femmes	34 522	41 800	46 884	56 767	68 735	83 225	100 770	113 026
Abala	Ensemble	66 661	80 714	90 531	109 616	132 725	160 705	194 584	218 250
	Hommes	12 703	15 381	17 252	20 889	25 292	30 624	37 080	41 590
	Femmes	13 645	16 522	18 531	22 438	27 168	32 895	39 830	44 674
Ayorou	Ensemble	26 348	31 903	35 783	43 326	52 460	63 519	76 910	86 264
	Hommes	23 864	28 895	32 409	39 241	47 514	57 531	69 659	78 131
	Femmes	25 633	31 037	34 812	42 150	51 036	61 796	74 823	83 923
Balléyara	Ensemble	49 496	59 930	67 219	81 390	98 548	119 324	144 479	162 051
	Hommes	14 913	18 057	20 253	24 523	29 692	35 952	43 531	48 826
	Femmes	16 018	19 395	21 754	26 340	31 892	38 616	46 757	52 443
Banibangou	Ensemble	30 931	37 452	42 007	50 862	61 585	74 568	90 288	101 269
	Hommes	18 909	22 895	25 680	31 094	37 649	45 585	55 196	61 909
	Femmes	20 312	24 594	27 585	33 401	40 442	48 968	59 291	66 502
Bankilaré	Ensemble	39 221	47 489	53 265	64 494	78 091	94 553	114 486	128 411
	Hommes	68 322	82 725	92 787	112 347	136 032	164 709	199 432	223 688
	Femmes	73 387	88 858	99 665	120 676	146 116	176 920	214 217	240 271
Filingué	Ensemble	141 709	171 583	192 452	233 023	282 148	341 629	413 650	463 959
	Hommes	53 691	65 010	72 917	88 288	106 901	129 437	156 724	175 786
	Femmes	57 672	69 830	78 323	94 835	114 827	139 035	168 345	188 820
Gothèye	Ensemble	111 363	134 840	151 240	183 123	221 728	268 472	325 070	364 605
	Hommes	103 665	125 519	140 785	170 465	206 401	249 914	302 599	339 402
	Femmes	111 352	134 827	151 225	183 105	221 706	268 445	325 037	364 569
Kollo	Ensemble	215 017	260 346	292 010	353 570	428 107	518 359	627 636	703 971
	Hommes	72 887	88 253	98 986	119 854	145 121	175 715	212 758	238 634
	Femmes	78 292	94 797	106 327	128 742	155 882	188 745	228 535	256 330
Ouallam	Ensemble	151 179	183 050	205 313	248 596	301 003	364 459	441 293	494 964
	Hommes	39 120	47 367	53 128	64 328	77 889	94 310	114 192	128 080
	Femmes	42 020	50 878	57 066	69 097	83 663	101 301	122 657	137 575
Say	Ensemble	81 140	98 246	110 194	133 425	161 553	195 611	236 848	265 654
	Hommes	74 888	90 676	101 704	123 144	149 105	180 538	218 599	245 185
	Femmes	80 441	97 399	109 245	132 276	160 161	193 926	234 808	263 366
Téra	Ensemble	155 329	188 075	210 949	255 420	309 266	374 464	453 407	508 551
	Hommes	50 641	61 317	68 774	83 273	100 828	122 084	147 821	165 800

	Femmes	54 396	65 863	73 874	89 448	108 305	131 137	158 782	178 094
Tillabéri	Ensemble	105 038	127 182	142 650	172 722	209 135	253 224	306 607	343 897
	Hommes	40 676	49 251	55 241	66 887	80 988	98 061	118 734	133 174
	Femmes	43 692	52 903	59 337	71 846	86 992	105 332	127 537	143 049
Torodi	Ensemble	84 368	102 154	114 578	138 733	167 980	203 393	246 271	276 223
	Hommes	606 416	734 257	823 560	997 178	1 207 398	1 461 936	1 770 133	1 985 421
	Femmes	651 385	788 707	884 631	1 071 124	1 296 933	1 570 346	1 901 398	2 132 651
Région	Ensemble	1 257 801	1 522 964	1 708 191	2 068 302	2 504 331	3 032 282	3 671 532	4 118 072

Source : tableau élaboré à partir des données du RGPH 2012 projetées

Selon l'hypothèse aménagée, la population active de la région sera de **4 123 945** personnes à l'horizon 2043 comme le montre le tableau ci-après.



Carte 51 : population active de la région de 2012 à 2043

(CETIC-Consult ; 2018)

3.4. OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AXE 5

Les objectifs stratégiques proposés au titre de l'AXE 5 : Assurance d'une satisfaction équitable et durable des besoins sociaux fondamentaux des populations de la région, sont les suivants :

Objectif stratégique 5.1. Ralentir le taux d'accroissement démographique :

L'objectif du schéma en matière de la structure et de la dynamique de la population s'aligne ainsi à celui de la SDDCI. Car, la croissance rapide de la population exerce un poids sur tous les secteurs du développement, à savoir la santé, l'agriculture, l'éducation, l'élevage et l'environnement entre autres.

Cet objectif du SRAT vise à agir sur les principaux leviers qui constituent les déterminants immédiats de la natalité que sont : la scolarisation et la rétention de la jeune fille à l'école, la réduction de la pratique des mariages précoces, le maintien de la durée normale de l'allaitement maternel, l'accès aux techniques modernes de contraception.

Objectif stratégique 5.2. Rehausser le niveau d'instruction et de formation de la population de la région :

L'éducation constitue une préoccupation majeure dans la Région de Tillabéri. En conséquence, cet objectif stratégique du SRAT qui est en adéquation avec les objectifs du PSEF, vise l'amélioration du système éducatif de la région à travers, entre autres :

- La prise en charge plus efficace des flux scolaires, universitaires et la formation professionnelle à travers (i) le recrutement du personnel en adéquation avec l'expansion du système, le développement des infrastructures (constructions, réhabilitations, extensions) ; (ii) la mise à disposition des équipements (matériels, mobiliers et intrants pédagogiques, équipements et d'atelier) ; (iii) l'élargissement de l'offre des EFPT ; (iv) le renforcement des capacités des enseignants, des formateurs et des encadreurs pédagogiques ; (v) l'acquisition de manuels, fournitures scolaires et intrants pédagogiques ; (vi) la dotation des structures de commodités pour un meilleur apprentissage.
- La prise en charge des jeunes hors du système éducatif à travers : (i) la facilitation à l'accès aux services d'accueil, d'information, d'orientation et d'insertion des jeunes ;

(ii) l'accompagnement, l'insertion socio-économique des sortants y compris les filles et les groupes vulnérables ; (iii) l'appui à la création des centres de formation professionnelle et centres de Formation aux Métiers dans les communes).

- Le renforcement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle grâce à : (i) l'élargissement de l'accès et la diversification de l'offre d'alphabétisation ; (ii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes d'alphabétisation ; (iii) le développement d'une offre d'éducation non formelle ; (iv) l'amélioration de la qualité et du suivi de l'Enfant ; (v) l'appui aux centres d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle dans les zones d'insécurité.
- L'assurance de l'offre et la qualité de l'éducation et de la formation à travers : (i) la construction et l'équipement des infrastructures scolaires ; (ii) le recrutement des animateurs, éducateurs, enseignants pour le besoin du système ; (iii) la réduction des disparités dans l'accès et le maintien ; (iv) la dotation des structures en manuels et fournitures scolaires appropriés ; (v) la poursuite de la formation continue des enseignants, formateurs et encadreurs ; (vi) la mise en place des structures de la réforme ; (vii) le soutien au processus curriculaire ; (viii) l'amélioration des capacités d'accueil des institutions d'éducation et de formation ; (ix) l'appui à la formation des doctorants ; (x) le renforcement des capacités des enseignants des universités ; (xi) la réglementation de l'enseignement privé ; (xii) l'élaboration des programmes adaptés aux besoins éducatifs des jeunes ; (xiii) la construction et l'équipement des centres de promotion des jeunes dans les 13 départements ; (xiv) le renforcement des capacités pédagogiques et andragogiques des formateurs des Centres de promotion des jeunes ; (xv) le recrutement du personnel formateur des Centres de promotion des jeunes.
- Le développement des capacités du système de la recherche scientifique et de l'innovation technologique par la mise en place des infrastructures et des équipements de recherche.

De manière spécifique, les objectifs fixés au plan national par le PSEF 2014-2024 sont d'atteindre :

- Un taux de préscolarisation de 15% ;
- Un TBS primaire de 100% ;
- Un TBS de 42% au cycle de base II ;

- Une proportion de 15% d’alphabétisés ;
- Un TBS de 5,7% à l’enseignement moyen ;
- Une proportion d’apprenants de l’EFPT de 40% de ceux de l’enseignement secondaire général.

Mais, l’horizon du SRAT va au-delà de tous les objectifs fixés par les différents plans et programmes. C’est pourquoi, les objectifs du SRAT pour ce secteur sont :

Dans le domaine de l’enseignement préscolaire :

- Augmenter le taux de préscolarisation de 7,2% en 2016 à 19,7% en 2043, soit un rythme moyen de progression de 0,5% par an ;
- Construire et équiper les infrastructures au préscolaire.

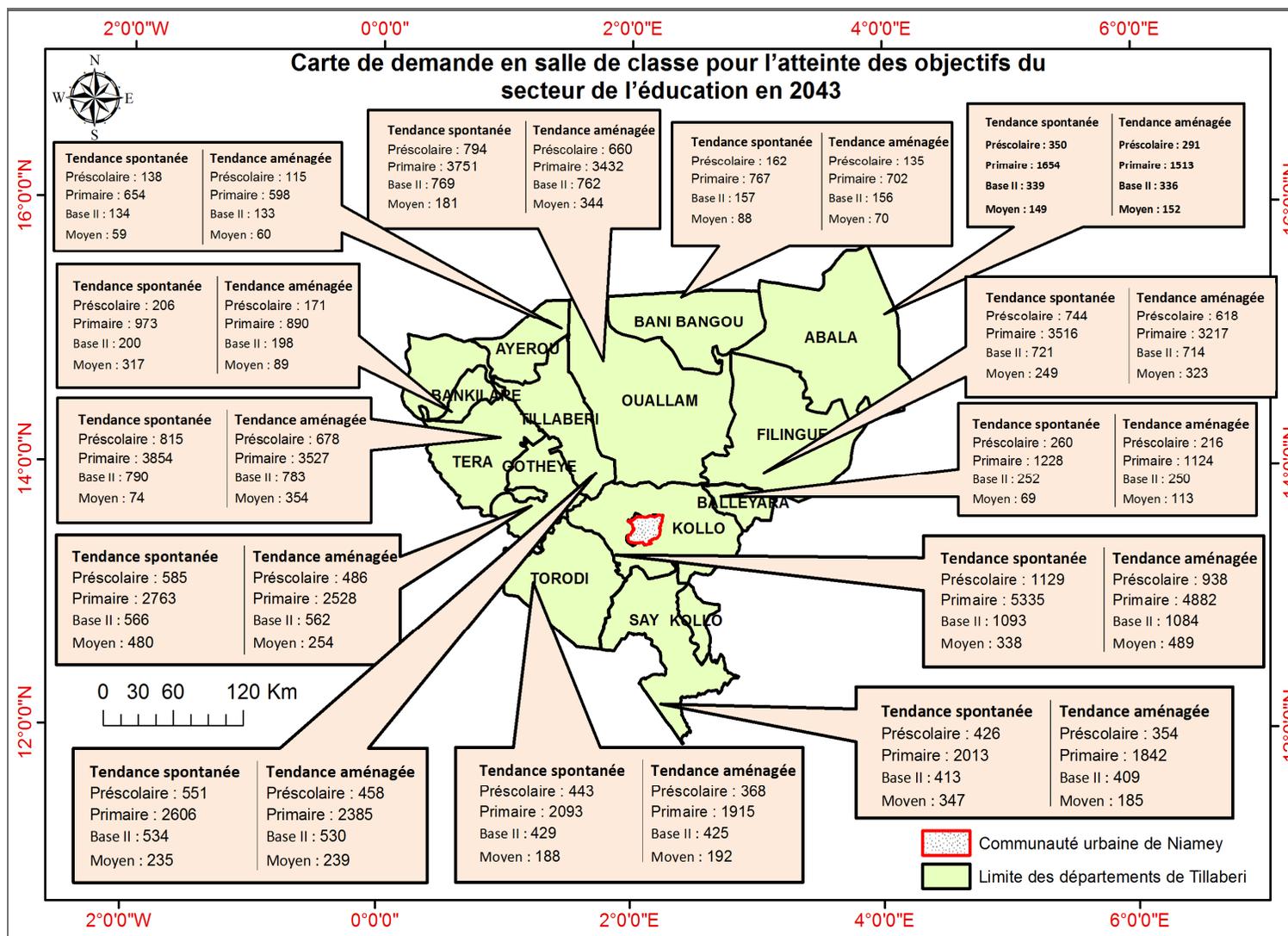
Dans le domaine de l’enseignement primaire :

- Atteindre et maintenir un TBS de 100% aussi bien chez les garçons que chez les filles en 2043. Ainsi, le TBS au primaire passera de 77,7% (78,0% chez les garçons et 77,4% chez les filles) en 2016 à 100% et chez les garçons et chez les filles ;
- Construire et équiper les infrastructures scolaires dans le respect des normes pédagogiques et environnementales en vigueur ;
- Augmenter le nombre d’enseignants en respectant le ratio élèves/enseignant.

Dans le domaine de l’enseignement secondaire :

- Rehausser le taux de scolarisation de 22,5% en 2016 à 40 % au premier cycle, soit un rythme moyen de progression de 0,7% par an ;
- Augmenter le taux de scolarisation de 3,7% en 2016 à 25,2% au second cycle, soit un rythme moyen de progression de 0,5% par ;
- Réduire les disparités entre les deux sexes ;
- Construire et équiper les infrastructures scolaires dans le respect des normes pédagogiques et environnementales en vigueur ;
- Augmenter le nombre d’enseignants en respectant le ratio élèves/enseignant.

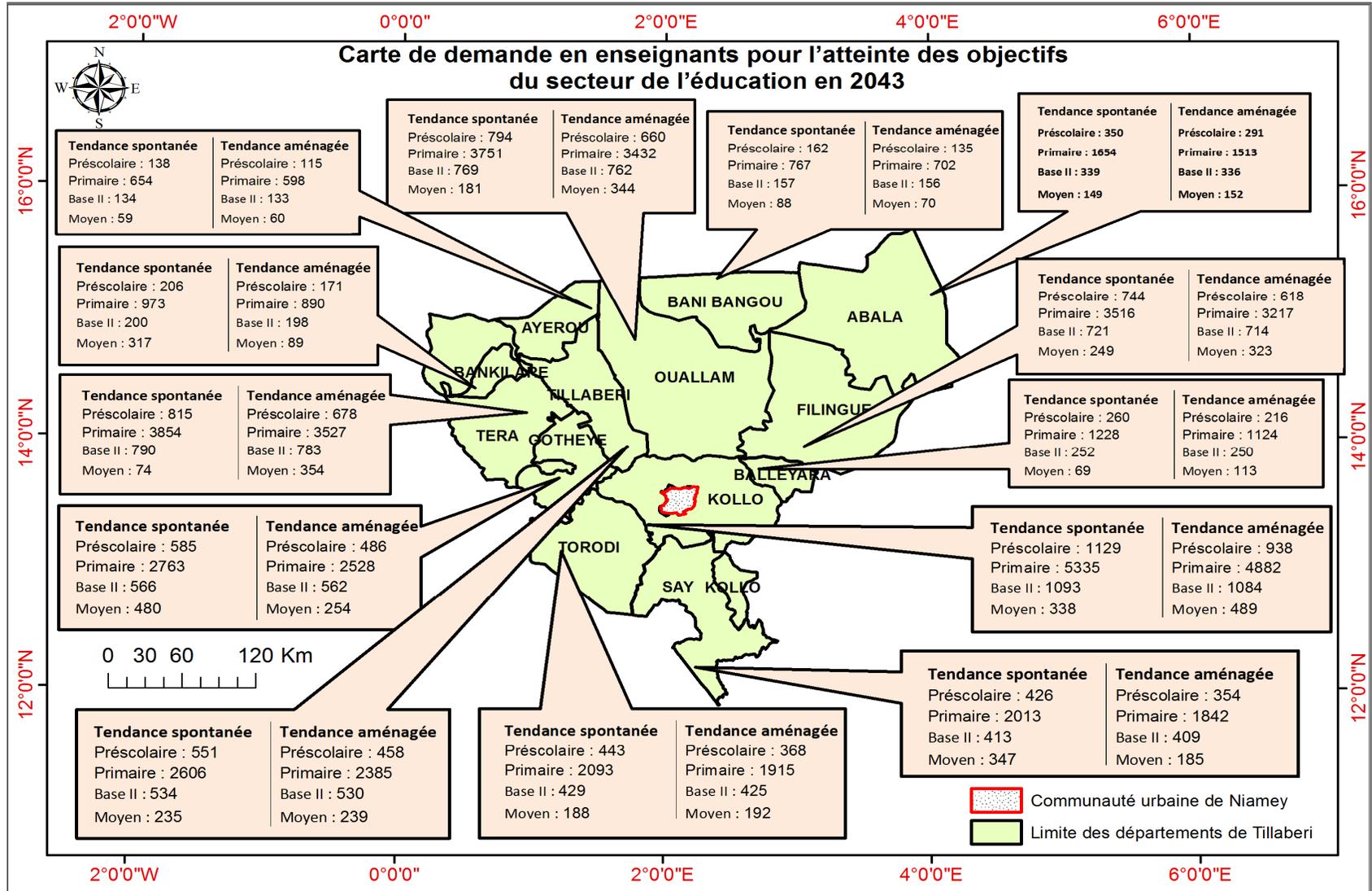
Les efforts à fournir pour atteindre ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-après :



Carte 52 : Demande en salles de classe du système éducatif de la région en 2043

(CETIC-Consult ; 2018)

Carte 53 : Demande en personnel enseignant de la région en 2043



Objectif stratégique 5.3. Améliorer l'état sanitaire et nutritionnel de la population de la région :

L'état sanitaire et nutritionnel de la population de la région de Tillabéri est loin d'être reluisant. Les infrastructures et équipements sanitaires sont insuffisants et inégalement répartis dans l'espace.

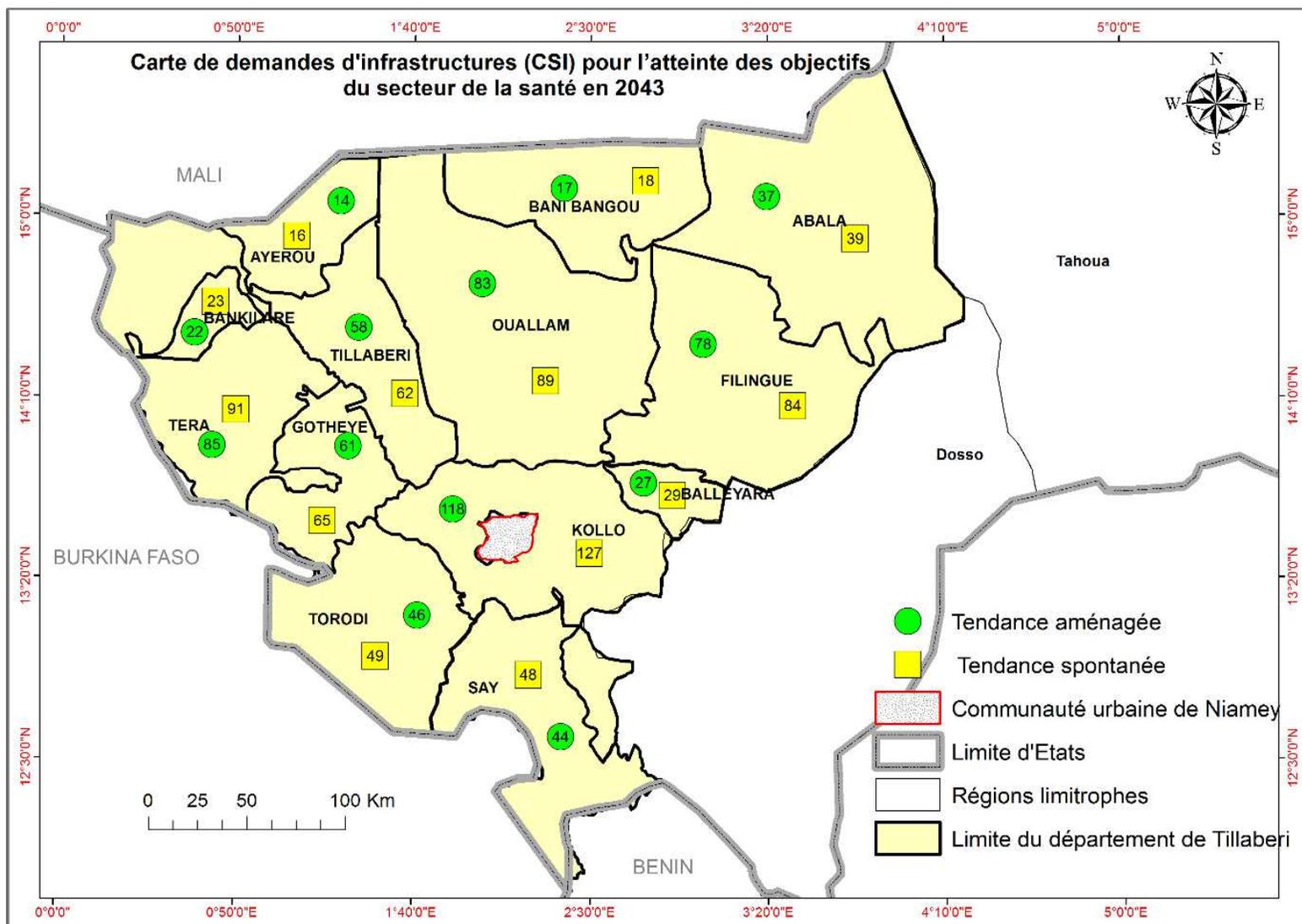
Cet objectif du SRAT qui est en cohérence avec celui du Plan de Développement Sanitaire 2017-2021 adopté par le gouvernement en 2017 vise à améliorer cette situation à travers :

- l'accès aux soins et services de santé de toute la population régionale à travers : (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires ; (ii) l'affectation de compétences au niveau des centres de santé de la région ; (iii) la mise à disposition d'équipements sanitaires et leur maintenance régulière ; (iv) l'amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité ; (v) la promotion du secteur sanitaire privé ; (vi) la promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles.
- Les prestations des soins et services de santé à travers : (i) la lutte contre les maladies transmissibles ; (ii) la lutte contre les maladies non transmissibles ; (iii) la lutte contre les maladies tropicales négligées ; (iv) la santé de la reproduction (santé de la mère, de l'enfant, des adolescents et de l'homme) ; (v) la promotion de la santé.
- Le développement du sport de masse à travers la sensibilisation sur les bienfaits de la pratique du sport de masse, le renforcement des infrastructures en équipement de sport de masse sur l'ensemble du territoire régionale.
- L'accroissement de l'offre des services de promotion et de prévention nutritionnelle à travers la réalisation des activités de prévention de la sous-nutrition et des maladies non transmissibles liées à la nutrition (nutrition et maladies chroniques) et l'intensification des actions contre la malnutrition.
- La fourniture des services adéquats de prise en charge nutritionnelle.

Spécifiquement, le SRAT vise à :

- Accroître l'accessibilité des populations aux services de santé de 46,30% en 2016 à 83,8% d'ici 2043, soit un rythme moyen de progression de 1,5% par an ;

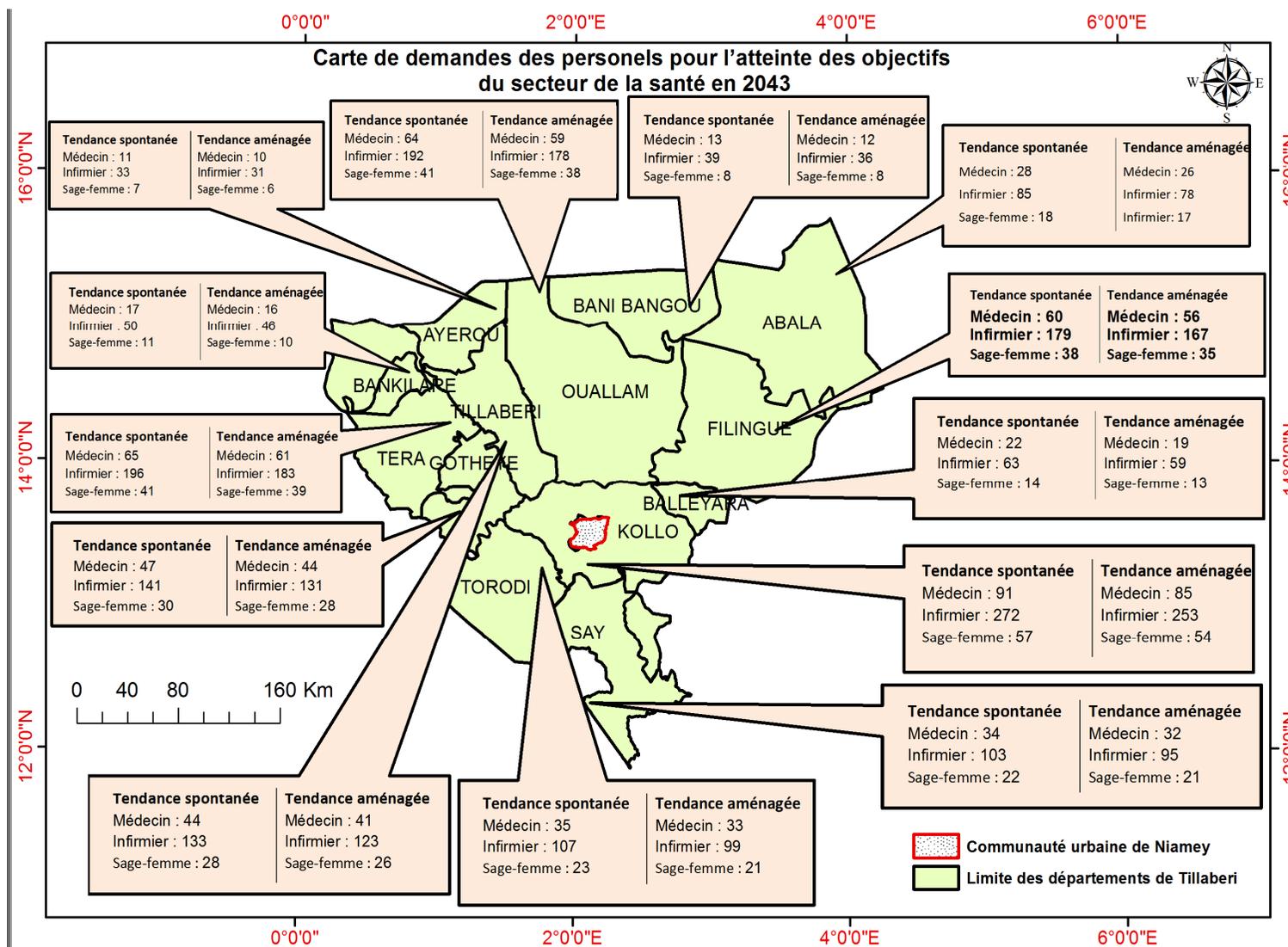
- Doter les structures sanitaires en ressources humaines compétentes et motivées selon les besoins (couvrir les besoins à 60% pour les médecins, 90% pour les infirmiers et 90% pour les Sages-femmes).



Carte 54 : Demande en CSI à l'horizon du schéma

CETIC-Consult ; 2018

Carte 55 : Demande en personnel de santé à l'horizon du schéma



Objectif stratégique 5.4. Réaliser l'accès de tous à l'eau potable :

Le Gouvernement a adopté en Mai 2017 le Programme Sectoriel Eau, hygiène et Assainissement (PROSEHA) comme.

Il ressort du diagnostic régional, que la région de Tillabéri est confrontée à un épineux problème d'eau en dépit de ses énormes potentialités. Cette situation est inhérente à la profondeur de la nappe, au problème du socle dans le Liptako et surtout à l'insuffisance et l'inégale répartition dans l'espace régionale des infrastructures.

Cet objectif stratégique du SRAT qui est en cohérence avec celui du PROSEHA, cadre d'intervention dans le secteur de l'eau potable pour les 15 prochaines années, adopté par le gouvernement en mai 2017, ambitionne d'assurer l'accès équitable de tous à l'eau potable, à un coût abordable :

- En milieu rural à travers (i) la réalisation des ouvrages pour le développement des services pour les ménages, les établissements scolaires et les formations sanitaires ; (ii) la gestion et la régulation efficace des services ; (iii) le financement durable des investissements ; (iv) le renforcement de l'accès à l'eau dans les zones de socle et d'aquifères profonds ; (v) l'installation d'un maillage adéquat et la mise en place des structures de gestion des points d'eau pastoraux ;
- En milieu urbain à travers : (i) la poursuite de la réalisation d'ouvrages dans les centres concédés ; (ii) la réalisation d'ouvrage pour le développement des services dans les nouveaux centres à concéder.

De manière opérationnelle, le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030 ambitionne d'atteindre à l'horizon 2030 :

- Un taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable (milieu rural) de 80% ;
- Un taux d'accès des ménages au service basique d'eau potable (milieu rural) de 100% ;
- Une proportion de la population payant un prix de consommation d'eau potable conforme à la réglementation de 100%.

- Un taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 85% et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 100% dans les centres concédés 2015 ;
- Un taux d'accès des ménages aux services optimaux est de 80% et le taux d'accès des ménages aux services basiques est de 100% dans les nouveaux centres concédés après 2015 ;
- Un taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement de 50% ;
- Un taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement de 100% ;
- Un taux d'accès des ménages aux équipements de lavage des mains au savon de 100% ;
- Un taux d'accès des élèves aux équipements d'hygiène menstruelle de 100% ;
- Un taux de traitement des eaux usées de 100% ;
- Un taux de couverture des besoins en eau pour le bétail selon les normes nationales de 100%.

Les objectifs du STRAT de Tillabéris s'alignent et vont au-delà de ceux du PROSERA. Ainsi, ils visent à :

- Atteindre un taux d'accès au service d'eau potable de 100% en milieu rural d'ici 2043. Ce taux est de 46,20% en 2016, soit un rythme moyen de progression de 2,2% par an ;

Tableau 16 : Demande pour l'atteinte de l'objectif du sous-secteur de l'hydraulique rurale en 2043

DEPARTEMENT	En tendance spontanée		En tendance aménagée	
	Nombre de ménages desservis	Demande en PEM	Nombre de ménages desservis	Demande en PEM
ABALA	43 250	1 730	40 249	1 610
AYOROU	14 785	591	13 759	550
BALLEYARA	29 584	1 183	27 531	1 101
BANIBANGOU	19 553	782	18 196	728
BANKILARE	26 283	1 051	24 459	978
FILINGUE	95 560	3 822	88 929	3 557
GOTHEYE	75 880	3 035	70 615	2 825
KOLLO	146 355	5 854	136 200	5 448
OUALLAM	102 903	4 116	95 763	3 831
SAY	52 620	2 105	48 969	1 959
TERA	99 690	3 988	92 772	3 711
TILLABERI	66 474	2 659	61 861	2 474
TORODI	55 469	2 219	51 620	2 065
REGION	828 728	33 149	771 224	30 849

Source : Travaux de l'équipe de Consultants ; mars 2018

Carte 56 : Demande en PEM à l'horizon du schéma

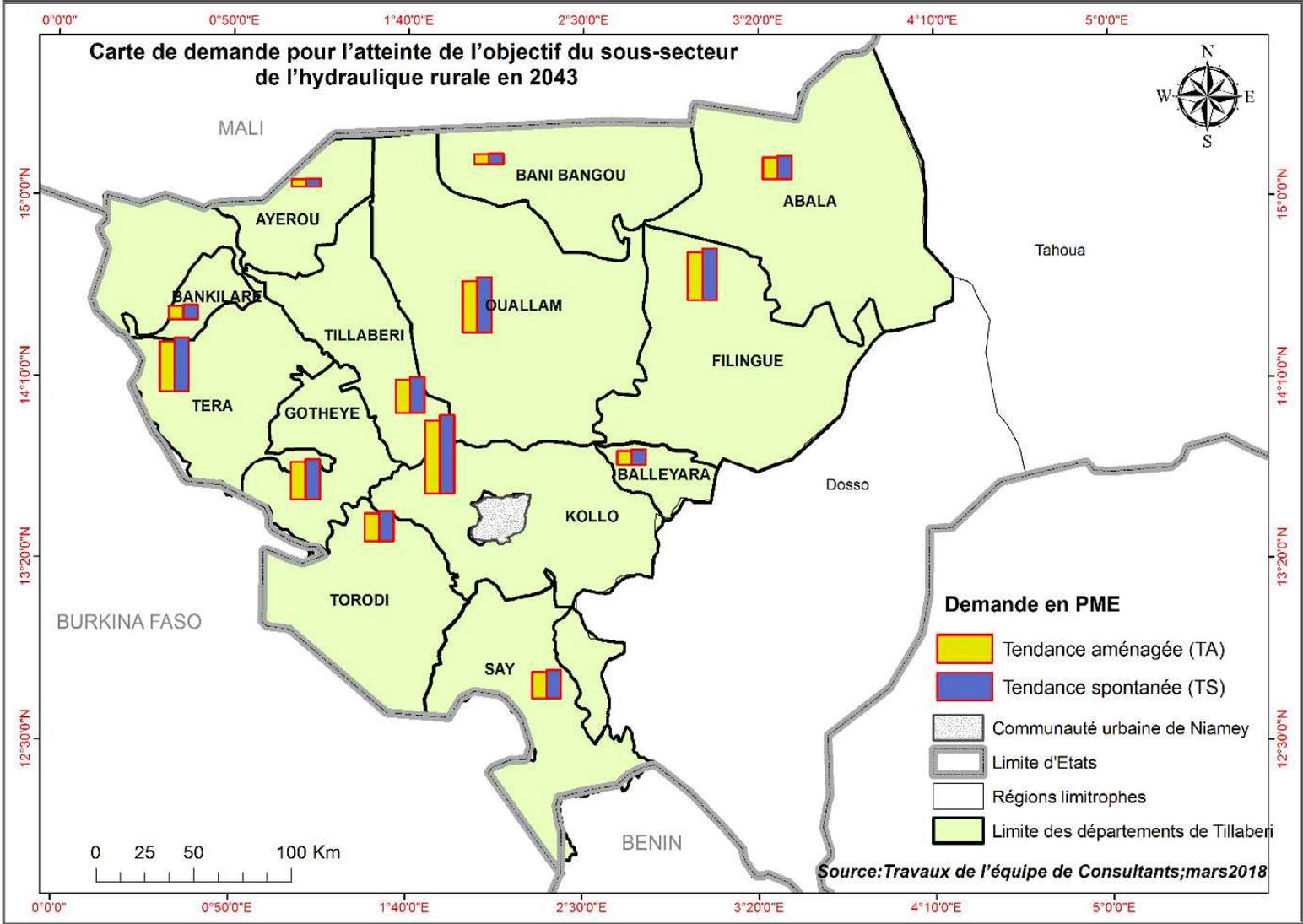
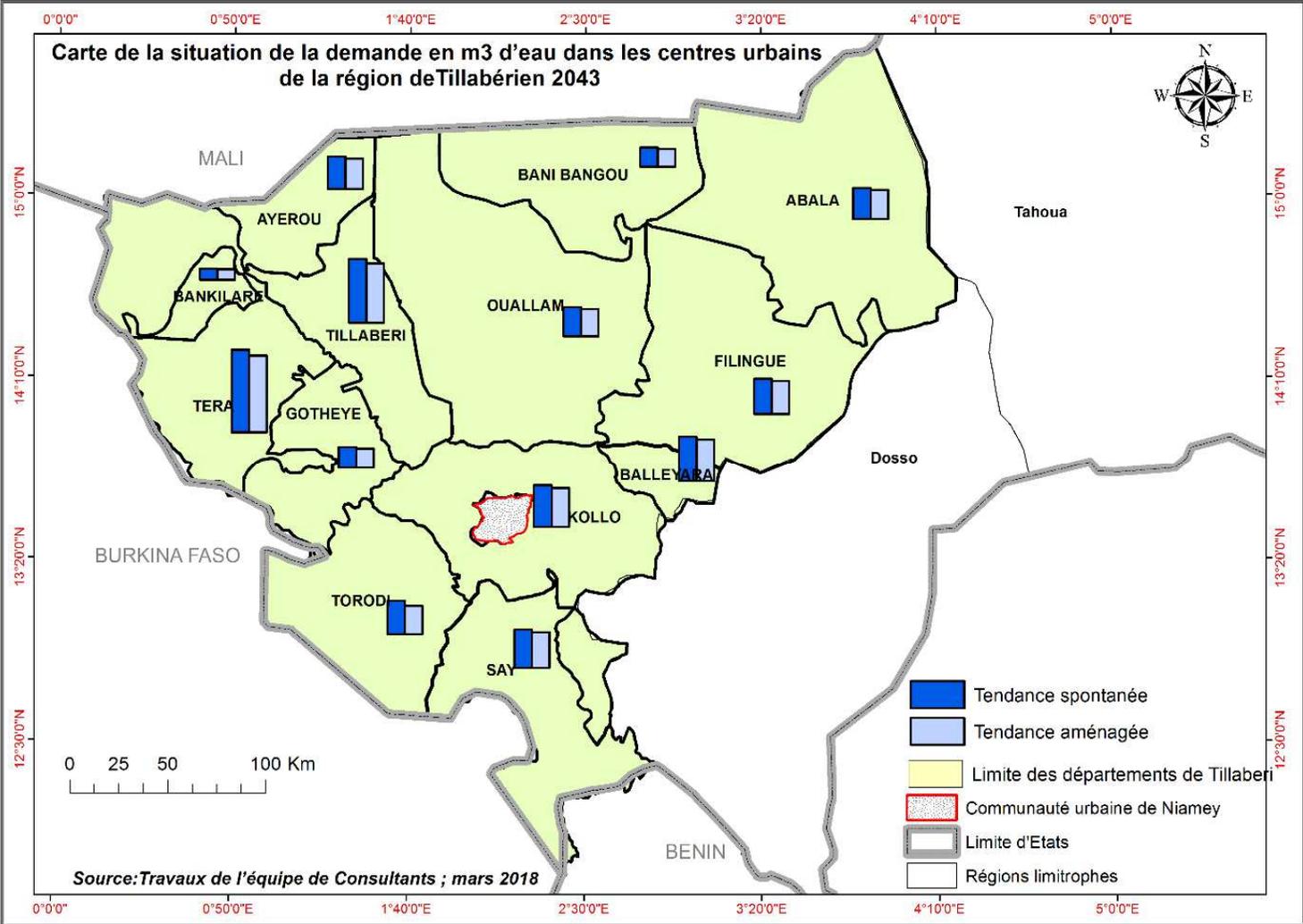


Tableau 17 : Situation de la demande en m³ d'eau dans les centres urbains de la région de Tillabéri en 2043

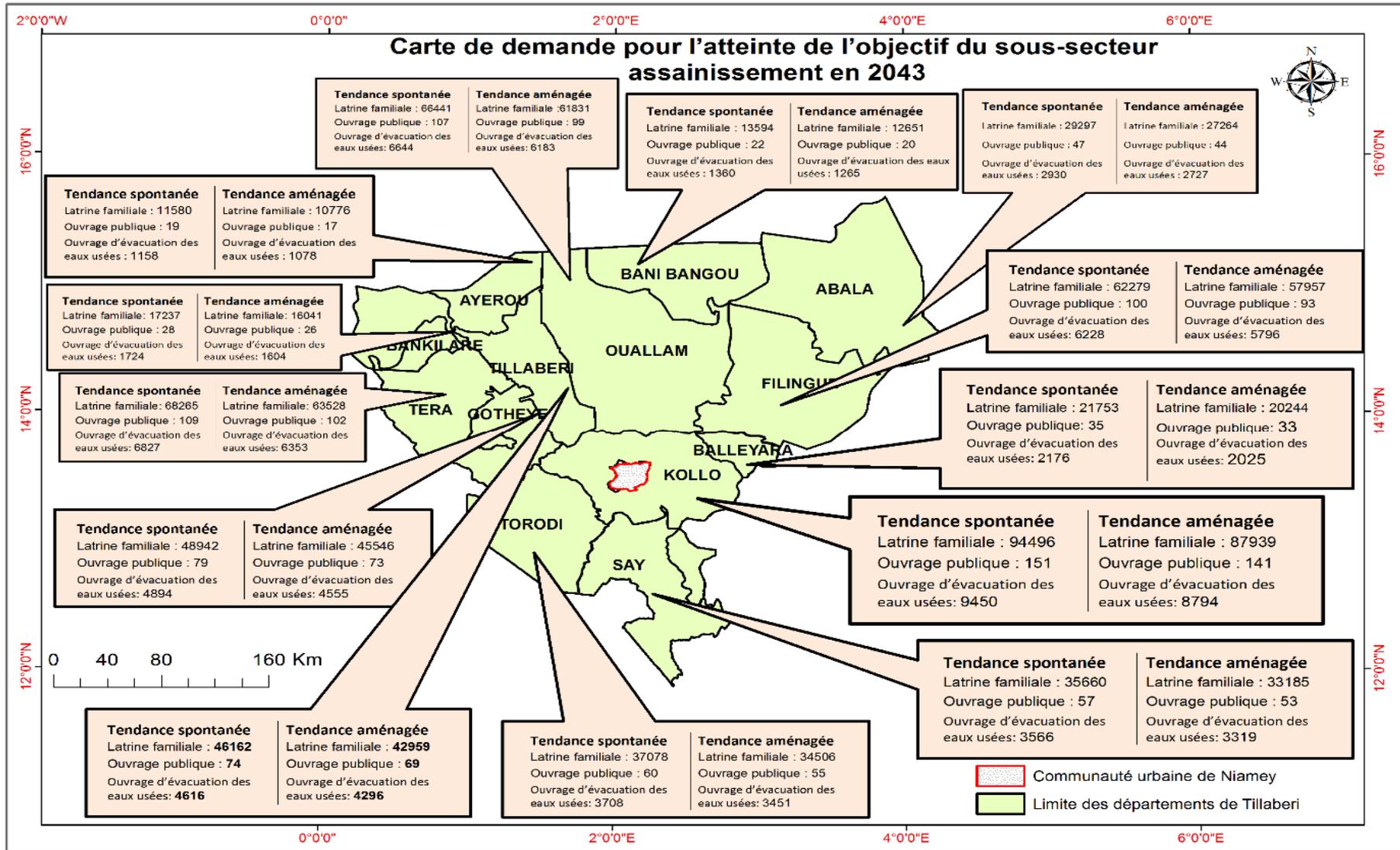
DEPARTEMENT	En tendance spontanée	En tendance aménagée
ABALA	992 015	923 195
AYOROU	1 024 509	953 417
BALLEYARA	1 429 167	1 329 987
BANIBANGOU	601 347	559 627
BANKILARE	354 835	330 225
FILINGUE	1 118 406	1 040 798
GOTHEYE	664 528	618 429
KOLLO	1 324 457	1 232 559
OUALLAM	931 215	866 610
SAY	1 214 054	1 129 821
TERA	2 609 823	2 428 737
TILLABERI	2 021 890	1 881 621
TORODI	1 055 607	900 063
REGION	15 253 405	14 195 005

Source : Travaux de l'équipe de Consultants ; mars 2018

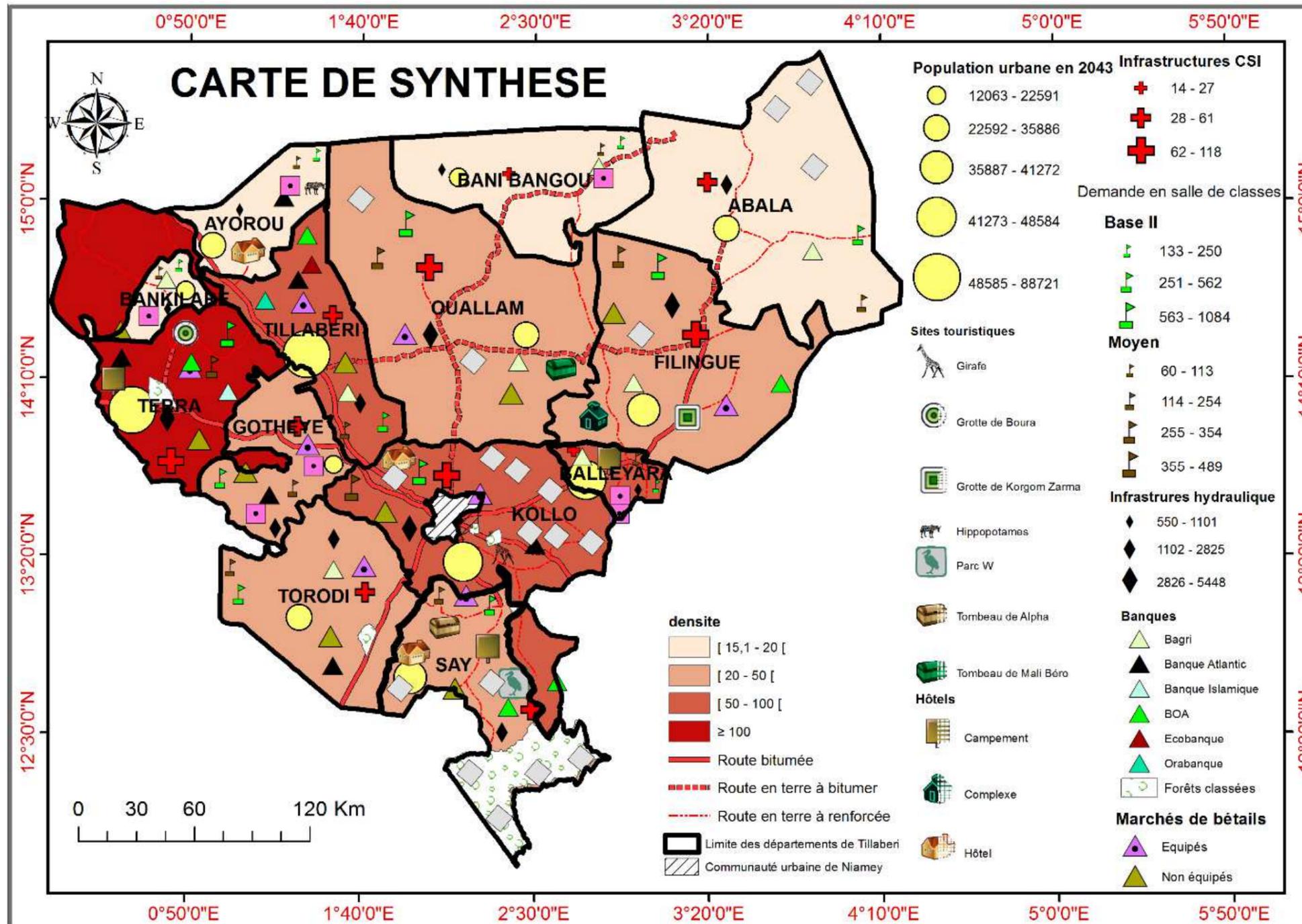
Carte 57 : Demande en eau dans les centres urbains de la région à l’horizon du schéma



Carte 58 : Demande en ouvrages d'assainissement à l'horizon du schéma



Carte 59 : Synthèse de la région de Tillabéri



CONCLUSION

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) de Tillabéri a été élaboré selon une approche participative. En effet, beaucoup d'acteurs tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentrés et décentralisés ont participé d'une manière ou d'une autre au processus d'élaboration de ce Schéma. Il s'est agi notamment des structures centrales en charge de l'aménagement du territoire, des structures sectorielles impliquées dans la conception des textes et des outils d'A.T. et leur traduction dans la mise en œuvre par les stratégies et outils sectoriels, les autorités administratives régionales et départementales, les autorités décentralisées au niveaux régional et communal, les autorités coutumières, les responsables des services techniques déconcentrés au niveau de la région et des départements, les représentants des ONG et Associations de Développement au niveau régional, les représentants des institutions spécialisées notamment l'Initiative « 3N », les Commissions Foncières et le Secrétariat Permanent du Code Rural.

Le diagnostic élaboré et le développement à long terme imprimé à la région à travers les orientations retenues, les axes stratégiques et objectifs définis, les actions prioritaires répertoriées et le scénario de tendance aménagée retenu, témoignent des efforts réalisés. Tout comme son élaboration, la mise en œuvre du SRAT doit donc requérir l'implication de tous les acteurs. Pour ce faire, il est absolument nécessaire de procéder à une large diffusion auprès de tous les acteurs non seulement pour son appropriation et son internalisation, mais aussi pour une meilleure contribution physique, technique, matérielle et financière à cette mise en œuvre. Pour rendre véritablement opérationnel le Schéma, un dispositif de mise en œuvre a été proposé qui prend en compte la responsabilité de chaque acteurs, dispositif dans lequel l'organisation d'une table ronde est hautement primordiale. Ce dispositif doit être accompagné de l'élaboration des plans quinquennaux successifs qui seront traduits en projets et programmes structurants, phase dans laquelle les autorités déconcentrées et décentralisées ont un rôle fondamental de premier plan à jouer, avec l'appui-conseil des services techniques. Ses énormes potentialités et atouts indéniables existants dans divers domaines, les avantages comparatifs dont elle dispose et les multiples opportunités qui lui sont offertes, peuvent contribuer à booster le développement durable de l'économie de la région. Pour ce faire, dans le processus de mise en œuvre, une attention particulière devra être accordée aux problèmes suivants :

- La croissance démographique et ses conséquences sur le développement de l'urbanisation, les problèmes d'occupation et de gestion de l'espace se traduisant par des conflits fonciers parfois meurtriers;
- Les effets négatifs des variations et changements climatiques ;
- L'exploitation des ressources naturelles traduisant la dégradation de plus en plus prononcée de celles-ci sous l'effet conjugué des actions anthropiques et des variations climatiques ;
- La faible performance d'une économie régionale très marquée par une informalisation poussée de certains secteurs dont l'amélioration contribuera de toute évidence à la compétitivité de cette économie.

La maîtrise de ces différentes préoccupations constitue un tremplin important à la valorisation optimale des énormes potentialités et atouts indéniables existants avec leurs avantages comparatifs et des multiples opportunités inventoriées, constituent un gage de réussite dans ce processus de mise en œuvre.

En outre, le contexte actuel de la décentralisation impose que la communauté soit placée au centre du développement régional et local dans la mesure où les collectivités territoriales, au regard des responsabilités que leur confèrent les textes en vigueur, assurent la maîtrise d'ouvrage dans ce domaine. Les organes délibérants et exécutifs des collectivités doivent s'y attacher.

La prise en compte de la dimension humaine est fondamentale dans le cadre du développement régional. C'est pourquoi, il faut marquer avec insistance que l'étude n'est pas seulement faite à des fins strictement économiques et de développement spatial, elle doit aussi permettre davantage d'assurer le bien-être et l'épanouissement des populations qui vivent sur le territoire et même de créer des effets induits dans les zones frontalières de proximité.

Aussi, on pense que la réussite devra nécessairement passer par une transformation profonde des mentalités et un renforcement des capacités des acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Région de Tillabéri, Plan de Développement Régional (PDR) ;
- 2) Monographie de la Région de Tillabéri ;
- 3) Documents de collectes des données de la CRAT/Tillabéri pour l'élaboration du Srat ;
- 4) Gouvernorat d'Agadez, Schéma régional de la région d'Agadez, 2010-2025, CRAT/Agadez
- 5) Gouvernorat de Maradi, Schéma régional de Maradi, 2008-2023, CRAT /Maradi
- 6) Gouvernorat de Dosso, Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire, CRAT Dosso ;
- 7) Programme de Renaissance II, programme de campagne du PNDS TARAYYA 2016;
- 8) Haut-Commissariat à l'Initiative 3N, Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole Durables « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » ; 57 pages ; Avril 2012
- 9) Institut National de la Statistique du Niger : « Annuaire Statistique 2008-2012 », 239 pages ; Novembre 2013
- 10) Institut National de la Statistique du Niger : « Annuaire Statistique 2009-2013 », 245 pages ; Novembre 2014
- 11) Institut National de la Statistique du Niger : « Annuaire Statistique National », 733 pages ; Juillet 2014
- 12) Institut National de la Statistique du Niger : « Annuaire Statistique des cinquante ans d'indépendance du Niger », 332 pages ; Edition spéciale ; Novembre 2010
- 13) Institut National de la Statistique du Niger « Répertoire National des Localités » ReNaLoc, 719 pages ; Juillet 2014
- 14) Institut National de la Statistique du Niger et OIT : « Rapport de l'Enquête Nationale sur le travail des enfants au Niger de 2009 » ; 110 pages ; Septembre 2011
- 15) Institut National de la Statistique du Niger : « Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples 2006 » ; 465 pages ; Février 2007
- 16) Institut National de la Statistique du Niger : « Présentation des résultats globaux définitifs du RGPH/2012 » ; 351 pages ; 2013
- 17) Institut National de la Statistique du Niger : « Profil et Déterminant De La Pauvreté Au Niger en 2011 : Premiers Résultats de l'Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'agriculture au Niger (ECVMA)
- 18) Institut National de la Statistique du Niger « Statistiques du commerce extérieur: données définitives 2008-2012 » ; 50 pages ; Aout 2013

- 19) Institut National de la Statistique du Niger « Tableau de Bord Social » ; 129 pages ; édition 2013
- 20) Institut National de la Statistique du Niger « Annuaire Statistique National 2011-2015»
- 21) Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire/DGAT, Loi n°2001-032, portant Orientation de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire ; 29 pages ; Décembre 2001 ;
- 22) Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire/DGAT/DC, Guide National d'Elaboration du Plan de Développement Régional ; 94 pages ; Septembre 2013 ;
- 23) Ministère du Plan/DDR/AT, Eléments méthodologique en analyse régionale ; 77 pages ; Octobre 1991 ;
- 24) Ministère du Plan, Direction du Développement Régional et de l'Aménagement du Territoire (DDRAT) « Formation à la démarche méthodologique d'élaboration de Schéma Directeur de Développement Régional (SDDR) ; Abdelkader MECHERI, Consultant Indépendant, Août 1991 ;
- 25) Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire « Politique Nationale d'Aménagement du Territoire », Mai 2014 ;
- 26) Ministère de l'Education Nationale/Statistiques de l'éducation de base, « Annuaire 2006-2007 » ; 348 pages ; Août 2007
- 27) Ministère de l'Education Nationale/Statistiques de l'éducation de base, « Annuaire 2007-2008 » ; 345 pages ; Juin 2008
- 28) Ministère de l'Education Nationale/Statistiques de l'éducation de base, « Annuaire 2008-2009 » ; 460 pages ; Août 2009
- 29) Ministère de l'Education Nationale/Statistiques de l'éducation de base, « Annuaire 2009-2010 » ; 475 pages ; Septembre 2010
- 30) Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales/DS/Statistiques de l'éducation de base, « Annuaire 2010-2011 » ; 531 pages ; Juillet 2011
- 31) Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales/DS/Statistiques de l'éducation de base, « Annuaire 2011-2012 » ; 522 pages ; Septembre 2012
- 32) Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique/DS/Statistiques de l'éducation de base, « Annuaire 2012-2013 » ; 543 pages ; Septembre 2013
- 33) Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses/DGDD ; Code Général des Collectivités Territoires ; 196 pages ; Edition 2011

- 34) Ministère de la Santé Publique/SNIS : « Annuaire des statistiques sanitaires du Niger » ; 69 pages ; Année 2002
- 35) Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies/SNIS : « Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger » ; 149 pages ; Année 2003 ;
- 36) Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre les Endémies/SNIS : « Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger » ; 103 pages ; Année 2005 ;
- 37) Ministère de la Santé Publique/SNIS : « Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger » ; 105 pages ; Année 2006
- 38) Ministère de la Santé Publique/SNIS : « Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger » ; 128 pages ; Année 2007
- 39) Ministère de la Santé Publique/SNIS : « Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger » ; 166 pages ; Année 2010
- 40) Ministère de la Santé Publique/SNIS : « Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger » ; 159 pages ; Année 2011
- 41) Ministère de la Santé Publique/SNIS : « Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger » ; 269 pages ; Année 2012
- 42) Ministère de la Santé Publique/SNIS : « Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger » ; 310 pages ; Année 2013 ;
- 43) SNIS/Annales des statistiques sanitaires du Niger/Année 2015 ;
- 44) Ministère de la Santé Publique, Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2011-2015 ; 11 pages ; Novembre 2010
- 45) Ministère des Transports, Annuaire Statistique 2008-2012 ; 51 pages ; Mars 2014
- 46) Rapport des services techniques régionaux de Tillabéri ;
- 47) République du Niger, Cadre méthodologique d'élaboration de Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), 2009 ;
- 48) Méthodologie d'intégration de la dimension changements climatiques dans la planification communale, Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire/Secrétariat Exécutif CNEDD, Avril 2012 ;
- 49) Canevas et Méthodologie de présentation et d'analyse des situations financières, économiques et sociales des régions, à l'usage des Conseillers Régionaux ; Ministère de l'Aménagement du Territoire et du développement communautaire/INS
- 50) Ministère des Transports, Annuaire Statistique 2008-2012 ; 51 pages ; Mars 2014
- 51) République du Niger, DGAT/MP/AT/DC, Cadre méthodologique d'élaboration de Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT),
- 52) République du Niger/Cabinet du Premier Ministre, Déclaration de Politique Générale ; 44 pages ; Juin 2011

- 53) République du Niger-Coopération LuxDev, Capitalisation des activités réalisées en matière de sécurisation du foncier et des ressources naturelles dans la région de Dosso, Rapport 1 ; Synthèse générale de l'étude, Niger-Luxembourg, juillet 2013
- 54) République du Niger ; Etude Agro-Socio-économique et Aménagement des Terroirs dans le Département de Dosso, Senagrhy/PADER Dosso, avril 2000
- 55) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007, Résultats définitifs, Production animale, Répartitions régionales, juin 2007
- 56) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007, Résultats définitifs, Production animale, Répartitions régionales, juin 2007
- 57) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007, Résultats définitifs, Production animale, Répartitions régionales, juin 2007
- 58) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007, Résultats définitifs, Production Animale, Répartitions Régionales, Analyse-Perspectives, juin 2007
- 59) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2004-2008), volume I, Résultats du Pré-Recensement, juin 2008
- 60) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007, Volume II, Résultats définitifs (volet cheptel), juin 2007
- 61) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007, volume III, Résultats définitifs (volet agriculture), juin 2007
- 62) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007, volume IV, Résultats définitifs, Volet Agriculture (Niveau Régional), octobre 2007
- 63) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2005-2007), volume V, Résultats définitifs, Productivité du Cheptel, Enclaves Pastorales et Transect, juin 2008
- 64) République du Niger ; Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2004-2008), volume VI, Résultats définitifs, Productivité des exploitations agricoles, mars 2008
- 65) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel, volume VII, Résultats définitifs, Organisations Paysannes, mars 2008
- 66) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2005-2007), volume VIII-A, Résultats définitifs, Dimension Genre (Elevage Sédentaire), juin 2008
- 67) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC 2005-2007), volume VIII-B, Résultats définitifs, Dimension Genre (Agriculture), juin 2008
- 68) République du Niger, Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel 2005-2007, volume IX, Résultats définitifs, Horticulture, mars 2008

- 69) Secrétariat Exécutif/SDR/COWI,, Etude préalable à la Régionalisation de la SDR, octobre 2008
- 70) Secrétariat Permanent de la SDR, Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté 2008-2012 ; 132 pages ; Janvier 2008
- 71) Secrétariat Permanent PDES « Deuxième Rapport de Mise en Œuvre du PDES 2012-2015 » ; 182 pages ; Avril 2014
- 72) Secrétariat Permanent PDES « Premier Rapport de Mise en Œuvre du PDES 2012-2015 » ; 162 pages ; Aout 2013**
- 